

ASSEMBLEE PLENIERE
Séance du 26 mai 2014

AVIS

**2^{ème} CONTRIBUTION AU
CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION
2014-2020**

Suffrages exprimés : 117

Pour : 114

Contre : 1

Abstentions : 2

L'Avis a été adopté

RAPPORTEURE : **Madame Chantal GAUTHIER**

SOMMAIRE

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES.....	5
EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	17
AVIS : 2^{ème} CONTRIBUTION AU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020 ...	27
INTERVENTION DE MONSIEUR MARC CHAPPUIS, SECRETAIRE GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES POUR MIDI-PYRENEES	137

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales représentant Monsieur le Préfet de Région,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Madame, Monsieur,

Nous aborderons en cette matinée le premier travail du CESER de la mandature 2013-2019 que constitue le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2014-2020. Après l'Avis adopté le 24 octobre 2013, résultat d'un important travail de concertation associant les représentants des territoires de Midi-Pyrénées, cette deuxième contribution intervient dans le cadre des négociations en cours. Elle vous sera présentée par la rapporteure Chantal GAUTHIER.

Pour ce projet d'avis, sous la responsabilité de la commission 6, toutes les commissions du CESER ont apporté leurs contributions dans leur domaine de compétence qui ont dès lors fait l'objet d'une mise en cohérence et ont nourri la réflexion de cette commission pilote.

Je remercie les commissions pour avoir tenu les délais de restitution des contributions dans le calendrier particulièrement contraint établi, au vu notamment de leur propre plan de travail.

Le SRADDT REPORTÉ

Par ailleurs, notre assemblée avait débuté, après votre saisine, Monsieur le Président, sous l'égide de sa commission « Aménagement du Territoire – Environnement » sa réflexion sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDT) dans le cadre de sa révision. Le projet de loi de réforme des collectivités, 2nd volet – que j'évoquerai un peu plus en détail dans un instant - attribuant un caractère prescriptif à ce schéma, vous avez décidé – Monsieur le Président – et nous le comprenons – d'ajourner cette révision, qui sera reprise après l'adoption de la loi, nous en sommes bien sûr d'accord.

HOMMAGE A DOMINIQUE BAUDIS

Mais avant d'entamer nos travaux, Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à l'un de vos prédécesseurs, qui a occupé la fonction de président de région de mars 1986 à juin 1988 et qui avait saisi le CESER sur les forces et faiblesses de Midi-Pyrénées dans l'Europe du grand Marché unique de 1993. Il a été surtout connu de tous les Toulousains pour avoir rempli le mandat de maire de cette belle ville de Toulouse pendant 18 ans. Vous l'aurez compris, je parle de Dominique BAUDIS qui nous a quitté le 10 avril dernier. Je tiens à saluer cet homme qui a marqué l'histoire de Toulouse, a servi sa ville

avec sa vision de bâtisseur, défendu l'industrie aéronautique et spatiale au plan européen, a été initiateur du métro toulousain, de la cité de l'espace... de la zone d'activité de Basso-Cambo et de la technopôle de Toulouse.

Je lui ai apporté un soutien personnel dès le premier jour, les premières heures de l'infamie dont il a été l'objet dans l'affaire Allègre, affaire dans laquelle le pouvoir judiciaire et celui des médias ont gravement failli. Je vous propose d'observer une minute de silence, pour honorer sa mémoire.

LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE

Les autres travaux en cours ou à venir révèlent les engagements pris par le CESER sous cette nouvelle mandature : métropolisation en région, transition écologique, services publics et territoires, industrie, économie de proximité, transfert de technologie, acceptation sociétale de l'innovation, culture et lien social, vocation mondiale de l'Oncopole, sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur, accès à l'emploi durable pour les jeunes, voies d'accès à une formation. Autant de thématiques d'actualité pour lesquelles je souhaite l'adoption par le CESER de préconisations fortes, innovatrices, qui puissent être entendues et intégrées aux politiques régionales.

LE PROJET DE LOI PORTANT REFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

1^{er} volet

Notre assemblée suit également de près les réformes en cours sur la décentralisation qui conditionnent notre avenir et surtout nos relations de travail avec le conseil régional mais aussi avec l'Etat et les autres collectivités territoriales.

Comme vous le savez une 1^{ère} loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été promulguée le 27/01/14 simplifiant la gouvernance de l'action publique, en liant pour la première fois dans l'histoire des réformes institutionnelles, les modalités d'action de l'Etat et celles des collectivités territoriales. En effet, la détermination de chefs de file, politique publique par politique publique, permettra de clarifier les responsabilités de chacun tout en intégrant mieux les spécificités locales, dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique qui réuniront, sous l'égide du président de région, les élus locaux et, le cas échéant, le préfet.

Cette loi réforme et dynamise également la gouvernance des grandes aires urbaines françaises. Hormis Paris, Lyon, Marseille qui sont des métropoles à statut spécifique, onze autres grandes agglomérations dont Toulouse se voient conférer un statut de métropole de droit commun, très intégré qui se substituera au 1^{er} janvier 2015 aux structures existantes.

En matière d'aménagement du territoire, cette loi crée pour les zones rurales et les villes petites et moyennes des pôles d'équilibre territorial et rural. Elle incite aussi fortement à la mutualisation des services au sein du bloc communal, gage de maîtrise des dépenses dans un contexte budgétaire contraint.

Enfin, il y a le transfert de la gestion des fonds européens de l'Etat aux régions. Les régions montent ainsi en puissance en obtenant le pouvoir de corrections et de sanctions financières et le devoir de sélectionner et de coproduire avec les autres collectivités les projets territoriaux. Il y aura par conséquent une meilleure prise en compte des réalités

de terrain et une simplification des circuits de décision.

Les CESER ne se sont pas vus attribués la qualité de membres au sein des CTAP, ce qui était souhaité. Ils pourront être associés aux travaux pour avis si la présidence des CTAP les y invite.

Mais nous souhaitons plus que cela. Aussi, au regard de l'évolution du pouvoir régional, nous sommes mobilisés pour le renforcement de la fonction consultative à travers notre rôle, nos missions et moyens.

Au sein de l'Assemblée des CESER de France, nous avons proposé des amendements en ce sens tels que la possibilité pour les CESER d'être membres de droit de toute instance consultative régionale créée par l'Union européenne, l'Etat ou le conseil régional, la saisine par le représentant de l'Etat en région ou ceux des autres collectivités sur toute question relative à la politique régionale ou d'intérêt régional... des amendements que nous souhaitons voir intégrés au second et dernier volet de la réforme des collectivités territoriales renforçant les régions après avoir obtenu l'appui du président de l'Association des Régions de France, Alain ROUSSET, le 21 mars dernier, nous négocions avec le gouvernement la prise en compte de nos propositions sous forme d'amendements dans le projet de loi.

2nd volet

L'objectif de ce second volet de la réforme des collectivités territoriales est d'aboutir à une réforme structurelle (fin du millefeuille territorial) qui permette de redresser le pays, de faire des économies d'échelle tout en renforçant l'efficacité de l'action des collectivités et la qualité des services rendus.

Aussi, conformément aux discours du Président de la République du 14 janvier et du 1^{er} Ministre le 8 avril, dans ce second volet, à la clause générale de compétence permettant aux régions et départements d'intervenir en dehors de leurs missions principales, sont substituées des compétences exclusives. Ainsi, trois compétences quasi exclusives sont attribuées aux régions telles que le développement économique, le transport, la transition énergétique. Il est aussi donner au SRADT une valeur prescriptive. De plus, la région dispose d'un pouvoir réglementaire dans l'exercice de ses compétences.

Autres éléments importants – et pas des moindres - suscitant déjà de vives réactions et questionnements pour l'ensemble des collectivités, c'est la réduction du nombre des régions par 2 par fusion d'ici 2017, et la suppression des conseils départementaux.

Quelles futures régions ?

Concernant le regroupement de régions, certaines d'entre elles sont très enthousiastes, d'autres réfléchissent à la manière dont une fusion pourrait se faire dans les meilleures conditions. Des premières ébauches de cartes de régions apparaissent. Pour les conseils départementaux, l'annonce de leur suppression a créé un véritable tollé.

Depuis 10 ans l'ARF explique que les régions françaises n'ont pas de problèmes de taille, de superficie ou de démographie, sauf pour 3 ou 4 d'entre elles, mais de compétences,

de potentiel fiscal, de ressources pour exercer leurs compétences.

Selon les saisons ou les majorités en place, elles se comparent aux landers allemands dans un Etat fédéral, ou aux autonomies en Espagne, et notamment à la Catalogne qui revendique aujourd'hui l'indépendance et prépare un référendum !!!

D'autres Présidents de Régions demandent la suppression des Préfets... D'autres enfin souhaitent construire des régions, avec une ou plusieurs métropoles atteignant les 4 millions d'habitants.

Aussi, le dessein de cette réduction par 2 du nombre des régions à l'horizon 2017 consisterait à rejoindre les autres régions des pays de l'Union européenne, moins nombreuses et ayant une visibilité internationale. C'est ainsi que des régions plus concentrées atteindraient une taille critique permettant de mener des politiques d'envergure et d'acquérir une visibilité au plan national et international.

Cependant, il faut savoir qu'il y a une extrême diversité institutionnelle des régions d'Europe. On ne peut donner de définition consensuelle du contenu institutionnel du terme « région ». Le seul élément commun au fait régional dans tous les pays de l'UE est d'ordre socio-économique : rendre possible des convergences dans les politiques publiques c'est-à-dire au plan de l'action et non plus des institutions.

Comprendre les tendances lourdes... 2040 !

Aussi, les questionnements concernant les regroupements régionaux sont nombreux : faut-il promouvoir des régions basées sur la géographie, l'histoire, par conséquent selon une approche identitaire, ou promouvoir des régions sur critère socio-économique (richesse, échanges, coopérations) ou les deux approches à la fois ?

Dans ce contexte, certains présidents de conseils régionaux (Limousin, Franche-Comté, Bourgogne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine) ont d'ores et déjà saisi leur CESER pour avis sur cette question des regroupements de régions ou des évolutions, en leur demandant, entre autres, de s'intéresser aux champs de complémentarité, aux coopérations inter-régionales avec les régions voisines, à leur opportunité et leur efficacité, de réfléchir à la question d'une consultation démocratique.

Pour notre part, lors du Bureau du CESER réuni le 16 mai, j'ai proposé une autosaisine sur le sujet. Les enjeux sont majeurs pour notre région, pour le devenir de l'instance consultative que nous représentons. Cette proposition a été votée à l'unanimité. Peut-être, M. Le Président, aviez-vous prévu de nous saisir sur la question ? Je vous assure de notre engagement à réfléchir activement à cette problématique à vos côtés et auprès de l'assemblée régionale. Nous nous efforcerons d'avoir une vision historique et prospective des évolutions souhaitables, s'appuyant sur les coopérations scientifiques, académiques, économiques et culturelles. Nous devons avoir conscience que les cartes des régions ne sont pas revues tous les 10 ans.

EMPLOIS ET FORMATION, UNE URGENCE : UNE VÉRITABLE GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DE COMPÉTENCES

Cette actualité ne doit pas nous faire oublier les problèmes prégnants existants, qui eux-

mêmes impactent fortement nos régions et leur devenir économique et social, aspect non négligeable pour les alliances à venir entre régions.

Le chômage poursuit ainsi sa hausse partout en France notamment en Midi-Pyrénées où l'on constate une progression relativement forte avec 243 100 demandeurs d'emploi catégorie A, B, C dénombrés fin mars 2014, soit une augmentation de 5,3% sur un an. Une hausse qui concerne quasiment tous les départements.

Le constat est le suivant : sont fortement touchés par le chômage, les seniors, et les hommes plus que les femmes (+ 6,7% contre 4%).

La petite lueur d'espoir vient de la baisse du chômage des jeunes de moins de 25 ans, moins 1,6% sur un an (baisse depuis avril 2013), très certainement due à l'appel d'air créé par les contrats de génération et les emplois d'avenir. Le Conseil régional participe d'ailleurs activement à ce dispositif puisqu'il a créé en son sein une quarantaine d'emplois d'avenir.

Paradoxalement à cet important nombre de chômeurs, les besoins en main d'œuvre tels que relatés par la récente enquête de l'observatoire régional de l'emploi dans les 23 bassins d'emploi de la région sont estimés à 87 710 projets de recrutement en 2014 émanant d'entreprises, notamment de petites structures. C'est une augmentation de 6,1% par rapport à 2013.

60% des intentions d'embauches concernent le secteur des services aux particuliers, aux entreprises. Les métiers les plus recherchés et pour lesquels il existe de réelles difficultés de recrutement sont les aides à domicile, les agents d'entretien, les aides soignants, les ingénieurs, cadres d'études, R&D de l'industrie. Ainsi le bassin de Toulouse concentre à lui seul 39% des intentions d'embauches pour des profils à forte qualification (cadres, ingénieurs, R&D informatique ou industriels). Les difficultés sont dues surtout aux profils des candidats par manque d'expérience, de diplôme, de qualification, de motivation. Pour les employeurs, la formation serait la meilleure solution pour réduire ces difficultés d'embauche.

Ce qui m'amène à rappeler l'importance de la formation pour les jeunes et moins jeunes. Comme vous le savez, trente-deux ans après avoir reçu la compétence de droit commun en matière de formation professionnelle, avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, les régions deviennent les pilotes d'un service public régional qui va de l'orientation à la formation professionnelle tout au long de la vie, ce qu'elles réclamaient depuis des années.

Notre assemblée travaille actuellement sur les sorties sans diplômes de l'enseignement supérieur et se saisira d'ici la fin de l'année du sujet de l'orientation, de l'apprentissage, de l'alternance. Un chiffre à mémoriser : 7100 jeunes sortent du système scolaire sans qualification.

Le CESER rappelle l'urgence de mettre en place une véritable gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) associant l'Etat, la Région, tous les partenaires sociaux, le CESER, les parents d'élèves, les associations familiales, et s'appuyant sur des GPEC de branches, et par bassins d'emploi.

VALORISER L'ALTERNANCE, L'APPRENTISSAGE

En Midi-Pyrénées, l'apprentissage est un engagement fort de la collectivité régionale - vous le confirmez M. le Président – puisque le budget régional a doublé en 10 ans.

Ainsi, chaque année c'est plus de 18 600 jeunes de 16 à 25 ans qui se forment par la voie de l'apprentissage.

L'apprentissage qui alterne formation en centre et en entreprise permet d'apprendre de façon dynamique un métier, et aboutit à la délivrance d'un diplôme qui va du CAP au diplôme d'ingénieur. L'obtention d'un emploi est pratiquement assuré à l'issue de la formation. Il y a environ 80% de sorties positives.

Souvent décrié, relégué au second plan, l'apprentissage reste une véritable voie pour l'insertion professionnelle, et dans ce contexte de chômage crucial, il demeure pour les jeunes un véritable atout. Il faut une politique volontariste et un changement des mentalités pour rendre positif cet accès à la fois à une qualification et à un métier.

La région doit faire évoluer son point de vue et savoir écouter les acteurs économiques et sociaux, pour soutenir les formations supérieures en alternance jusqu'au diplôme d'ingénieur.

Le CESER mobilisera tous les acteurs à ce sujet.

LE CPER 2014-2020

L'inversion durable de la courbe du chômage et par conséquent l'emploi reste LA priorité gouvernementale, dont les orientations ont été définies dans le plan « Investir pour la France » et dans le pacte de confiance et de responsabilité. Le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 en cours d'élaboration doit venir en appui de ces orientations.

Comme nous le savons, le CPER est un outil de contractualisation entre l'Etat et les régions qui depuis sa création accompagne la décentralisation. Alors que nous sommes dans une période charnière avec la réforme des collectivités territoriales qui vise la réduction du déficit public, et une amélioration de l'efficacité de l'action publique, le CPER en cours d'élaboration doit revêtir une dimension stratégique, avec une coordination des interventions des différents acteurs.

Ainsi, 5 thématiques ont été retenues (filères d'avenir et usines du futur, enseignement supérieur, recherche et innovation, transfert écologique et énergétique, mobilité multimodale, très haut débit et développement du numérique) ; l'emploi sera abordé de manière transversale dans ces thématiques. Il est également pris en compte le traitement différencié des territoires (massifs de montagne, bassins fluviaux, quartiers prioritaires de la politique, territoires confrontés à un déficit de services publics...).

Pour l'élaboration de ce projet d'avis, le CESER s'est appuyé sur les circulaires du 1^{er} ministre (août et novembre 2013), sur votre discours introductif – Monsieur le Président - de la journée de concertation sur le CPER du 6 février 2014 et celui du Préfet de Région ainsi que sur la stratégie régionale et le mandat qui vous a été accordé – M. le Président – pour la négociation du CPER. Cela étant, il fut difficile pour le CESER d'émettre un Avis construit et approfondi notamment face aux incertitudes des moyens financiers mobilisables sur chacun des axes de priorité.

LE CESER observe que les grands chapitres de la stratégie régionale et du Mandat accordé au président de Région définissent une structure cohérente répondant au cahier des charges de l'Etat. Mais ces orientations générales sont suffisamment imprécises pour

que de multiples mises en œuvre puissent être envisagées. Il s'agit donc ici pour le CESER d'un Avis provisoire sur cette stratégie régionale. Il est dès lors en attente d'un projet plus détaillé et plus hiérarchisé de la part du Conseil Régional pour formuler ses propositions avant l'adoption définitive du CPER.

Néanmoins, à ce stade, le CESER :

- adhère à l'ambition de la Région de porter essentiellement la priorité sur la thématique de l'emploi. Il insiste cependant sur le fait que les emplois créés doivent être de qualité.
- considère les 5 thématiques choisies justifiées eu égard à la situation économique et à la nature du CPER qui porte une politique d'égalité des territoires ;
- déplore l'absence de soutien à certains secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, la culture, la santé, le logement même si le volet territorial peut couvrir certains d'entre eux ;
- regrette également que des préconisations clés émises lors de la réunion de concertation du 6 février et dans la 1^{ère} contribution de l'assemblée n'aient pas été prises en compte (innovation sociale, aides différenciées selon les territoires, rééquilibrage territorial des zones d'emploi...).

Je remercie la commission 6, son président Bruno LAFAGE, Chantal GAUTHIER, rapporteure, et l'équipe administrative.

DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES : UNE NECESSITE

Les chambres consulaires sont les acteurs économiques organisés dans les territoires, établissements publics, ils sont les interlocuteurs de l'Etat et des collectivités sur leurs missions essentielles : relais auprès des entreprises pour le développement économique, accueil d'entreprises, transfert de technologies, innovation, montage de dossiers, veille économique, formation.

Les CCI ont assumé plusieurs réformes, une CCI par département, une réorganisation régionale, une réduction de 20% de leur budget.

Qu'un rapport divulgué par « les Echos » annonce une CCI par région, c'est l'abandon des territoires, demain ce sera l'absorption par les nouvelles régions et il restera les élus, plus l'administration.

Une société ne peut fonctionner sans corps intermédiaires, qu'il s'agisse de l'économie, du dialogue social et territorial, ou de la vie associative.

Si chacun doit faire des économies de fonctionnement, notamment par la mutualisation des moyens, la réforme de l'organisation territoriale de la France suppose aussi des partenaires forts, écoutés, respectés et organisés, il en est des chambres consulaires comme des CESER !

LA CRISE DANS LES TRAVAUX PUBLICS : si rien n'est décidé, une réunion de concertation est nécessaire

Après avoir perdu 2500 emplois en Midi-Pyrénées entre 2008 et 2012, et avoir connu en 2013 une année de reprise d'activité pour l'industrie routière pour la période préélectorale qui a permis la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement urbain, un nouveau sinistre pourrait se produire si l'on n'a pas de visibilité et surtout un calendrier en faveur d'un programme d'investissement précis et hiérarchisé.

La question du financement des infrastructures est posée après la controverse sur l'écotaxe, mais une concertation de tous les acteurs est nécessaire au plan national et régional.

LA BATAILLE POUR L'EMPLOI ET LA RÉINDUSTRIALISATION

La création de richesses, la création d'activités nouvelles permettra d'éviter la création d'impôts pour assurer le fonctionnement de la Maison France, financer les investissements et la solidarité.

Depuis 2001, soit 13 ans, nous avons perdu plus de 970 000 emplois, la part du PIB dans l'industrie est tombée à 11%, contre 13% en Espagne, 18% en Italie, et 23% en Allemagne.

Nous devons avoir les moyens du redressement en prolongeant la mobilisation générée par les Etats Généraux de l'Industrie et la stratégie de filières qui sont passés de 11 à 13 en y ajoutant les filières bois, agriculture et industrie agroalimentaire pour lesquelles doit être créé par l'Etat un comité stratégique régional, mais les comités stratégiques de filières doivent aussi inclure une éthique, une charte de valeurs dans leur fonctionnement, comme vient de le démontrer l'exemple de FIGEAC AERO.

Le CESER partage cette stratégie, soutient l'engagement de la Région à travers le Schéma Régional de l'Innovation, la politique de soutien aux filières territoriales, aux clusters, à l'innovation, c'est la condition pour retrouver le chemin d'une croissance durable et de création d'emplois.

Midi-Pyrénées apparaît toujours dans les statistiques nationales parmi les rares régions françaises avec un solde de création d'emplois positif, nous le devons très largement aux activités aéronautiques mais aussi, et c'est moins connu, à la diversification des activités illustrées par la création du cluster dédié à la chimie des agroressources, la chimie verte. Nous mettrons en place un groupe de travail pour réfléchir sur l'action de la BPI en région, il sera animé par Gérard RAMOND et porté par la commission 2.

EN CONCLUSION

Un an après la visite de la société Bosch à Rodez, et l'inauguration de l'extension de l'usine de Soual près de Castres à l'invitation de ce grand monsieur que fut Pierre FABRE, le Président de la République a confirmé le 23 avril en visite à Carmaux la procédure lancée par le gouvernement et le Secrétaire d'Etat aux transports pour la mise en concession de la liaison Toulouse-Castres, avec une feuille de route précise. La décision est donc irréversible.

Une nouvelle université pour le Nord-Est de Midi-Pyrénées.

Je conclurai mon propos par les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CESER est attentif et motivé dans l'élaboration des statuts de la Communauté d'Universités et d'Etablissements qui succède au PRES. Le CESER gardera sa place et sera dans le collège des collectivités, mais l'université de Toulouse est pour nous, Midi-Pyrénées qui fédérera les différentes Universités et Ecoles d'Ingénieurs devra aussi savoir reconnaître dans sa gouvernance l'EPA Jean-François CHAMPOLLION, dont le Conseil d'Administration, auquel le CESER appartient depuis sa création en mars 2002 en qualité de membre fondateur, a délibéré pour engager la concertation avec les étudiants, la communauté éducative et administrative, et les collectivités concernées en vue de la création d'un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, pour obtenir ainsi le statut d'une Université de plein exercice.

Le Centre Universitaire Jean-François CHAMPOLLION, c'est aujourd'hui avec 3 Campus - Albi-Castres-Rodez - et 2 sites Figeac et Millau-Saint-Affrique, 3700 étudiants (+13,9% en 2013), - 4 000 attendus au mois d'octobre 2014 - 15 licences, 11 licences professionnelles, 9 masters et 50% de boursiers contre une moyenne nationale de 32%. Le 18 avril 1998, convoquée sur le site universitaire de Rodez, l'assemblée plénière, en accueillant le nouveau Président de la Région Martin MALVY, votait à l'unanimité un rapport pour la création d'une nouvelle université pluridisciplinaire et multipolaire pour le nord-est de la région.

Le Recteur de l'académie Jean-Paul DE GAUDEMAR concluait la séance et préparait au ministère la suite.

L'ancien recteur est devenu le conseiller de la Ministre Geneviève FIORASO ; le Président de Champollion et moi-même le rencontrerons. La démographie du Tarn et de l'Aveyron c'est plus de 600 000 habitants, plus encore si on ajoute les voisins lotois et du Cantal. Il y a la place et les moyens de créer une université de plein exercice, la 3^{ème} université à Grenoble compte 5 000 étudiants.

Le CESER reste fidèle à son long combat pour un développement et un aménagement équilibré du territoire, notamment en matière de formation et d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, c'est le rééquilibrage le plus pertinent par rapport à la métropolisation.

Le succès de la mobilisation que nous avons réussie le 29 juin 2010 à Albi prouve notre légitimité dans cette démarche, le soutien des trois communautés d'agglomération, des conseils généraux et de la région sont nécessaires pour réussir.

Une formation innovante à Toulouse 1 Capitole

Je tiens à saluer la création à l'Université Toulouse 1 Capitole la mise en place d'une formation supérieure européenne en droit, formation innovante, nécessaire qui saura attirer à Toulouse de nombreux étudiants européens.

La diversité des formations, des universités, des écoles d'ingénieurs, les politiques de sites voulues par la Région et que nous soutenons, doit permettre à un jeune étudiant

d'avoir les moyens matériels, et les possibilités de choix pour s'orienter, se construire un parcours professionnel commencé à Millau, Rodez, Figeac, Auch... et achevé à Toulouse.

L'excellence pour un pays, la réussite, c'est de savoir former des savants, des futurs Prix Nobel, mais c'est aussi assurer à chacun une formation, une qualification pour exercer un métier, une activité.

Je vous invite aussi à la vigilance et à la solidarité devant le tragique assassinat de 4 personnes en Belgique devant le musée juif et le passage à tabac de deux jeunes juifs à Créteil devant un lieu de culte.

Je vous remercie.

EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Mes voisins,

(...)

Vous allez débattre du contrat de plan pour donner votre avis ; nous ne connaissons pas le montant des enveloppes qui seront allouées. Alors, on peut toujours débattre des priorités, mais faut-il encore que les moyens qui sont affectés à ces priorités soient suffisants pour qu'elles soient respectées.

Sur les fonds européens, les arbitrages définitifs ne sont pas rendus, mais nous sommes maintenant dans une précision plus grande. Le contrat de plan, les fonds européens, ce sont six années sur lesquelles nous nous projetons.

Notre budget, comment évoluera-t-il ? Quel sera-t-il ? Le gouvernement, pour l'exercice 2014, a retenu sur l'enveloppe qu'il leur attribue un milliard 500 millions d'euros aux collectivités locales. Les chiffres qui sont avancés aujourd'hui pour 2015, 2016 et 2017 sont de 3 milliards 700 millions d'euros par an. Ce projet sera-t-il conduit à son terme ? Je ne le sais pas, mais s'il l'était, cela représenterait pour nous en 2018 une réduction de nos recettes de l'ordre de 70 M€. J'arrondis. Approximativement cela veut dire qu'en 2017, 2018, nous aurions en recettes 70 M€ de moins que nous n'en avons l'an dernier. Incertitude sur le montant du contrat de plan, incertitude sur la définition précise des fonds européens, incertitude sur le budget, incertitude sur notre devenir et sur nos compétences, nos responsabilités, nos limites, nos frontières.

J'ai été amené à produire un rapport il n'y a pas très longtemps à la demande du président de la République avec Alain LAMBERT. Alain LAMBERT avait été ministre du Budget de Jean-Pierre RAFFARIN, nous nous connaissons, nous avons travaillé pendant six mois ensemble avec cinq inspecteurs généraux qui nous avaient été dédiés. La politique ce n'est pas toujours de la technocratie, on meurt d'une vie politique envahie par la technocratie. Nous avons demandé aux inspecteurs d'aller dans quatre régions où ils ont vu l'État, les collectivités, les CESR, les consulaires ; le problème majeur qui est

apparu dans l'étude qui a été faite qui nous a été rapportée par les inspecteurs généraux, plutôt attachés à l'État, le premier constat c'est la méconnaissance totale de la part de l'administration centrale de ce que font les collectivités territoriales. La technocratie a envahi le gouvernement et l'État.

En ce qui nous concerne, nous collectivités territoriales, ils ont constaté une méfiance totale d'une strate par rapport à une autre ; les Régions se méfient des Départements, les Départements des Régions, les Communes des Départements, les Communes des Régions : nous sommes dans une situation intenable de méfiance généralisée. Comment voulez-vous que nous nous en sortions si le discours que j'entends tous les jours « il faut que ça bouge, mais surtout pas chez moi » continue d'être le discours majeur de ce pays ? Ce pays est sclérosé. Tous les pays autour de nous ont évolué dans leur organisation depuis au moins une dizaine d'années, parfois depuis beaucoup plus longtemps.

Nous qui passons notre temps, vous, moi, Dupont dans la rue, à dire « on ne comprend rien au millefeuille territorial », il n'y a pas très longtemps nous étions 7 à une inauguration avec 7 paires de ciseaux. J'ai interrogé mes voisins en disant « mais ceux qui sont devant là, pour quoi nous prennent-ils ? Pour des zozos ? Pour des silhouettes ? Que représentons-nous pour eux ? » Le Député a amené des subventions du chapitre 67-51, un député européen était là par hasard, on ne les voit jamais, il était là parce que les élections étaient quelques mois plus tard, il n'était pas de Toulouse, cela faisait déjà deux ; le maire, le Président de la communauté, le Conseil général, la Région, le Préfet.... Est-ce comme cela que doit fonctionner la République ?

Je pense que nous devons arriver à nous dépasser nous-mêmes, à envisager des réformes dans l'intérêt de la nation, et non pas dans la satisfaction de l'égo de chacun qui détient provisoirement une parcelle de pouvoir. Si chaque institution est légitime, s'il ne faut en changer aucune, alors que le temps n'est quand même plus celui où l'on créait des structures parce que c'était à une heure de voiture à cheval qu'on déterminait les limites ou que CLEMENTEL en 1919 imaginait les premières cartes des régions, il y a un siècle. Si l'on n'est pas capable de regarder ce que coûte au pays cet archaïsme dans ses institutions ; l'instruction d'un dossier, d'une subvention de quelque 1 000 € ou 1 500 € coûte 7 à 800 € et quand le même dossier est instruit par quatre services cela coûte quatre fois plus cher que la subvention qu'on va attribuer et il a fallu deux mois pour l'attribuer, trois mois ou quatre alors qu'elle aurait pu être attribuée en un seul jour, en un seul instant dans un même lieu.

Il faut que nous changions et j'espère que l'on va changer et évoluer. Alors comment ? Là c'est une autre paire de manches. Sur les compétences, je pense que le choix est fait

par le gouvernement de donner aux Régions la vraie compétence économique en direction des PME, les grands groupes ne relèvent pas du pouvoir régional, et tout le pouvoir parce que la réforme des collectivités locales ne peut pas ne pas être en même temps la réforme de l'État. Sinon il n'y a pas de réforme, il faut que là où l'État est minoritaire, là où l'État ne représente plus que 10, 15 % d'un engagement financier et que les autres en représentent 80, il faut qu'il n'y ait plus de services de l'État sur le territoire pour accomplir ces missions. Il ne faut pas qu'il y en ait 10 qui interviennent, il faut qu'il y en ait deux seulement. C'est absurde de parfois constater qu'il y a eu un intervenant représentant 2 % du montant de l'investissement.

Je me souviens un jour à Pamiers où l'on inaugurait l'abattoir revu restauré, où l'on inaugurait l'aménagement de la gare, deux dossiers 1 M€, l'État avait apporté généreusement 2 % du montant des travaux pour chacun des projets, je ne m'en prends pas à l'État, je suis profondément républicain, mais je me suis dit à ce moment-là : l'État a travaillé pendant des semaines autant que ceux qui ont mis 30 %, l'État a perdu son temps pour amener 2 % sur l'agrandissement du quai de la gare ou de la place. Donc, il faut aller vers une réforme en profondeur sur les compétences et sur les moyens.

Sur les dimensions, je pense prioritaire et de loin prioritaire la réforme sur les compétences, c'est celle-là qui compte. La réforme sur les moyens, c'est celle-là qui compte parce que quand on regarde l'Europe on a des Régions puissantes qui ont 2 millions d'habitants, le Pays Basque espagnol en a deux, c'est une région puissante, c'est un problème de moyens et nos régions ont à peu près en moyenne la dimension des Régions des autres pays d'Europe.

Par contre, j'appelle votre attention sur un point : avec qui sommes-nous aujourd'hui en compétition quand on regarde l'action publique ? Essentiellement avec des Régions comme l'Ile-de-France, je la mets à part, c'est la région capitale, son statut est particulier. Compétition avec qui ? Avec PACA ? Oui. Avec Rhône-Alpes ? Oui, ce sont les Régions qui comptent le plus. Ce sont des Régions qui ont 6 millions d'habitants, qui en auront 7, qui en auront 8.

Nous, notre interrogation n'est pas la dimension de la Région, nous sommes la plus grande, mais si un certain nombre de régions dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans sont des régions à 10, 9 ou 8 millions d'habitants, Midi-Pyrénées a 3 millions ou 3 500 000 habitants serait une région pénalisée. Je pense que nous avons intérêt à agrandir ou à nous transformer.

Venons-en au contrat de plan pour lequel nous avons engagé une vaste concertation avant même la circulaire du 15 novembre 2013. Plus de 200 contributions écrites, conférences des Exécutifs, comités thématiques, journées de concertation très suivies le

6 février, vous y étiez d'ailleurs nombreux. Une nouvelle conférence des Exécutifs le 3 mars, plénière le 13, vous notez -et vous avez raison- qu'en l'attente du projet détaillé et hiérarchisé votre avis ne peut être qu'un avis intermédiaire, le mien l'est également. J'attendrai la suite pour dire ce que j'en pense.

Vous déplorez que 2014 soit une année blanche, vous savez qu'il en est toujours ainsi quand on en est au renouvellement, c'est tous les six ans la même chose. Par ailleurs, ce n'est pas très grave, il y a toujours une queue d'opérations sur le contrat de plan précédent, si elle ne durait qu'un an ce serait formidable, on en est parfois cinq ou six ans après à réaliser ce qui était prévu dans le précédent contrat de plan.

L'essentiel pour moi, c'est votre reconnaissance de la cohérence de la stratégie proposée par l'État et la Région. En notant bien que la structure de ce prochain contrat de plan n'est pas la même que la structure précédente, il faut bien voir cela. Je n'ouvrirai pas la discussion sur la pertinence des contrats de plan État Région, faut-il continuer à avoir des contrats de plan État Région ? Cela mérite un débat. D'autant plus que souvent c'est pour faire participer les collectivités à des dépenses qui seraient normalement celles de l'État.

Vous relevez -et nous l'avons fait- que le tourisme, la culture et l'agriculture n'y figurent pas. Pour ce qui est du tourisme et de la culture, prenez les chiffres du dernier contrat de plan. Nous avons protesté de la même manière dès que nous l'avons su, mais quand on prend les chiffres du dernier contrat de plan on peut dire que dans la conjoncture actuelle cela passe pour pertes et profits. Quelques millions en six ans, ce n'est pas la peine de se focaliser sur ce sujet.

Par contre sur l'agriculture c'est une autre question, j'en dirai un mot avant de conclure, la progression du FEADER est déjà une réponse à l'interrogation.

Des priorités, nous les confirmons et les confirmerons : c'est l'enseignement supérieur et la recherche avec, et je le confirme également, c'est dans votre volonté d'équilibre du territoire, c'est la mienne depuis 1998, avec 30 % de dotations hors métropole Toulousaine, ce qui implique un effort important sur la métropole toulousaine d'autant plus que cela vaut pour l'enseignement supérieur alors que pour la recherche c'est 80 % des financements qui vont à la métropole, quand ce n'est pas 90. Mais sur les équipements de l'enseignement supérieur, 30 % c'est ce que nous avons rappelé et ce à quoi nous tenons.

L'innovation, les filières d'avenir, l'usine du futur, on sait très bien et on est d'accord sur ce que sont les priorités.

La mobilité multimodale, je répète et je renouvelle que nous n'interviendrons plus sur le réseau routier, aucune région n'interviendra sur le réseau routier à l'exception, je m'y suis engagé depuis le départ, de la liaison Toulouse Castres, vous y avez fait allusion et de la desserte d'Airbus ici sur Toulouse où l'on a un engorgement qui n'est pas

supportable alors que c'est le premier pôle de développement économique de la région. Par contre, ferroviaire oui.

Transition énergétique et écologique, avec le plan Midi-Pyrénées à l'appui, c'est l'observatoire du changement climatique, ce sont les parcs, ce sont les réserves, j'ai évoqué la couverture du territoire en très haut débit et la contractualisation avec les territoires.

J'ajoute que le CPER est un outil indispensable, mais qu'il a ses limites. Il les avait dans la période précédente, il faut se souvenir que les 26 régions y avaient consacré 15,1 milliards d'euros quand l'État en consacrait 12. Les Régions sont intervenues à un niveau supérieur à l'État et les autres collectivités 1,100 millions d'euros. Il ne faut pas être grand clerc pour imaginer que nous n'allons pas retrouver ces montants ou alors il se passerait quelque chose d'exceptionnel. On ne peut donc demander que tout soit inscrit dans les contrats de plan, on se tromperait fabuleusement d'objectif. Sauf à détruire même l'esprit de la contractualisation ou à ramener toute la politique de l'État, ce que je n'espère pas et toute la politique de la Région, ce que je n'espère pas non plus, à ces seuls contrats.

Donc attente de crédits qui seront ouverts par l'État et attente de la date à laquelle nous pourrons la signer, sans doute au mieux en septembre, nous vous consulterons, nous vous informerons, nous débattons, vous émettrez vos avis le moment venu.

J'ai lu avec intérêt vos avis et je partage avec vous le diagnostic quant aux objectifs de la politique qui ne peut se résumer à un CPER, vous souhaitez que l'emploi soit la première des priorités, c'est l'objectif majeur que l'on retrouve autour des cinq priorités de cette nouvelle contractualisation, c'est la raison d'ailleurs du découpage de la stratégie nationale en cinq pôles. Vous souhaitez une vision stratégique et lisible, je vous rappelle que la stratégie de la Région c'est effectivement la recherche du plus juste équilibre des territoires.

Vous dites regretter la non prise en compte des préconisations du 6 février en matière de rééquilibrage territorial d'innovation sociale et de prise en compte des zones d'emploi, je crois que c'est avoir une lecture un peu superficielle de nos engagements.

J'ai évoqué ceux qui sont dans l'économie sociale et solidaire, l'effort important que nous venons de décider en direction de la couverture en haut et très haut débit, la poursuite de la politique instaurée sur la couverture à 30 % par le CPER des équipements décentralisés de l'enseignement supérieur, ce que seront nos propositions dans les appels d'offre Leader que nous réserverons, et je le dis, en tout cas c'est la position du Président pas encore celle de l'Assemblée, aux territoires hors agglomération parce que ce sont ceux-là qui ont le plus besoin de cette solidarité européenne. Le Leader est une

des compositions du Feader, 76 M€ sur la période, le déséquilibre est tel entre les moyens des agglos et les moyens des Communautés de communes qu'il doit être affecté prioritairement aux agglos.

Des contrats également avec les pôles pyrénéens, nous avons un nombre de contrats considérable sur le territoire, plus de 50, et j'ai évoqué la priorité que nous voudrions attribuer aux bassins d'emploi.

Vous avez des réflexions qui m'ont un peu surpris sur les énergies renouvelables. Nous sommes catalogués au plan national comme étant la Région ou l'une des deux régions dont l'effort en la matière est le plus élevé. Vous nous dites que ce n'est pas assez, un coureur de fond s'essouffle et perd ses moyens. En deux ans depuis 2012 nous avons accompagné la rénovation thermique de 10 000 logements et notre objectif, je le rappelle, est d'atteindre 7 000 par an et plus si on peut, et nous travaillons maintenant non seulement avec des partenaires du logement social mais avec plus de 2 000 artisans qui ont signé une convention avec nous, Monsieur le Président de la Chambre régionale des Métiers, plus de 2 000 contrats signés avec des artisans qui sont les porteurs de notre projet.

Nous avons en service 39 réseaux de chaleur au bois, 168 chaufferies collectives, et nous sommes en train de gagner le pari que j'ai pris sur la méthanisation puisque nous avons aujourd'hui à l'heure où je vous parle, 93 initiatives recensées sur la méthanisation, 19 réseaux installés et très certainement d'après ce que me disent mes services que je consulte toutes les semaines à peu près la garantie aujourd'hui que nous atteindrons la centaine d'installations avant 2020 si toutefois on arrive à lever un certain nombre de problèmes qui demeurent notamment sur les raccordements. Il y a 130 installations de biogaz au plan national aujourd'hui, je prends le pari et je le répète que Midi-Pyrénées atteindra la centaine dans un délai de six ans.

Nous avons mis 300 M€ sur la table de crédits régionaux sur dix ans auxquels s'ajouteront la part des fonds européens que nous pourrons mobiliser et les 700 M€ pour ce qu'il en reste des prêts bonifiés obtenus pour 350 auprès de la Banque européenne d'investissement et de 350 auprès des banques coopératives de Midi-Pyrénées.

Nous ne sommes pas en retard dans ce secteur, il faut faire mieux, la France a du retard, mais nous aurons du mal à aller plus loin. Nous verrons, puisqu'au mois de novembre - et vous y êtes cordialement invités- nous organiserons ici, après avoir organisé les premières l'an dernier, les secondes Assises nationales du biogaz et de la méthanisation qui sont destinées à doper notre propre projet et à faire progresser la réflexion au plan national.

Sur les fonds européens vous avez noté les avancées. J'espère, et je le dis devant Monsieur le Secrétaire général, que ce que nous avons négocié il y a quelques jours à Paris en présence de Monsieur DELZANT le commissaire à l'équité ou l'équilibre des territoires, l'ex DATAR, et PALMA ANDRES le sous-directeur de la Commission européenne sur le sujet, va avancer et que nous allons pouvoir débloquer notre PO pyrénéen parce que les règles sont comme cela, s'il y a moins de 20 M€ de fonds européens on ne peut pas avoir un programme indépendant. Nous sommes allés avec ROUSSET et avec BOURQUIN, comme les bourgeois de Calais la corde au cou, en disant « puisque vous ne nous donnez que 20 M€, comment fait-on pour avoir un PO indépendant ? » On nous a dit « si tous les trois vous lâchez un peu de votre Feader pour le reporter et bonifier le Feader des Pyrénées, à ce moment-là on arrivera à 25 et vous pourrez avoir votre PO ». C'est ce qu'on demande donc on a dit oui, on attend maintenant la confirmation, c'est pour vous rassurer Monsieur le Président.

Je vous rassure également sur le Massif Central, vous évoquez le fait qu'il ne soit pas mentionné dans les documents, vous avez raison, il n'est pas évoqué parce qu'il nous échappe en responsabilité, c'est le GIP Massif Central qui gère ce programme européen donc il est normal qu'il ne soit pas dans nos documents.

Je voudrais sur le Feader rappeler sa forte progression sur l'année qui vient puisque sur la période précédente le montant affecté aux indemnités compensatoires de handicap naturel et aux primes herbagères agroenvironnementales s'était élevé à 532 M€ pour Midi-Pyrénées alors que la ligne passe à 814 M€ pour la période qui vient. C'est un progrès remarquable, les éleveurs vont voir une progression de 10 % dès cette année et de 25 % l'année suivante sur leurs primes.

Pour le reste sur les mesures agroenvironnementales, sur les TIC, l'enveloppe progressera de 218 M€ puisque l'enveloppe totale atteindra 1 milliard 700 millions d'euros, c'est la plus grosse enveloppe nationale en matière de Feader.

Sur le Feder nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque viendra le temps des débats.

Voilà ce que je voulais vous dire Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Encore une fois nous prenons toujours note avec intérêt des rapports qui sont les vôtres, des avis qui sont les vôtres. Il n'est pas surprenant qu'on retrouve les mêmes finalités, par contre nous, nous avons après à mettre en œuvre, donc à déterminer les choix. Si j'entends chacun, sa priorité est la priorité de tous. Quand j'entends son voisin, ce n'est déjà plus la même priorité. Et celui qui arrive une heure après renverse tout sur la table.

Mais c'est de ce travail, de ce partage dont nous pouvons tirer la meilleure part, surtout maintenant plus que jamais puisque nous aurons à en débattre à nouveau dans une époque où il faudra être très attentif sur les moyens. C'est la raison aussi pour laquelle la réforme des collectivités peut être une source d'économie. Je ne partage pas l'optimisme

de ceux qui avancent des milliards d'économies. Nous ne sommes pas arrivés à cela dans l'étude que nous avons faite avec Alain LAMBERT. Par contre mieux dépenser, c'est-à-dire dépenser avec plus d'efficacité, c'est gagner. On peut effectivement moins dépenser si on est plus efficace. Encore une fois, la multiplicité des instructions c'est à la fois du coût, à la fois du temps perdu et le temps perdu c'est de l'argent perdu, c'est de la réactivité perdue.

Nous avons eu un contrôle l'autre jour de la Commission nationale sur la gestion des fonds européens, le Président était ici je l'ai rencontré. Je lui ai expliqué, il n'était pas au courant, il ne le savait pas, mais il fait le tour de France actuellement pour voir dans les régions comment nous allons gérer les fonds européens. Je lui expliquais que pour un certain nombre d'instructions de dossiers aujourd'hui nous avons les fonds européens et nos propres fonds, mais l'instruction des dossiers se fait sur des dossiers transmis en ligne par le demandeur, il n'a pas à envoyer un dossier pour l'Europe et un dossier pour la Région, il a un dossier qu'il transmet en ligne. Nous avons décidé que nos dossiers étaient les mêmes que les dossiers de l'Europe pour qu'il n'ait pas deux dossiers à faire, il n'y a plus qu'un seul dossier pour le demandeur. Le jour où la commission délibère, elle délibère fonds européens, fonds régionaux. Le jour où l'on attribue les fonds, on attribue les deux.

C'est la raison pour laquelle si la compétence économique est attribuée aux régions, il faut que les régions aient la maîtrise totale de cette compétence, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne travaillent pas avec d'autres, ce serait absurde, idiot. Il faut travailler avec d'autres, mais il faudra que les services des autres s'inclinent et disent « on n'a plus notre raison d'être », cela ne veut pas dire qu'on remerciera des gens, mais il faut simplifier, c'est simple ailleurs, c'est compliqué chez nous et la complication dans la compétition qui est aujourd'hui la nôtre, dans les difficultés qui sont les nôtres, dans la compétitivité à retrouver c'est une peine qui est fabuleuse.

Je mets en cause l'organisation de la République aujourd'hui, pas la République mais son organisation qui n'a pas évolué depuis la Révolution française, ce n'est même pas Bonaparte, c'est 1789 c'est la Révolution. Elle n'a pas évolué, on a ajouté des choses, les communes, les Communautés de communes, les régions ou alors il ne fallait pas les créer et on n'a pas redessiné les compétences, on a additionné en permanence.

Vive la simplification Monsieur le Président, on s'en portera tous mieux.

AVIS

2^{ème} CONTRIBUTION AU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020

INDEX

INTRODUCTION.....	31
1^{ère} PARTIE : VOLET TRANSVERSAL.....	35
1- THEMATIQUE : L'EMPLOI.....	37
- Dans les quatre objectifs déclinés, le CESER tient à rappeler certaines de ses positions.....	38
- Les personnes éloignées de l'emploi.....	41
- Le dialogue social territorial.....	42
- L'analyse des besoins en compétence.....	44
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	44
2^{ème} PARTIE : VOLET REGIONAL.....	47
1- THEMATIQUE : INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINES DU FUTUR.....	49
A - OBSERVATIONS GENERALES SUR LA THEMATIQUE.....	49
B – OBSERVATIONS SUR LES AXES RETENUS PAR LA STRATEGIE REGIONALE...	52
2- THEMATIQUE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION.....	55
A - OBSERVATIONS GENERALES SUR LA THEMATIQUE.....	55
B – OBSERVATIONS SUR LES AXES RETENUS PAR LA STRATEGIE REGIONALE...	57
3- THEMATIQUE : MOBILITE MULTIMODALE.....	63
4- THEMATIQUE : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.....	67
5- THEMATIQUE : THD ET USAGES DU NUMERIQUE.....	71
3^{ème} PARTIE : VOLET TERRITORIAL.....	73
1- THEMATIQUE : POLITIQUE DE LA VILLE.....	75
A - OBSERVATIONS GENERALES SUR LA THEMATIQUE.....	75
B – OBSERVATIONS SUR LES AXES RETENUS PAR LA STRATEGIE REGIONALE...	77
2- THEMATIQUE : VOLET METROPOLITAIN.....	83
3- THEMATIQUE : SERVICES AU PUBLIC.....	85
4- THEMATIQUE : TERRITOIRES VULNERABLES.....	89
4^{ème} PARTIE : VOLET INTERREGIONAL.....	91
1- THEMATIQUE : GARONNE.....	93
2- THEMATIQUE : MASSIFS.....	94
3- THEMATIQUE : VALLEE DU LOT.....	95
SYNTHESE ET CONCLUSION.....	97
EXPLICATIONS DE VOTE.....	105
GLOSSAIRE.....	147

INTRODUCTION

- Le CPER

Le Contrat de Plan État Région (CPER) permet à l'Etat et au Conseil Régional de définir une stratégie partagée pour le territoire et d'acter le financement pour une période de 7 ans des actions identifiées dans le cadre de cette stratégie.

Le CESER déplore que le prochain CPER, qui devait couvrir la période 2014-2020, se limite de fait aux années 2015 à 2020. Il se limite même, dans un premier temps, à la période 2015-2017. En effet, le cadre fixé par l'Etat prévoit que seules les opérations qui bénéficieront d'une programmation contractualisée sur ces trois ans devront être identifiées dès cette année, les autres opérations ne devant être que « pré-identifiées »¹. L'année 2014 sera donc une « année de transition », c'est-à-dire, du point de vue du nouveau CPER, une année blanche, puisque le CPER 2007-2013 sera prolongé sur cette année, sans enveloppe financière supplémentaire. Ce passage du CPER de sept à six années suscite des interrogations de la part du CESER. Il se demande notamment dans quelle mesure l'enveloppe financière du prochain CPER sera réduite de ce fait.

Pour la période 2014-2020, l'Etat a établi un « cahier des charges » du CPER reflétant les priorités des politiques territoriales sur lesquelles il entend contractualiser avec la Région. L'emploi est l'objectif prioritaire du CESER. Cette notion est abordée de manière transversale puisqu'elle se décline au sein des différentes thématiques prioritaires retenues pour le volet dit « régional » :

- l'enseignement supérieur et la recherche,
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur,
- la couverture du territoire en très haut débit et le développement des usages du numérique,
- la transition écologique et énergétique,
- la mobilité multimodale.
-

Un volet « territorial », concernant des zones spécifiques (massifs, métropoles, bassins fluviaux, quartiers prioritaires, territoires vulnérables, territoires en déficit de services au public), complète le dispositif.

Le montant financier alloué au CPER 2014-2020 n'est pas connu à ce jour. Dans la période actuelle de vigilance budgétaire, il sera très vraisemblablement contraint. Sur la période précédente, 2007-2013, le CPER contractualisait plus de 1,5 milliards d'euros, dont 598 millions venant du budget de la Région, 522 millions du budget de l'Etat et 463 millions d'autres collectivités locales. Il devrait être réalisé à 90%.

Afin d'appréhender ce chiffre, qui correspond à environ 200 millions d'euros d'investissement cofinancés par an, il peut être rapproché des ordres de grandeur suivants :

¹ Circulaire du Premier ministre du 2 août 2013.

² Circulaires en date du 21 août 2013 et du 25 septembre 2013 CPER 15 Midi-Pyrénées.

- le budget actuel de la Région est d'environ 1,2 milliards d'euros par an,
- le budget d'investissement de la Région est d'environ 460 millions d'euros par an,
- les crédits européens (FEADER, FEDER, FSE) disponibles en région sur la période 2014-2020 permettront une intervention de 285 millions d'euros par an,
- le montant du crédit d'impôt recherche (CIR) perçu par les entreprises de Midi-Pyrénées est d'environ 200 millions d'euros par an,
- les investissements de la Banque Publique d'Investissement (BPI) en Midi-Pyrénées se montent à 630 millions d'euros par an.

Le CPER assure une part importante mais non majoritaire de l'investissement piloté en région et l'Etat garde la maîtrise de budgets bien plus significatifs. Mais l'échelon régional assure au-delà des moyens financiers qu'il mobilise l'animation économique et sociale, nécessaire aux synergies entre acteurs, au développement, à l'innovation, et à la satisfaction des besoins spécifiques des personnes et des territoires.

- Le contexte du présent Avis du CESER

Le CESER a exprimé une première fois ses recommandations lors de son Avis « Contribution au Contrat de Plan État Région 2014-2020 », adopté lors de la séance plénière le 24 octobre 2013. Rappelons que cette contribution a été élaborée après un travail de concertation important associant les représentants des territoires de Midi-Pyrénées.

Tout en s'appuyant sur les circulaires du Premier ministre², sur les discours introductifs de la journée de concertation sur le CPER du 6 février 2014 du Président du Conseil Régional et du Préfet de Région ainsi que sur la Stratégie régionale et le Mandat accordé au Président du Conseil Régional pour la négociation du CPER pour la période 2015-2020³, **le CESER souligne la complexité d'émettre un Avis construit et approfondi, notamment face aux incertitudes des moyens financiers mobilisables sur chacun des axes de priorité.**

Le CESER observe que les grands chapitres de la Stratégie régionale et du Mandat accordé au Président du Conseil Régional pour la négociation du CPER pour la période 2015-2020 définissent une structure cohérente répondant au cahier des charges de l'Etat. Cependant, ces orientations générales sont suffisamment imprécises pour que de multiples mises en œuvre puissent être envisagées. Par conséquent, le CESER ne peut, en l'état, que donner un Avis provisoire sur cette Stratégie régionale. Compte tenu de l'avancement des documents transmis, le CESER considère que cette phase de consultation correspond à une étape intermédiaire et **il est en attente d'un projet plus détaillé et plus hiérarchisé de la part du Conseil Régional pour formuler ses propositions avant l'adoption définitive du CPER 2014-2020.**

² Circulaires en date du 2 août 2013, du 25 septembre 2013 et du 15 novembre 2013.

³ Texte N°14/AP/0303, adopté lors de l'Assemblée plénière du 13 mars 2014.

Par ailleurs, l'élaboration du contenu du Contrat de Plan État Région intervient dans un contexte d'évolution de la gouvernance territoriale. L'acte III de la décentralisation devrait déléguer plus de missions aux Régions et le champ d'intervention des Métropoles devrait s'accroître également. Les annonces récentes du Premier ministre sur la réduction du nombre de Conseils Régionaux à l'horizon 2017 et la suppression des Conseils Départementaux à l'horizon 2021, si elles restent pour l'instant à être détaillées, sont porteuses d'évolutions encore plus importantes. Le CESER comprend que tant que ces éléments ne sont pas stabilisés, ils ne pourront être pris en compte dans la gouvernance proposée pour le CPER, et qu'il convient d'avancer en apportant au fur et à mesure les précisions et les évolutions nécessaires.

- **Remarques préliminaires du CESER**

A la première lecture de la proposition de la Région pour le CPER, le CESER apprécie le soin apporté à sa rédaction ainsi que son ciblage sur les domaines d'interventions identifiés comme prioritaires. Mais il déplore l'absence de prise en compte de préconisations-clés émises lors de la réunion de concertation sur le CPER du 6 février 2014 organisée par le Conseil Régional et dans l'Avis du CESER du 24 octobre 2013 « Contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 ». Il souhaiterait en particulier que des notions comme celles d'« innovation sociale », d'« aides différenciées en fonction des territoires et d'un rééquilibrage territorial », de « zones d'emploi », soient présentes, et que les critères d'attribution des aides prennent en compte leur impact sur l'emploi.

Si le CESER est unanime sur la priorité accordée à l'emploi, il rappelle cependant la nécessité de créer des emplois de qualité⁴. Il souligne également l'importance de préciser les indicateurs de conditionnalité des aides, de suivi de l'emploi ainsi que les aires d'analyse qui devraient être les mêmes que celles de l'INSEE (zones d'emploi et bassins de vie, notamment).

Au-delà de la question de l'emploi, les cinq thématiques retenues visent d'une part à soutenir l'économie de l'innovation, source de richesse directe et induite pour notre région, d'autre part à réussir l'aménagement de notre territoire selon les standards du XXI^{ème} siècle : maîtrise de l'énergie, des TIC et des transports collectifs pour la population. Le CESER considère que ces priorités sont justifiées par la situation économique difficile et par la nature du CPER qui porte une « politique d'égalité des territoires », comme rappelé dans le premier paragraphe de la circulaire du Premier

⁴ En utilisant la notion d'"emplois de qualité", le CESER se réfère à la définition du « travail décent » définie par l'Organisation internationale du travail (OIT). La notion de "travail décent" résume les aspirations de tout travailleur : possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.

ministre du 15 novembre dernier. Il souligne néanmoins l'absence d'affichage d'un soutien à des secteurs comme l'agriculture, le tourisme ou des thématiques transversales telles que le handicap, la culture, la santé, ou encore le logement, même si certaines thématiques et surtout le volet territorial peuvent les couvrir en partie.

Pour le soutien à l'agriculture, le CESER note que Midi-Pyrénées bénéficiera de 1,3 milliards d'euros du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) sur la période 2014-2020 et que ces investissements devront en partie être accompagnés. Le soutien au tourisme n'est pas affiché alors même que ce secteur est en croissance de 10 % par an dans le monde. La culture, la santé et le logement sont pour leur part des thèmes transversaux, qui auraient pu faire partie intégrante d'une vision plus globale des enjeux, le bien-vivre ne se limitant pas à la question de l'emploi, même si celle-ci est primordiale.

Malgré ces nombreuses interrogations, le CESER rappelle cependant qu'il adhère à l'ambition de la Région de porter essentiellement la priorité sur la thématique de l'emploi. Il apporte ci-après ses observations et propositions en reprenant le plan émis par le Conseil Régional. Le présent Avis reprendra en partie les préconisations déjà émises par le CESER qui sont jugées encore pertinentes bien que non prises en compte dans le document proposé par la Région.

1^{ERE} PARTIE
VOLET TRANSVERSAL

1^{ERE} PARTIE : VOLET TRANSVERSAL

1 – THEMATIQUE : L'EMPLOI

Le CESER se félicite de voir apparaître dans la Stratégie régionale du CPER 2015-2020 des propositions qu'il avait formulées en matière de développement de l'emploi de qualité ou « travail décent », tel que défini par le Bureau International du Travail⁵ (BIT), dans son Avis « Contribution au CPER 2014-2020 »⁶. L'emploi doit être une plus-value et non un facteur de précarisation des individus, comme il peut l'être dans les cas de sous-emploi et de « formes particulières d'emploi » (FPE), qui se développent en France.

S'appuyant sur son Avis « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »⁷, cette vision supposait, pour le CESER, de réfléchir, particulièrement, sur :

- les conditions de travail,
- les conditions de recrutement,
- l'égalité professionnelle.

Dans ce cadre précis, le CESER encourageait fortement les acteurs du secteur à s'appuyer sur des outils concrets tels que la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que la Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC), qui permettraient une réflexion et une projection, à moyen terme, sur les filières d'avenir et les métiers émergents qui en découlent. Le dialogue social territorial permettra de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires ainsi que les acteurs locaux et leurs savoir-faire déjà existants localement. Le CESER considérait aussi que les travaux du MIDACT⁸ pouvaient permettre, par ailleurs, de développer de nouveaux axes de travail pour construire des critères d'éligibilité. Il se satisfait de voir sa proposition reprise ici.

⁵ Le concept de travail décent a été formulé par les mandants tripartites de l'OIT – gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs – comme le moyen d'identifier les priorités majeures de l'Organisation. Il est fondé sur l'idée que le travail est source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix dans la communauté et de démocratie, de croissance économique qui augmente les possibilités d'emploi productif et de développement d'entreprises. Le travail décent reflète les priorités sociales, économiques et politiques des pays et du système multilatéral. En un laps de temps relativement court, ce concept a réuni un consensus international parmi les gouvernements, les employeurs, les syndicats et la société civile: l'emploi productif et le travail décent sont des dimensions essentielles d'une mondialisation juste, de la lutte contre la pauvreté et un moyen d'instaurer un développement équitable, solidaire et durable.

⁶ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

⁷ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 25 juin 2013.

⁸ Le MIDACT est l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Midi-Pyrénées, une association loi 1901. Elle est administrée de manière paritaire par des représentants régionaux des syndicats d'employeurs et de salariés et financée principalement par l'ANACT, la DIRECCTE, la Région Midi-Pyrénées et avec le soutien du Fonds Social Européen. L'équipe du MIDACT, spécialiste de l'organisation du travail, accompagne depuis 1985 les entreprises, employeurs et salariés de Midi-Pyrénées.

En outre, s'appuyant sur les expérimentations entendues, **le CESER insiste également sur la nécessité pour certaines branches de rapidement s'organiser afin de bénéficier d'une meilleure visibilité - une identité sociale - et de mieux défendre leurs intérêts économiques.** Certains secteurs ne sont pas forcément organisés par filières de manière forte, notamment en Midi-Pyrénées : c'est ainsi que certaines branches peuvent mener de réelles « politiques de branche », en matière de formation professionnelle et de prospective de branche⁹ par exemple, tout en les déclinant sur les territoires, tandis que d'autres branches ne peuvent pas se le permettre. Le CESER regrette fortement cette situation car, sur le terrain, l'ensemble des acteurs attend davantage de coordination. Une meilleure organisation est nécessaire pour qu'en découlent des droits et des obligations. Cela facilitera aussi la mise en place de politiques de soutien et de développement des secteurs concernés et, en conséquence, des individus qui travaillent en leur sein.

Dans les quatre objectifs déclinés, le CESER tient à rappeler certaines de ses positions

1. « développer les liens entre enseignement supérieur et branches professionnelles pour enrichir l'offre de formation » :

Considérant qu'il est important pour le système éducatif de pouvoir anticiper les mutations sociétales, technologiques et économiques à venir afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés, le CESER reformule une des propositions issues de son Avis « Pour une nouvelle dynamique de l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées »¹⁰ qui était d'**inciter les établissements de formation à se rapprocher davantage de certaines structures spécialisées dans l'intelligence économique et la veille stratégique qui pourraient les aider à mieux définir des options d'enseignements préparant aux mutations et de proposer des thèmes de modules compatibles avec les défis futurs.**

Ensuite, s'agissant du développement de la culture entrepreneuriale dans l'enseignement secondaire et supérieur, développement préconisé par la Cour des comptes dans un rapport récent¹¹, le CESER tient à se féliciter de la mise en place du comité de pilotage de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) de Midi-Pyrénées qu'il avait soutenue dès 2011.¹² Cette dynamique innovante de l'URMA, impulsée par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Midi-Pyrénées, a permis la signature de conventions partenariales avec le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) Champollion et l'Association régionale des IUT (ARIUT) de Midi-Pyrénées. Ces conventionnements permettront, dans un futur très proche, à tous les publics de bénéficier de parcours de formation cohérents et lisibles, du niveau V (CAP) au niveau II

⁹ cf. les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications.

¹⁰ Avis adopté lors de l'Assemblée Plénière du CESER du 18 décembre 2012.

¹¹ La Cour des Comptes a rendu public, le 14 février 2013, un rapport d'évaluation sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprises réalisé à la demande du président de l'Assemblée nationale pour le Comité d'évaluation et de contrôles des politiques publiques (CEC).

¹² Page 62 de l'Avis « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées » du CESER, adopté lors de l'Assemblée plénière du 22 juin 2011.

(licence) qui les renseigneront sur les potentialités de carrières, d'une part, et pourront attirer de nouveaux profils (jeunes diplômés ou demandeurs d'emplois), d'autre part. Dans l'actualité toute récente, le CESER se félicite aussi que le Pôle ECRIN (Entreprendre, Créer, Reprendre, INnover) porté par l'Université de Toulouse et l'ensemble de ses membres et partenaires depuis 2011¹³, ait été labellisé PEPITE (Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat)¹⁴, le 21 mars dernier, pour la période 2014-2016, dans la continuité des actions menées jusqu'à présent pour diffuser l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de Midi-Pyrénées, les accompagner et les aider à monter leurs projets.

Comme indiqué dans son Avis sur « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »¹⁵, le CESER a toujours préconisé un système qui favorise l'esprit d'entreprendre et d'innover. Cela doit commencer en milieu scolaire par **l'acquisition d'une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation, jusque dans l'enseignement supérieur, avec une formation qui permette l'acquisition des connaissances en matière d'entrepreneuriat et de management de l'innovation**. A cet effet, le CESER considère que l'alternance constitue une des voies de formation dans l'enseignement supérieur et qu'à cet égard elle devait être soutenue.

2. « anticiper les besoins en compétence (...) sur les territoires »

Après le système éducatif, c'est également à l'entreprise, dans un environnement économique mouvant, de pouvoir être en mesure d'anticiper et de prévoir la nature des emplois et des compétences dont elle aura besoin à moyen terme. Pour autant, cette gestion ne doit pas être l'apanage des secteurs en crise préparant des reconversions massives comme c'est souvent le cas : il s'agit véritablement de mettre en place une démarche anticipatrice plutôt que d'être en réaction à une situation aux conséquences souvent désastreuses socialement. **Comme énoncé précédemment, des outils concrets existent aujourd'hui et le CESER souhaiterait qu'ils soient mobilisés de manière constructive par les différents acteurs concernés à savoir les décideurs économiques, les partenaires sociaux, les représentants des associations et les institutionnels afin d'impulser une véritable démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.**

3. « Susciter et accompagner les mobilités professionnelles et géographiques »

Une situation de mobilité est une situation complexe qui induit des changements pour les différents acteurs concernés, à commencer par les personnes qui vivent ces mobilités professionnelles et/ou géographiques. La mobilité peut être un acte volontaire, en tant

¹³ Pour plus d'informations : <http://www.univ-toulouse.fr/formation/entrepreneuriat-etudiant/presentation-du-pole-ecrin>.

¹⁴ L'appel à projets PEPITE (Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) a été lancé en octobre 2013, dans le cadre du plan engagé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec la Caisse des dépôts et le ministère du Redressement productif, en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

¹⁵ Proposition 2 de l'Avis.

que décision prise par le salarié, s'il souhaite, pour de multiples raisons, changer de métier, de région ou de catégorie socioprofessionnelle. La mobilité peut également être imposée par l'entreprise, notamment lors de changements importants d'organisation, de stratégie, ou lors de la recherche de gains de productivité se traduisant par des diminutions d'effectifs dans certains secteurs. C'est pourquoi, le CESER considère, fort de son Avis sur « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées », qu'il est essentiel de pouvoir prévenir des situations qui, traitées dans l'urgence, peuvent être extrêmement douloureuses et impacter durablement le développement des personnes, des territoires et des organisations économiques et sociales. **Pour le CESER, il est donc primordial que l'articulation entre les différentes situations de mobilités rencontrées – choisies ou subies - par les travailleurs puisse permettre la construction d'un véritable parcours de formation tout au long de la vie, alternant périodes d'activité, périodes d'inactivité – si possible les plus courtes possibles – et périodes de formation, constituant ainsi un véritable *continuum* des situations professionnelles.**

4. « créer des emplois de qualité et améliorer l'accès à l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes éloignées de l'emploi, promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Il s'agit là d'un objectif large et très ambitieux. S'agissant de l'objectif régional qui est de « créer des emplois de qualité », le CESER souhaiterait reformuler ici certaines de ses propositions émises dans l'Avis « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »¹⁶. **Tout d'abord, le CESER tient à apporter son soutien plein et entier aux structures qui accueillent, hébergent et accompagnent individuellement des porteurs de projet ou des créateurs d'entreprises, même très petites**, telles que les Chambres consulaires, les pépinières d'entreprises et l'incubateur d'entreprises de Midi-Pyrénées¹⁷. Ces structures participent à la création et au développement des entreprises en Midi-Pyrénées, et donc à l'ancrage des emplois et des compétences des femmes et des hommes, jeunes comme moins jeunes, dans nos territoires, urbains comme ruraux.

Le CESER tient particulièrement à mettre en avant les modèles qui ont pour valeur la coopération entre salariés-associés tels que les Sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou bien encore les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE), fort de l'expérimentation que nous avons pu observer à Castres en rencontrant les acteurs de la CAE REGATE. En effet, ces structures de production économique ont pour fondements des valeurs que le CESER partage pleinement : solidarité, démocratie, protection, production, développement durable¹⁸ et territoire.

Le CESER considère, par ailleurs, que dans le cadre de reprises d'entreprises en difficulté ou d'entreprise sans successeur, une solution de reprise par les salariés sous forme de SCOP pourrait être beaucoup plus largement envisagée. La position du CESER est d'ailleurs confortée par l'actualité législative car le projet de loi portant reconnaissance et développement de l'économie sociale et solidaire prévoit de nouvelles dispositions

¹⁶ Proposition 2 de l'Avis cité, pages 139 à 142.

¹⁷ Pour plus d'informations : <http://www.incubateurmipy.fr>.

¹⁸ Certaines d'entre elles ont décidé d'adopter la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises ou RSE (norme ISO 26000) qui est donc appliquée par l'ensemble des entrepreneurs de la structure.

(titre II) qui instaурeraient un « délai d'information préalable de deux mois avant tout projet de cession », permettant aux salariés de présenter une offre de reprise de leur entreprise en cas de cession de fonds de commerce, de rachat de parts sociales, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à la majorité du capital.

Ce modèle entrepreneurial reste encore méconnu des autorités judiciaires et pourtant, il pourrait garantir le maintien de l'emploi et de l'activité existants dans les territoires, comme ce fut le cas pour d'autres reprises. Le projet de loi cité précédemment reprend d'ailleurs, là aussi, les positions du CESER dans ses articles 28 et 29, considérant que « la SCOP peut représenter un bon outil juridique pour la transmission d'entreprise aux salariés. » La reprise d'entreprise est un sujet, pour le CESER, qui nécessite la vigilance de tous, en n'omettant aucune hypothèse et en attachant une attention particulière à la formation et à l'accompagnement des repreneurs - lorsque cette reprise a lieu - afin de pérenniser les emplois qui en dépendent et d'en garantir le succès.

- **Les personnes éloignées de l'emploi**

S'agissant des personnes éloignées de l'emploi, le CESER considère que, pour beaucoup d'entre elles, l'emploi durable passe par une « insertion durable ». Il est, ici, fait référence à une démarche de qualité pour un accompagnement personnalisé d'un parcours volontaire du bénéficiaire, s'inscrivant généralement dans la durée. De la qualité du partenariat, de la cohésion entre les différents acteurs du parcours, dépendra l'insertion durable de la personne éloignée de l'emploi et donc son accès à un emploi durable. D'ailleurs, pour le CESER, les supports d'insertion professionnelle devront être, à terme, conventionnés en fonction de leur potentiel d'apprentissage.

S'agissant de « l'insertion durable », le CESER l'envisage comme une démarche qui prendrait en compte les individus dans leur globalité et qui créerait ce lien social que notre société est en train de perdre. C'est une démarche constante, progressive, intégrée, structurée, où l'ensemble des opérateurs, et notamment Pôle Emploi, doivent articuler leur place, dans un souci d'amener le bénéficiaire vers un gain d'employabilité, que ce soit en termes de savoir-faire - avec au final une certification, un titre ou un diplôme – ou de savoir-être. **Le CESER considère que les domaines particulièrement sensibles du placement du demandeur d'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie sont des missions de service public et qu'à ce titre, elles relèvent de l'intérêt général de la Nation** : l'insertion sociale et professionnelle durable du demandeur d'emploi ou du salarié en activité participe à la cohésion sociale de notre pays. A cet effet, le CESER considère qu'il est nécessaire d'avoir un personnel de qualité dans des équipes – pédagogiques ou non – stables. Il en va de la qualité de l'offre proposée considérant qu'il s'adresse à un public en difficulté.

Le CESER rappelle qu'il faut accorder une attention particulière aux travailleurs en situation de handicap qui sont touchés par un taux de chômage de plus de 20 %. Pour ces personnes, la question des déplacements, avec la problématique de la mise en accessibilité des transports collectifs à tous les handicaps, impacte l'accès à la scolarité, à l'enseignement et à la formation professionnelle, et donc à l'emploi.

En matière de « mobilisation (facilitée) des services de l’insertion par l’activité économique » (IAE), le CESER ne peut que soutenir la présence de cette démarche dans la Stratégie régionale dans la mesure où, dans son Avis sur « L’Accès à l’emploi durable en Midi-Pyrénées », il encourageait déjà à développer de plus grandes relations partenariales entre ces structures et le secteur public, collectivités locales comme services de l’Etat¹⁹. En effet, à l’heure où la préoccupation du développement durable est inscrite dans les politiques publiques, où les Agendas 21 se multiplient, encore trop peu de collectivités publiques font appel aux structures de l’IAE en qualité de fournisseurs de travaux ou de main d’œuvre alors même que la clause d’insertion dans le code des marchés publics permettrait de faire appel, plus favorablement, à ces structures qui s’investissent dans un véritable accompagnement social²⁰. **Le CESER soutient la démarche humaniste dans laquelle s’inscrivent les structures de l’IAE (« le droit au travail pour tous ») et appelle de ses vœux à ce qu’il y ait une véritable reconnaissance de celles-ci car elles contribuent, elles aussi, au développement économique de notre pays et à la création d’activités nouvelles tout en concourant à l’intégration par l’emploi de personnes en situation de précarité.**

Par ailleurs, dans le cadre de la professionnalisation de ce secteur, le CESER encourage fortement les actions de formation qui sont menées en ce sens, en collaboration avec les offices paritaires collecteurs agréés (OPCA), notamment par la mise en place de formations spécifiques pour les personnels de ces structures. Néanmoins, comme nous l’ont indiqué des acteurs de terrain travaillant dans le secteur de l’IAE, des améliorations peuvent encore être apportées au système, particulièrement en matière d’accès à la formation des salariés en insertion qui, bien souvent, ont un bas niveau de qualification et nécessitent un accompagnement personnalisé. Sur l’ensemble de ces points, le CESER reste dans l’attente de la mise en application concrète de la réforme de l’IAE en région.

- Le dialogue social territorial

Le CESER reste convaincu que **l’emploi de qualité passe aussi par un dialogue social territorial fort en matière d’emploi et de formation professionnelle, au niveau de la zone d’emploi**, qui pourrait tout à fait s’inscrire dans le cadre d’une stratégie régionale d’emploi et de formation construite et animée par l’Etat, la Région, les partenaires sociaux, indispensable pour optimiser l’impact des projets structurants. Le dialogue social aura pour intérêt de mobiliser tous les acteurs concernés et de permettre à chacun de mieux vivre les évolutions économiques en connaissant et en maîtrisant les enjeux. Le CESER reprend ici la réflexion menée dans son Avis « L’Accès à l’emploi durable en Midi-Pyrénées », qui consistait à s’appuyer sur des structures déjà existantes dans les territoires, telles que les CPL (Commissions paritaires locales) et le CREFOP (Conseil

¹⁹ Proposition 5 de l’Avis, page 149.

²⁰ L’article 53-1 du code des Marchés publics (CMP) permet aux acheteurs publics d’insérer un critère de performance en matière d’insertion professionnelle des publics en difficulté parmi les différents critères de sélection des offres. Dans ce cas, et contrairement à la clause sociale de l’article 14, la qualité du contenu de l’offre de l’entreprise en matière d’insertion aura une influence sur le choix effectué par l’acheteur public lors de la sélection des entreprises.

régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle)²¹. Profitant de cette nouvelle impulsion, **les missions de ces organismes pourraient être renforcées afin qu'ils puissent prendre toute leur place dans le dialogue social territorial en matière d'emploi et de formation professionnelle, au niveau de la zone d'emploi.** Le CESER, fort du rôle et des missions qui sont les siens²², pourrait également avoir toute sa place dans le dialogue social territorial, aux côtés des autres organismes qui travaillent déjà sur le sujet. Cette proposition du CESER entrerait complètement dans le champ de l'action prioritaire à conduire en matière de « mise en œuvre et d'optimisation des actions de GPECT, en cohérence avec les besoins des territoires ».

Après avoir entendu les acteurs économiques et sociaux de nos territoires, lors de la rédaction de l'Avis sur « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées », le CESER reste convaincu qu'une telle démarche permettrait le développement économique et équilibré de notre région en posant, par exemple, les conditions suivantes :

- **favoriser la constitution de réseaux d'employeurs (notamment des ressources humaines) mais également de groupements d'employeurs.** En effet, le CESER reste convaincu qu'en brisant l'isolement des salariés ou des employeurs de petites structures et en instaurant une coopération inter-établissements, cela conduira aussi à un développement de performance économique et d'innovation dans nos territoires. La constitution de plateformes de mutualisation inter-structures, regroupant la diversité des modèles économiques, permettrait cette transmission de compétences comme cela existe dans les domaines de la transition énergétique ou du bâtiment par exemple où des expérimentations innovantes ont été menées par des structures diversifiées (associatives, artisanat...) dans le but d'anticiper la montée en nouvelles compétences et d'assurer la transmission de ces savoir-faire « éco » au travers de passerelles,
- **développer le dialogue social territorial pour arriver à construire de nouveaux droits pour les représentants des salariés, notamment dans les TPE et PME,**
- **poursuivre le travail spécifique en région sur les salariés saisonniers afin de les sortir de la précarité.**

Le CESER considère qu'il serait intéressant de pouvoir valoriser des expérimentations locales, comme par exemple celle du GIPE de Saint Lary, qui, avec son expertise du territoire et des métiers de montagne, a choisi d'organiser le travail saisonnier sur l'année entière en mettant en place la pluriactivité. Le saisonnier peut rester sur le territoire tout en étant actif car il alterne des périodes de travail dans différents domaines d'activités et des périodes de formation professionnelle. Bien évidemment, la réussite de cette action ne pourrait se faire sans la participation financière des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et des collectivités.

²¹ Mis en place par la nouvelle loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, il s'agit de la fusion de l'ancien CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle) et du Conseil régional de l'emploi.

²² Le CESER, assemblée consultative de la Région Midi-Pyrénées, est un lieu de débats entre les représentants de la vie économique, sociale et culturelle de la région, ainsi que force d'analyse et de propositions auprès des acteurs institutionnels locaux.

- **L'analyse des besoins en compétence**

En terme d'analyse des besoins en compétence, le CESER soutient depuis longtemps l'idée que le CARIF-OREF s'occupe de centraliser les informations relatives aux métiers et aux qualifications, issues des différents acteurs institutionnels de référence tels que les Chambres consulaires dans les territoires²³, les OPCA, les Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF) et les Commissions paritaires locales (CPL) de l'emploi²⁴, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), et les branches professionnelles. Cette centralisation des données permettra, dans un premier temps, de donner une vision claire de la situation régionale en la matière. Elle alimentera ensuite toute démarche de Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC)²⁵, mais également toute démarche prospective qui permettrait une projection des métiers et, en conséquence, des formations, à moyen et long terme, en travaillant conjointement et par anticipation, sur les besoins sociétaux, les innovations - notamment dans les territoires - et les métiers nouveaux, dits émergents, aux contours encore flous²⁶.

S'agissant de la réactivité et de l'accessibilité de l'offre de formation, le CESER insiste sur l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique régionale d'ensemble, lisible par tous - surtout les utilisateurs - et cohérente entre les différents dispositifs proposés dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi. Il est, en effet, essentiel qu'un chef de file soit clairement identifié dans la gestion des dispositifs car, au final, c'est le citoyen qui en pâtit.

- **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

S'agissant de l'égalité professionnelle femmes - hommes, le CESER, dans son Avis « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées », a pu constater que les femmes restaient toujours pénalisées dans leur accès à l'emploi et qu'une fois en situation d'emploi, lorsqu'elles y arrivent, leur situation est loin d'être satisfaisante, en raison notamment d'inégalités structurelles liées, pour partie, aux stéréotypes de genre comme les choix éducatifs, la segmentation sectorielle et professionnelle selon le sexe des marchés du travail ou encore l'inégale répartition des temps sociaux au sein du ménage²⁷. En Midi-Pyrénées, même si les inégalités tendent à s'atténuer progressivement du fait d'une meilleure qualification des femmes, le revenu annuel net des femmes salariées est

²³ Chambres de commerce et d'industrie (CCI), Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) et Chambres d'agriculture.

²⁴ Les commissions paritaires locales (CPL) ont une mission de négociation sur des sujets d'intérêt local, particulièrement dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. Elles ont aussi une mission de conciliation, collective ou individuelle. Enfin, elles sont chargées d'examiner des questions relatives aux conditions d'emploi et de travail des salariés. Elles ont, à ce titre, vocation à contribuer à la capitalisation des savoir faire et à la diffusion des bonnes pratiques.

²⁵ Egalement appelée GPEC territoriale car il s'agit d'une GPEC bâtie au plus près des territoires

²⁶ Proposition 10 relative à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de l'Avis , page 161 et suivantes.

²⁷ Proposition 7 de l'Avis, pages 153 – 154.

toujours inférieur de 28 % à celui des hommes (chiffres 2010)²⁸. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes y est un enjeu important, notamment à travers le statut de région-pilote pour la mise en place par le ministère des Droits des femmes du plan d'action expérimental « Territoires d'excellence ».

Considérant que l'égalité professionnelle femmes - hommes est un véritable enjeu de progrès social et de modernité dont notre société doit se saisir, **le CESER en appelle, dans un premier temps, à l'application stricte et rigoureuse des dispositions posées par les différentes lois existantes en la matière.** Le cadre réglementaire doit être réellement contraignant pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, quitte à appliquer des pénalités financières lourdes aux contrevenants. **Ensuite, le CESER considère que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe également par une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.** Cela pourrait être favorisé par la mise en place de mesures visant à alléger les contraintes de la vie quotidienne des salariés parents, et des femmes plus particulièrement, comme la création de services publics d'accueil de la petite enfance et d'accueil périscolaire en horaires décalés notamment. De même, pourrait être envisagé un meilleur accompagnement des personnes qui assurent la prise en charge de parents dépendants. **Enfin, le CESER prône qu'un travail sur les représentations dans l'éducation soit engagé** et incite à la mise en place de politiques opérationnelles pour promouvoir la mixité des filières et des métiers, résorber les différences salariales et ainsi lutter contre les discriminations dont les femmes sont, encore trop souvent, victimes.

A cet effet, le CESER appelle à valoriser davantage les entreprises qui respectent les droits et les prérogatives qui existent déjà en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)²⁹, d'une part, ainsi que celles qui ont engagé une démarche encore plus volontaire en ce sens, d'autre part. Sur ce dernier point, le CESER soutient l'initiative novatrice des entreprises signataires de la Charte de la parentalité, qui vise à concilier entreprise et vie de famille, pour les mères et les pères salariés. Cette Charte, mise en place dès 2008 par l'Observatoire de la parentalité en entreprise, en partenariat avec le ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, l'UNAF – Union nationale des associations familiales - et le Laboratoire de l'égalité, compte à ce jour 451 entreprises et associations sur l'ensemble du territoire national, qui se sont engagées à favoriser un environnement de travail conciliant mieux vie professionnelle et vie familiale de leurs salariés³⁰.

Pour conclure ce volet, le CESER insiste sur l'impérieuse nécessité de suivre et d'évaluer qualitativement les actions engagées, à mi-parcours et/ou au final, afin de

²⁸ "Des facteurs persistants d'inégalité salariale femmes-hommes", 6 pages, n°153, Insee Midi-Pyrénées, 2013.

²⁹ La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco responsabilité. Plus de détails dans l'annexe 2 du présent avis.

³⁰ Plus d'informations : <http://www.observatoire-parentalite.com/la-charte.html>.

s'assurer de leur efficacité et de pouvoir identifier les manques ou les lacunes tout au long du processus de mise en œuvre.

2^{EME} PARTIE
VOLET REGIONAL

2^{EME} PARTIE : VOLET REGIONAL

1 – THEMATIQUE : INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINES DU FUTUR

Le CPER oriente résolument son soutien vers l'économie de l'innovation. **Le CESER approuve cette démarche, qui permettra de favoriser la production de biens et de services exportables, générant des richesses et des emplois directs et induits dans notre économie.** Les 3 priorités affichées pour le CPER dans notre région semblent tout à fait pertinentes:

- accompagner les filières leader de la région dans leur développement et leur adaptation aux marchés de demain : aéronautique, espace, systèmes embarqués, agro-industrie, industries de santé,
- favoriser l'émergence de nouvelles filières, comme le numérique, la robotique ou la chimie verte,
- faciliter la modernisation des outils de production.

Bien que cet objectif soit déjà très ambitieux, et que le CESER apprécie la mise en évidence de priorités claires et limitées, il souligne toutefois :

- que le soutien à l'exportation n'apparaît pas, alors qu'il semble constituer le principal débouché d'une production innovante,
- que le soutien au secteur du tourisme n'apparaît pas alors qu'il est en croissance de 10% par an dans le monde et que notre région n'en tire pas profit,
- que le secteur agricole a disparu du CPER alors que les mesures LEADER et PDR du FEADER nécessitent un co-financement.

Enfin, étant donné que l'emploi est l'objectif ultime de ce CPER, le CESER souligne de nouveau, dans cette partie consacrée à l'innovation, la nécessité d'un dialogue social territorial, comme il a eu l'occasion de le développer dans la partie consacrée à l'emploi.

A. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA THEMATIQUE

- L'agriculture et le tourisme, des activités structurantes à accompagner

L'agriculture, pilier structurant de l'industrie agroalimentaire

Le CESER tient à exprimer son inquiétude face à la suppression du projet n°3, « Le soutien des compétitivités des filières agricoles et forestières », présent dans le CPER 2007-2013. Le renvoi du Premier ministre vers le Programme de développement rural (PDR) du FEADER ne rassure pas quant au maintien du budget de 160 millions d'euros dédié à cette mesure, et n'assure pas une vision cohérente de l'activité de Midi-Pyrénées, structurée sur nos territoires ruraux autour de l'agriculture et des espaces forestiers. Le

CESER souhaite réaffirmer qu'agriculture et industrie agroalimentaire sont deux secteurs indissociables, le premier générant l'ensemble de la production du second. Ils doivent même se structurer et se développer, en particulier dans les filières qui permettront de produire localement les produits consommés régionalement, permettant ainsi de rééquilibrer la balance des produits importés et de recréer de la valeur ajoutée locale sur les filières où nous sommes déficitaires (Bio, viandes, légumes...). La mise en place du Comité stratégique régional de filière industrie agroalimentaire, où le CESER doit être représenté, devra s'en préoccuper. Le CESER souhaite également que toutes les exploitations, souvent de petite taille, engagés dans de la vente de proximité, dans l'agrotourisme y compris chez les doubles actifs, qui répondent à un besoin croissant des citoyens et qui ont un rôle positif dans l'aménagement durable du territoire, soient soutenues par le CPER, d'autant plus qu'elles sont peut financées par le premier pilier de la PAC ou par le FEADER. **Ainsi, le CESER insiste sur la nécessité d'accompagner la mutation du monde agricole pour en faire une véritable filière d'avenir.** Le CPER doit permettre à notre agriculture d'innover, notamment dans le domaine de l'énergie ou du tourisme. Il serait souhaitable que le CPER permette, dans ce même cadre, l'accompagnement et la formation en réseau afin de structurer cette évolution. De plus, dans le domaine agricole un certain nombre de mesures sont prévues par les financements européens mais nécessitent des cofinancements que seul le CPER peut apporter. Il est donc capital que ces mesures réintègrent le CPER.

Le tourisme, un enjeu de développement économique majeur de notre territoire

Le CESER est également surpris que l'activité touristique, forte de ses enjeux de développement tant social qu'économique et environnemental, sur tout le territoire, ne soit pas considérée dans les politiques structurantes par l'Etat et la Région. Source d'attractivité et de rayonnement international, **le CESER développe dans un Avis récent³¹ des propositions pour accompagner le tourisme et répondre aux besoins de développement d'une offre touristique de qualité.**

- Maintenir l'activité existante et la développer

Dans une perspective de consolidation de l'emploi existant, **le CESER souligne la nécessité d'être attentif et d'accompagner les mutations économiques afin de capitaliser sur les compétences et les savoir-faire locaux en vue de maintenir l'activité économique et de la faire prospérer.** Sur le CPER précédent, cet aspect du maintien de l'activité a été relégué dans un projet moins pourvu et peu consommé. En effet sur le CPER 2007-2013, le projet 9 « L'accompagnement des mutations économiques et le développement des ressources humaines » a été l'une des programmations les moins avancées avec 38,97% de consommation des crédits budgétés pour l'Etat et 56,50% pour la Région, au 31 décembre 2011. Si le CESER s'est déjà exprimé par un grand nombre de propositions détaillées dans ses Avis pour l'économie en Midi-Pyrénées³², il

³¹ Avis « L'économie touristique en Midi-Pyrénées », voté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

³² Avis « Pour une Stratégie Industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » (Assemblée plénière du 11 février 2011), Avis « Une dynamique pour l'industrie Agroalimentaire en Midi-Pyrénées » - (AP du 18 juin 2012), Avis « La filière bois en Midi-Pyrénées » (AP du 23 juin 2009).

souhaite ici souligner les préoccupations principales, accompagnées de propositions, qui ont également été soulevées lors des consultations locales comme étant des enjeux majeurs pour les territoires.

Le CESER souhaite souligner que les actions visant d'une part à conforter l'activité économique par le soutien aux « entreprises structurantes »³³ et d'autre part à anticiper et accompagner les mutations économiques, comme le programme DRIME, doivent être appuyées. Le CESER souhaite également que les plus petites entreprises (qui représentent 94% de l'ensemble des entreprises de Midi-Pyrénées³⁴) soient mieux prises en considération dans leurs difficultés à pouvoir s'adapter aux nouvelles politiques règlementaires et qu'elles soient accompagnées pour pouvoir bénéficier de nouvelles politiques incitatives comme celles du CPER et des fonds européens. A ce titre, **une mesure devrait être créée pour que des aides spécifiques, peu élevées, à de très petites entreprises ou à des artisans permettent de soutenir leurs micro-projets, qui sont souvent vitaux pour leurs activités.** Ces soutiens doivent pouvoir être contractés sans lourdeur administrative, facilement et rapidement.

Le CESER propose une concertation nationale **pour que de nouvelles modalités soient étudiées et mises en œuvre pour faciliter la transmission des entreprises** qui, selon les activités, peuvent être confrontées à des difficultés à trouver un repreneur, avec notamment un manque de compétences entrepreneuriales. Pour les entreprises à investissements lourds, elles peuvent également être freinées dans leur transmission par des difficultés financières inhérentes aux conditions fiscales.

Le CESER souhaite souligner la nécessité de sensibiliser et d'accompagner les services publics qui rédigent les appels d'offres afin de permettre aux petites entreprises locales de pouvoir faire valoir leurs compétences et leur permettre de répondre aux marchés proposés notamment en divisant les offres par corps d'état, en petits lots³⁵. Une assistance à maîtrise d'ouvrage devrait être étudiée en ce sens. Cette action est particulièrement nécessaire pour faire face à de grosses PME françaises ou étrangères qui, pour être les plus compétitives, sous-traitent à des entreprises étrangères dont les conditions sociales sont inférieures à celles de la législation française. Les chantiers et les actions utilisant des fonds publics doivent veiller à l'égalité du respect des conditions sociales des salariés.

Enfin, le CESER souligne l'importance de développer les approches qui sont celles de l'économie durable. Fondées sur des principes de solidarité et d'utilité sociale, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent notamment l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent afin d'assurer un réinvestissement dans l'activité de l'entreprise. **Le CESER estime que dans une approche économique de développement partagé et durable, dans un objectif d'emplois pérennes et de qualité, les principes de ESS**

³³ Telles que définies dans l'Avis « Pour une Stratégie Industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » (Assemblée plénière du 11 février 2011).

³⁴ Total des établissements régionaux de 0 salariés et de 1 à 9 salariés, chiffre INSEE au 31 décembre 2010.

³⁵ Sur ce sujet, l'expérimentation menée par l'Etat en Midi-Pyrénées, suite au Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, pour faciliter l'accès des PME à la commande publique, pourrait servir d'exemple.

devraient être intégrés dans les critères d'appui aux entreprises.

B. OBSERVATIONS SUR LES AXES RETENUS PAR LA STRATEGIE REGIONALE

- L'innovation

Le CESER souhaite que soit organisé et amélioré, sur l'ensemble du territoire, le **transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME**, en facilitant les relations de proximité (aussi bien techniques que géographiques) entre chercheurs et industriels dans des sites de recherche décentralisés sur des zones d'emploi, en poursuivant et renforçant les actions pour le développement du très haut débit.

Il apparaît nécessaire de soutenir **l'émergence de nouveaux secteurs d'activité** résultant des avancées de la recherche et de l'innovation ou répondant aux problématiques environnementales.

Nous rappellerons que l'innovation doit s'entendre dans son acception large et qu'**il est nécessaire de soutenir tout type d'innovation (sociale, de process, commerciale, technique...)**. En ce sens il faut considérer l'innovation sociale comme un élément essentiel et déterminant du développement économique et social des filières et des territoires. Il est donc indispensable de mettre en place le dialogue social nécessaire aux niveaux pertinents.

Enfin, afin de bénéficier des richesses des Universités régionales pour l'activité économique, des liens doivent être favorisés et noués à long terme entre les décideurs, les organisations professionnelles et les chercheurs.

- Les filières d'avenir et l'usine du futur

Si les compétences de développement économique sont attribuées aux Régions, il n'en demeure pas moins que les grandes orientations économiques et notamment industrielles sont de la responsabilité de l'Etat. Développer « les filières d'avenir et l'usine du futur » demande des efforts conséquents en coordination et en convergence des politiques économiques, en simplification de l'administration de l'entreprise mais également en y attribuant des moyens financiers conséquents.

Le choix de 34 plans nationaux sur des projets d'avenir peut créer une dynamique de concentration des efforts de transfert technologique dont les acteurs privés et publics devront s'emparer pour les développer et les mener à bien. Les entreprises de Midi-Pyrénées devront être vigilantes et actives si elles souhaitent s'inscrire dans ces dynamiques hors de notre territoire, pour espérer pouvoir en bénéficier. Un accompagnement national, dans une perspective fédératrice de compétences nationales, devrait être développé pour éviter une restriction géographique du développement des ces plans.

Le CESER estime que « les filières d'avenir » prioritaires doivent être celles qui engendrent le plus de valeur ajoutée sur les territoires, notamment celles qui exploitent et valorisent les ressources naturelles renouvelables comme la filière de la sylviculture ou des agroressources (tout en veillant à la préservation du milieu naturel), les filières industrielles qui sont axées vers les services à la personne, notamment en lien avec le médical et la domotique, les filières d'automatisation de l'industrie comme la robotique et les machines outils et enfin les filières qui développent des produits écologiquement durables telles que la chimie verte. Le CESER propose également de développer la filière numérique en Midi-Pyrénées, la création d'un nouveau cluster dans ce domaine venant d'être annoncé. Ces filières d'avenir devront être structurées avec et autour de la recherche, mais surtout nécessiteront un accompagnement en recherche appliquée pour les PME. Le CESER précise enfin qu'il formulera des observations sur les filières issues des « 34 plans de reconquête industrielle » dans son Avis sur cette thématique, à paraître en juin 2014.

Parmi les « filières d'avenir », le CESER propose de développer en particulier celle de la « chimie verte », soit une chimie qui puisse être au service de la transition écologique. La chimie présente la particularité d'être une science et simultanément de se placer au cœur des technologies, ce qui se traduit par l'existence d'une industrie de premier plan qui intervient largement, et souvent de façon induite, dans tous les secteurs aval clés de l'économie, notamment dans de nombreuses PME et PMI de la région Midi-Pyrénées. De même, la recherche fondamentale en Midi-Pyrénées en chimie est très compétitive et très intégrée dans une démarche interdisciplinaire. Pour conserver sa place, et même progresser, il faut que la chimie, par un partenariat renforcé avec les autres disciplines issues de la recherche fondamentale et par l'attrait renforcé de ses métiers, puisse s'adapter aux nouvelles normes et innover dans tous les domaines aval de ses applications. Dans cette optique, un cluster « Chimie verte » vient d'ailleurs de voir le jour, suivant en cela une recommandation émise par le CESER. Celui-ci recommande que les actions de ce cluster prennent en compte deux facteurs liés à l'évolution de notre société qui exige de plus en plus un respect de l'environnement et la protection de la santé des êtres vivants. Ces deux facteurs s'inscrivent dans des domaines à la fois réglementaires et volontaristes. Il s'agit :

- des obligations liées à l'application des règlements, plus particulièrement européens et, en premier lieu, du règlement REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemisais)³⁶,
- de l'adoption des principes de la chimie verte (au sens large), associés aux trois paramètres du développement durable (économique, sociétal et environnemental), ce qui peut se résumer par la mise en place d'une nouvelle chimie que l'on peut qualifier de « chimie pour le développement durable ».

Concernant l'usine du futur « à la française », axée sur des aspects techniques (*advanced manufacturing, big analog data*, industrie 4.0, systèmes cyber-physiques), les salariés sont sa considération première et l'environnement est sa contrainte principale. Dans le cadre de cette ambition de différenciation internationale, **le CESER estime que la**

³⁶ Règlement 1907/2006 du 18 décembre 2006, entré en vigueur le 1er juin 2007.

formation et l'accompagnement des salariés sera nécessaire en raison de la haute qualification et de la polyvalence nécessaire pour piloter et entretenir le parc des machines, et que les fonctions support d'administration, de logistique et de commercialisation, notamment à l'international, seront valorisées. **Le CESER questionne néanmoins « l'usine du futur » et ce qu'elle pourrait induire notamment en termes de conséquences sociales sur la place des salariés de production et en termes de santé** compte tenu des nouveaux modes organisationnels et managériaux (*lean*/entreprise étendue...), ainsi que de la répartition des gains de productivité pour la société. D'un point de vue économique, cette automatisation des usines requiert la production d'automates où la France ne fait pas figure de producteur de référence. Cependant, Midi-Pyrénées possède des compétences techniques et organisationnelles : il sera nécessaire de les fédérer pour engendrer, sur toute la chaîne de production, une nouvelle filière industrielle forte dans la conception de robots et de machines outils. Le CESER trouve opportun que le plan robotique national puisse être développé dans 3 régions dont Midi-Pyrénées³⁷ et que celui-ci ait pour objectif notamment de « favoriser la robotisation des entreprises régionales », même si cet axe n'est pas retenu en Midi-Pyrénées.

Afin de soutenir la compétitivité des entreprises, la Région participe à la structuration des filières industrielles par le financement d'actions collectives, dont les nouvelles formes d'organisation de production (*Lean*). Cependant, un certain nombre d'études montrent que des effets négatifs sur la santé existent, notamment l'étude d'Antoine Valeyre pour la DARES³⁸. Pour Antoine Valeyre, « la voie est donc ouverte pour une dynamique d'innovations dans les organisations du travail qui ne s'accompagne plus nécessairement d'une amélioration des conditions de travail, en raison notamment des effets négatifs dont est porteuse la logique d'intensification du travail dont procède la *Lean* production ». Le développement du *Lean* en Région pourrait ainsi dégrader une situation sanitaire déjà préoccupante³⁹. **Le CESER recommande le déploiement d'un plan d'action de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne les risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent aujourd'hui l'une des questions les plus préoccupantes en santé au travail.** Ils constituent la première cause de maladies professionnelles indemnisées et la première cause de journées de travail perdues du fait des arrêts de travail. Ce plan de prévention doit également s'accompagner du contrôle par la DIRECCTE et la CARSAT du respect des dispositions relative à l'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du respect des principes généraux de prévention.

³⁷ Cf. Midi-Pyrénées Expansion http://www.midipyrenees-eco.fr/-Robotique-.html?debut_liste_entreprise=30#presentation.

³⁸ Etude quantitative du CEE (Centre d'Etude de l'Emploi en 2006 - N°73) pour la DARES « Conditions de travail et santé au travail des salariés de l'Union Européenne : des situations contrastées selon les formes d'organisation » - <http://www.cee-recherche.fr/publications/document-de-travail/conditions-de-travail-et-sante-au-travail-des-salaries-de-lunion-europeenne-des-situations>.

³⁹ Depuis 2006 le taux de signalement des pathologies et la prévalence de la souffrance psychique et des affections de l'appareil locomoteur en Midi-Pyrénées sont plus élevées que dans l'ensemble des régions participantes, selon le bilan 2012 des maladies à caractère professionnelle de l'INVS http://www.invs.sante.fr/content/download/77577/284343/version/1/file/plaquette_MCP_midi_pyrenees_quinzaine_2012.pdf.

2 – THEMATIQUE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION

A. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA THEMATIQUE

En préambule de ce volet, le CESER tient à rappeler que les questions d'enseignement supérieur et de recherche pour notre région ont toujours fait partie des réflexions de notre Assemblée. D'ailleurs, par anticipation et conformément à notre rôle et à notre démarche en région, le CESER organisait, le 29 juin 2010 à Albi, une Conférence pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées, rassemblant plus de 400 acteurs qualifiés et impliqués dans ces domaines. Les échanges ont permis de mettre à jour des préconisations pour l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) devant fixer les grandes orientations permettant de conjuguer l'excellence et la proximité, faciliter l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité, redonner des perspectives aux villes moyennes et aux territoires de Midi-Pyrénées en lien avec la métropole toulousaine, les universités et les grandes écoles, et renforcer le développement économique et la recherche dans notre région. Au regard de ces éléments et conscient des enjeux et de l'urgence de la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche en région, le CESER de Midi-Pyrénées adoptait, dès l'année suivante, l'Avis « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées »⁴⁰, dans lequel il réactualisait ses propositions et en proposait d'autres innovantes en la matière.

- Le soutien du CESER à la politique de site du Conseil régional

Le CESER tient à réaffirmer son soutien plein et entier à la politique de sites⁴¹ impulsée par la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre de son schéma d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR) et la mise en place concrète de contrats de sites, considérant que celle-ci constitue un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées. Cela ne doit pas être une couche administrative supplémentaire mais doit au contraire être conçu comme une structuration complémentaire au sein des territoires.

Ceci devrait être facilité par le développement de plateformes technologiques ou de démonstrateurs autour des technologies clés retenues, en réfléchissant aux meilleures conditions de mise en place de ces plateformes au plus près des entreprises concernées. Il faudrait aussi faire participer, toujours par souci d'interdisciplinarité, des économistes

⁴⁰ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du CESER du 22 juin 2011.

⁴¹ La notion de « site », telle qu'elle apparaît dans la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, fait apparaître un risque de confusion avec la politique de sites telle qu'engagée par la Région Midi-Pyrénées, dans son schéma régional enseignement supérieur et recherche (SRESR). En Midi-Pyrénées, parler de « politique de sites » faisait référence à la notion de sites de proximité alors que dans la loi, il s'agit d'une académie voire de plusieurs. Pour éviter toute confusion, les acteurs de l'ESR en région cherchent une autre terminologie pour définir la politique régionale engagée.

de l'innovation qui apporteraient outre leurs compétences en réflexion économique, des retours d'expérience sur l'évaluation des systèmes d'innovation mis en place dans d'autres pays ou régions. Une partie des fonds du CPER doit pouvoir favoriser la création de ces plateaux, dans la mesure où ils génèrent des projets de développement, particulièrement pour harmoniser de manière efficiente l'essor de l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées.

De plus, les liens entre structures de recherche, organismes financiers institutionnels et PME/PMI sont insuffisamment développés. Au-delà des appels à projets et des dispositifs techniques ou financiers qui existent et que l'on doit pouvoir mieux articuler pour une meilleure efficacité, **il est nécessaire d'organiser des manifestations permettant aux différents acteurs d'échanger, de nouer des relations d'affaires constructives, et d'entretenir des relations humaines indispensables à la conduite des projets.**

- **Le sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme ou qualification**

Le CESER a toujours été fortement attaché à la notion de formation des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes mais particulièrement pour les jeunes qui représentent l'avenir. Lutter activement contre les abandons en cours d'études et donc les sorties sans qualification ou sans diplôme est un enjeu de premier ordre pour notre société, surtout lorsque l'on sait que ce phénomène touche davantage, et prioritairement, les jeunes issus des milieux sociaux les plus défavorisés et qu'il impactera durablement leur vie personnelle et professionnelle (augmentation des risques de précarité et de chômage, par exemple).

Pour le CESER, il est nécessaire de pouvoir accompagner ces jeunes durant l'intégralité de leurs cursus, de la maternelle à l'université, afin d'assurer la continuité et surtout la fluidité de leurs parcours. Le CESER considère que permettre au jeune, ainsi qu'à sa famille, d'avoir une vision claire et réaliste des filières proposées et de leurs débouchés professionnels, en amont des décisions de poursuites d'études, est essentiel. A cet effet, le CESER note que, dans le cadre du futur Service public régional de l'orientation (SPRO), expérimenté dans 8 régions de France⁴², la Région, aux côtés de l'Etat, aura un rôle important à jouer dans cette nouvelle tâche :

- l'Etat définira, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur,
- la Région organisera le SPRO, dans le cadre de son Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle et coordonnera sur son territoire les actions des organismes, structurés en réseau, qui concourent à ce dernier, en direction des publics jeunes et adultes.

Partant du constat que l'orientation par l'échec et l'affectation par défaut sont à l'origine de trop nombreux abandons, qu'ils se produisent dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire dans l'enseignement secondaire, ou dans les 1^{ers} cycles de l'enseignement supérieur,

⁴² Huit régions expérimentales : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

surtout pour les jeunes venant des filières professionnelles et technologiques, le CESER Midi-Pyrénées souhaiterait que, dans ce nouveau cadre, soit prise en considération sa proposition de mettre en place des passerelles et des dispositifs de réorientation plus souples. Une des préoccupations majeures de l'ensemble des acteurs de la formation en région est d'éviter les ruptures dans les parcours de formation de ces jeunes et leur permettre, s'ils le souhaitent, de poursuivre *a minima* leurs études jusqu'à une licence professionnelle. Le CESER s'est d'ailleurs lancé, depuis le mois d'avril 2014, dans une étude sur « Les sorties sans diplômes de toutes les filières de l'enseignement supérieur ».

Enfin, le CESER fait deux observations qui ont un caractère transversal, en ce qu'elles concernent plusieurs thématiques de la Stratégie régionale. D'une part, il invite les acteurs concernés à développer les formations de l'enseignement supérieur concernant les métiers relatifs à la politique énergétique et écologique. Cette proposition est développée dans la partie consacrée à la thématique « Transition écologique et énergétique ». D'autre part, il soutient la volonté du CPER d'accompagner la transition numérique dans la formation, notamment via les MOOC (*Massive Open Online Course*, Cours en ligne massifs et ouverts). Cette proposition est développée dans la partie consacrée à la thématique « THD et usage du numérique ».

B. OBSERVATIONS SUR LES AXES RETENUS PAR LA STRATEGIE REGIONALE

- Favoriser l'accès des étudiants à une offre de logements à prix adaptés

Comme indiqué dans notre Avis « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées »⁴³, **le CESER réitère son soutien à la Région Midi-Pyrénées, dans ce nouveau CPER, pour la rénovation, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la construction de nouveaux logements sociaux en faveur des étudiants**, notamment ceux qui sont boursiers, car l'insuffisance d'offre de logements sociaux du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et sociales) et le prix des loyers élevés, voire parfois excessifs dans les plus grandes villes, dans le parc immobilier privé a des conséquences sur la situation des étudiants : abandon des études, choix d'une autre filière plus proche de leur domicile ou de celui de leurs parents, difficultés considérables à concilier travail et études... Pour ce public particulièrement, l'accès au logement a un effet structurant sur la vie au quotidien et conditionnera leur mobilité de formation.

Si la problématique des étudiants boursiers semble avoir été entendue, le CESER souhaiterait que ne soient pas oubliés les étudiants qui alternent les périodes de formation (étudiants en stage, en alternance, étudiants en master qui effectuent une partie de la formation à Toulouse, étudiants chercheurs en mobilité, échanges internationaux...) et qui ont des difficultés, eux aussi, à trouver un logement temporaire. De nouvelles formes de partage du temps dans le logement pourraient, par exemple, être envisagées pour pouvoir répondre à cette demande particulière.

⁴³ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du CESER du 22 juin 2011.

Pour aller un peu au-delà sur ce thème, **le CESER considère que l'accueil de nouveaux publics étudiants sur l'ensemble des sites d'enseignement supérieur de nos territoires doit s'accompagner d'une volonté d'avoir une véritable vie universitaire renforçant ainsi l'attractivité de ces lieux.** Le CESER rappelle qu'il a toujours soutenu l'idée que les villes qui accueillent des sites d'enseignement supérieur, répondant, en plus des conditions financières, à la condition du seuil critique du nombre d'étudiants dans les sites, puissent se doter de véritables campus universitaires intégrant les conditions et la qualité de vie des étudiants et des équipes de recherche. Il s'agit aussi bien de l'accès aux services (services à la personne, culturels, techniques...) que de la qualité de la bibliothèque, des restaurants ou des cafétérias mais aussi et surtout de la qualité des conditions matérielles d'enseignement, de recherche et de logement des étudiants sans lesquelles il serait difficile d'aboutir à la constitution de véritables campus.

- **Développer l'innovation en sciences humaines et sociales**

L'industrie lourde et l'agriculture ne sont plus aujourd'hui les seuls piliers économiques. L'économie des pays occidentaux est en pleine évolution et d'autres moteurs, d'autres modèles existent désormais basés sur l'innovation technologique ou sociale et répondant aussi bien à des défis de concurrence internationale qu'à des enjeux sociétaux ou à de nouveaux besoins sociaux. Ainsi, le tourisme, la culture, le sport sont érigés parfois au rang d'« industries ». Les questions d'énergies renouvelables, d'environnement, d'économie verte, de santé, mais aussi d'éducation, de lien social et de solidarité ont également engendré sur les territoires la création de nombreuses entreprises innovantes par leurs produits et par leurs formes (SCOP, associations...).

Dans son Avis « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées »⁴⁴, le CESER restait convaincu que les sciences humaines, parfois sous-estimées, avaient ici un rôle important à jouer. Fondées sur une étude de la société et de ses évolutions, elles sont à même de se saisir des nouveaux enjeux sociétaux et de les articuler à des formations plus « classiques ». **C'est pourquoi le CESER soutient fortement l'engagement de la Région Midi-Pyrénées dans cette démarche. Cela plaide en effet en faveur de la pluridisciplinarité des cursus.** L'innovation en matière d'offre pédagogique sur nos territoires peut véritablement naître du croisement et de la conjonction, parfois imprévisible, des disciplines de tous horizons. **En outre, cela contribuera :**

- **à développer des laboratoires plus puissants sur les territoires,**
- **à casser cette image trop spécialisée de certaines études universitaires, qui peut nuire à l'adaptabilité, compétence plébiscitée par les employeurs,**
- **à consolider une recherche « citoyenne » en phase avec les enjeux sociétaux, articulant le local et le global.**

⁴⁴ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du CESER du 22 juin 2011.

- **Accroître le transfert de technologie et l'accès à l'innovation pour les PME-PMI, grâce aux structures de transfert : CRITT, PFT, RDT**

Sur cette thématique, le CESER tient à faire quelques observations générales, principalement issues de l'Avis «Pour une nouvelle dynamique de l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées»⁴⁵, et qui restent d'actualité. Le CESER recommande que sur l'ensemble du territoire soient développés des campus ou plateaux d'innovation, rassemblant à proximité établissements de formation, laboratoires de recherche, plateformes de recherche technologiques et entreprises, constituant les noyaux d'écosystèmes locaux forts en lien avec les filières économiques locales. Il soutient l'évolution des pôles de compétitivité vers les marchés et la préparation des produits de demain, en lien notamment avec le développement des plateformes de recherche technologique. Il soutient également la politique de développement de clusters spécialisés et demande que ceux-ci intègrent effectivement dans leur périmètre la dimension recherche en développant les relations avec les laboratoires de recherche. Il est également nécessaire de développer l'interconnexion entre ces clusters. Il encourage enfin le Conseil Régional à poursuivre et renforcer sa politique d'appels à projets dans le sens d'une plus grande coopération entre laboratoires et entreprises.

Il tient ensuite à faire quelques recommandations plus spécifiques sur les plates-formes technologiques (PFT). **Le CESER considère que ce sont des outils à favoriser et valoriser. En effet, depuis 2002, avec son Avis sur le « Le lycée des métiers »⁴⁶, le CESER soutient le développement des plates-formes technologiques (PFT) :** il s'agit d'un label ministériel relatif à des plates-formes technologiques, situées dans des établissements d'enseignement technologique et professionnels, qui mettent leurs équipements et leurs compétences au service des PME, dans le cadre de leur mission pédagogique⁴⁷. Aujourd'hui, les raisons qui conduisent le CESER à insister à nouveau sur le sujet fait écho à la demande forte des territoires que nous avons pu recueillir lors des consultations locales organisées au 1^{er} semestre 2013. Ces demandes peuvent être résumées en trois temps :

- un essaimage des PFT, situées dans des établissements d'enseignement professionnel ou technologique, sur tout le territoire : le CESER considère qu'il est indispensable que les PFT soient, d'une part, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et, d'autre part, avec les acteurs locaux⁴⁸ qui, en complément des acteurs institutionnels incontournables (Etat et Région), seraient susceptibles de faire remonter les besoins de la zone d'emploi,
- un essaimage des PFT de niveau international sur l'ensemble du territoire, et/ou un travail en réseau avec les PFT implantées localement, qui pourrait être envisagé sérieusement plutôt qu'une concentration unique sur la métropole

⁴⁵ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 18 décembre 2012.

⁴⁶ Avis du CESER, adopté lors de l'Assemblée plénière du 28 octobre 2002.

⁴⁷ Afin d'assurer leur ressourcement scientifique et technologique, et offrir aux entreprises des prestations à la pointe de la technologie, les P.F.T, aux côtés des centres de ressources technologiques (C.R.T) et des cellules de diffusion technologique (C.D.T), disposent de personnels hautement qualifiés et établissent des partenariats avec des centres de recherche. Ces dispositifs proches des entreprises, bien ancrés dans le tissu régional, constituent un relai entre les laboratoires de recherche et le monde des entreprises.

Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

⁴⁸ Partenaires sociaux, Pôle Emploi, Chambrs consulaires, Conseils de développement...

toulousaine comme c'est le cas actuellement avec les 4 plates-formes technologiques du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) par exemple. Cela participerait à l'attractivité et au développement équilibré de l'ensemble du territoire midi-pyrénéen, thèmes que nous avons fortement développés dans notre récent Avis sur « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »⁴⁹,

- faire des PFT un lieu utile à l'orientation des jeunes, surtout dans les territoires, afin de leur montrer la réalité des métiers, les parcours de formations possibles, de l'enseignement secondaire jusqu'à la licence professionnelle, et – pourquoi pas – susciter des vocations.

Cet essaimage permettrait de répondre à la demande des territoires qui, eux aussi, doivent faire face à de nouveaux besoins, qui se traduisent pas de nouveaux emplois. Les acteurs des territoires nous ont, en effet, fait part de la nécessité d'une véritable reconnaissance de ces nouveaux emplois et des savoir-faire déjà existant localement. Prenons l'exemple du mouvement associatif qui est porteur de projets novateurs dans des secteurs moteurs de l'économie française, comme nous l'avons souligné dans notre Avis sur « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées ». Le CESER pense qu'il serait intéressant que ces structures associatives puissent être accompagnées sur le long terme, dans le cadre de projets nouveaux.

Enfin, **le CESER pense qu'il serait intéressant, pour l'ensemble des acteurs concernés, d'instaurer une phase d'évaluation globale du dispositif – au-delà des bilans financiers et pédagogiques réglementaires annuels qui peuvent exister - afin de pouvoir disposer d'un bilan d'activité des PFT présentes sur le territoire et, éventuellement, de faire évoluer ou d'adapter le dispositif au regard de l'expérience acquise.** Pour le CESER, les résultats de ces évaluations devraient être présentés à des organismes compétents en matière d'emploi et/ou de formation professionnelle tels que le CREFOP (Conseil régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) et le Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN).

- Conjuguer politique de site et politique de développement des territoires

Avec les nouvelles lois sur l'enseignement supérieur et la recherche (juillet 2013), sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (mars 2014) et la future réforme des collectivités locales, un nouveau paysage législatif est en train de se mettre en place, dans lequel un mouvement de concentration vers les métropoles se dessine et où, parallèlement, les Régions voient leurs compétences renforcées. Conscient qu'une des caractéristiques de Midi-Pyrénées est le déséquilibre entre Toulouse, métropole régionale, et le reste du territoire, **le CESER en appelle à un renforcement de la concertation territoriale et la mobilisation de tous les acteurs concernés pour un « développement équitable et équilibré des territoires »**, notamment lorsque :

- sera repensé le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) de la Région Midi-Pyrénées, élaboré en collaboration

⁴⁹ Avis voté lors de l'Assemblée plénière du CESER du 25 juin 2013.

avec « les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche »⁵⁰,

- seront constitués les contrats pluriannuels d'établissements entre le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les établissements regroupés relevant de sa seule tutelle, auxquels pourront être associés la Région et les autres collectivités territoriales concernées, ainsi que le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)⁵¹.

Fort de toutes ces nouvelles dispositions, **le CESER considère d'ailleurs qu'il est absolument essentiel que le futur contrat pluriannuel d'établissements toulousain soit en lien avec les contrats de site déjà existants dans les territoires. Une approche transversale - inter établissements et inter territoires - des questions de l'enseignement supérieur et de la recherche permettra d'élaborer une stratégie régionale d'ensemble, entre l'aire toulousaine et les territoires.** Trop souvent, la métropole toulousaine est opposée au reste du territoire du fait de sa tendance à la concentration des personnes, des biens et des services. Le CESER voit ici une occasion historique, pour l'ensemble des acteurs concernés, de mettre en place une véritable carte régionale des formations supérieures et de la recherche pour un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble des territoires de la région. Cette demande du CESER entrerait complètement dans le cadre de la définition de la future stratégie régionale, pour une meilleure prise en compte des spécificités territoriales.

- Développer les capacités de formation et de recherche sur les sites de proximité

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation doivent avoir les moyens de contribuer au développement économique durable et à la diversification des activités sur l'ensemble du territoire régional. Dans son Avis « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées »⁵², le CESER avait constaté que, malgré une concentration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'agglomération toulousaine, il n'en demeurait pas moins que certains autres sites, présents en région, développaient eux aussi des activités de recherche et de transfert sur leur territoire en lien dans certains cas avec la métropole régionale.

Le CESER de Midi-Pyrénées a toujours pleinement approuvé la politique de sites mise en place en région qui constitue un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées. Le CESER insiste particulièrement sur le volet recherche car il lui apparaît indispensable que les enseignements proposés dans les territoires présentent aussi ce volet, gage de qualité de formation et de présence d'enseignants-chercheurs sur les sites concernés.

L'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers essentiels aussi bien pour le rayonnement international de la France que pour le développement et la compétitivité

⁵⁰ Article L. 123-1 du code de l'éducation et article L214-2 du code de la recherche.

⁵¹ Chapitre VIII bis – section 1 du code de l'éducation.

⁵² Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du CESER du 22 juin 2011.

de ses territoires. Ils doivent donc être pleinement pris en compte lorsque la question de l'attractivité du territoire est évoquée, dans une logique de mise en place d'un maillage cohérent et de qualité en terme d'offre universitaire régionale. **C'est pourquoi, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, amenées par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013, le CESER souhaite que l'Etat prenne toute la mesure de son rôle, à savoir d'être « le garant de l'égalité devant le service public de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire »⁵³ et qu'il participe aux conditions d'une implantation satisfaisante des sites locaux d'enseignement supérieur et de recherche en contribuant à leurs moyens, par l'affectation de crédits et d'emplois (personnels administratifs, BIATSS⁵⁴ et enseignants chercheurs)⁵⁵.** A l'heure actuelle, les territoires assument, seuls, les charges d'enseignement supérieur et de recherche et le CESER trouve cette situation anormale. Ces domaines n'ont pas pour vocation l'aménagement du territoire ; néanmoins, ils y contribuent très largement. C'est d'ailleurs pour cela que les acteurs politiques et économiques locaux y investissent, au regard de leurs capacités financières de plus en plus resserrées, comme cela a pu nous être rapporté lors des consultations locales menées par le CESER.

En outre, pour favoriser cette démarche, le CESER préconise que le développement de la recherche sur ces sites en région soit prioritairement conclu d'une part en intégrant au mieux les spécialités locales, dans une logique d'ancrage territorial, et d'autre part en identifiant des thématiques spécifiques aux sites permettant d'envisager l'intégration du potentiel dans une logique d' « excellence » au niveau régional, comme c'est le cas à Albi et à Tarbes.

⁵³ Article L.111-5 du code de l'éducation.

⁵⁴ Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS)

⁵⁵ Article L718-5 du code de l'éducation.

3 – THEMATIQUE : MOBILITE MULTIMODALE

En guise d'introduction à cette thématique, le CESER constate avec satisfaction que la Stratégie régionale reprend la quasi-totalité des préconisations qu'il avait formulées dans son Avis « Contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 »⁵⁶.

- Observations sur l'avenir du réseau ferroviaire

Le CESER se félicite tout particulièrement de la reconnaissance de la priorité que constitue aujourd'hui une bonne préparation de l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire en Midi-Pyrénées. De fait, il s'agit aujourd'hui de faciliter autant que faire se peut la réalisation, dans les meilleurs délais, d'un aménagement essentiel pour le désenclavement de Midi-Pyrénées et pour son insertion dans les grands réseaux de communication européens. Pour Midi-Pyrénées, l'intérêt de la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse ne se résume cependant pas uniquement au nécessaire complément ferroviaire d'une offre multimodale de transport à longue distance. Ce projet a en effet d'autres vertus dont la première est sans doute de concourir à un rééquilibrage des modes de transport au profit du ferroviaire. Au delà de son propre apport sur longue distance et de la relative stabilisation du transport aérien qu'il peut entraîner, il favorisera de fait, sur l'axe Bordeaux-Toulouse, le développement des trains régionaux de voyageurs de même que l'indispensable amélioration de l'offre fret, en libérant des capacités sur la ligne classique qui tend à la saturation notamment sur la section Toulouse-Montauban. Compte tenu des avantages du rail en matière de pollution, de nuisances et de consommation énergétique, il s'inscrit, par ailleurs, dans un processus de transition écologique et énergétique sans doute incontournable. La pleine valorisation du projet de LGV Bordeaux-Toulouse au profit d'un aménagement et d'un développement durable de Midi-Pyrénées suppose cependant que ce projet soit accompagné d'un certain nombre d'aménagements complémentaires qui en accroîtront le bénéfice.

C'est ainsi que le CESER se réjouit que la Stratégie régionale prenne en compte, dès maintenant, la nécessaire restructuration de la plate-forme ferroviaire toulousaine dans une optique de long terme, mais aussi son insertion dans l'espace urbain. Il y reviendra plus en détail à propos du volet métropolitain. Cela étant, le CESER tient à rappeler que le projet de LGV Bordeaux-Toulouse doit rester inscrit dans une ambition plus large de liaison Atlantique-Méditerranée, de Bordeaux à Narbonne via Toulouse, et être pensé en conséquence.

Pour diffuser l'effet TGV à l'ensemble de Midi-Pyrénées, il est par ailleurs essentiel que cette arrivée soit accompagnée de la poursuite du programme de réhabilitation des infrastructures ferroviaires régionales engagé avec l'actuel Plan Rail, afin d'amener l'ensemble du réseau midi-pyrénéen à un niveau de qualité compatible avec les standards de la grande vitesse. En dépit des considérables progrès récemment accomplis,

⁵⁶ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

certaines parties du réseau ferroviaire régional, principalement les plus éloignées de Toulouse, restent, en effet, à pérenniser et à améliorer. **Le CESER insiste donc pour qu'au-delà des opérations prévues à juste titre pour permettre la croissance du trafic ferroviaire régional, le CPER 2014-2020 fasse pleinement droit à la satisfaction des besoins de renouvellement des lignes ferroviaires concernées.**

Le CESER tient, par ailleurs, à mettre à nouveau l'accent sur l'ampleur et l'urgence de la réponse que le CPER devra apporter aux besoins de modernisation des axes ferroviaires majeurs que sont pour Midi-Pyrénées les lignes Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Enfin, le CESER se réjouit de l'ambition affichée de dynamiser le transport ferroviaire régional de marchandises, notamment, comme il le préconisait dans un récent Avis⁵⁷, par le développement de plates-formes de matériaux sur l'agglomération toulousaine.

- Observations sur le développement du réseau routier

S'agissant du développement du réseau routier, le CESER prend acte avec le plus grand intérêt d'une liste de projets relativement ambitieuse dans laquelle il retrouve toutes les attentes qu'il a précédemment exprimées :

- l'achèvement de la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Séverac le Château, Toulouse-Auch et Tarbes-Lourdes,
- l'aménagement des liaisons transfrontalières (RN 20 et RN 125).

Plus précisément, la Stratégie régionale pour le CPER prévoit donc la poursuite des aménagements en cours dans le cadre de l'actuel PDMI, mais aussi l'engagement de nouveaux travaux, notamment dans l'agglomération toulousaine. Tous ces projets sont parfaitement justifiés. Pour autant, constatant qu'au rythme actuel, il est à craindre que l'achèvement du PDMI 2009-2014 n'intervienne qu'au-delà de 2020, c'est-à-dire après l'échéance du Contrat de Plan Etat-Région en cours de discussion, **le CESER s'interroge sur le sens et la réalité d'une négociation du volet « mobilité multimodale » du CPER 2014-2020 qui intégrerait de nouveaux projets d'aménagement routier. En cette matière, le CESER appelle l'Etat à plus de responsabilité.**

De fait, l'amélioration du réseau routier national reste une véritable préoccupation pour certaines parties du territoire de Midi-Pyrénées, aujourd'hui mal desservies. C'est en particulier le cas de la zone d'emploi de Castres-Mazamet au regard duquel le CESER considère que l'aménagement d'une liaison autoroutière avec Toulouse, si besoin dans le cadre d'une concession, ne peut plus être différé.

⁵⁷ Avis « Transport et logistique : un défi pour Midi-Pyrénées », adopté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

- **Observations sur l'intermodalité**

Le CESER soutient l'ambition de favoriser l'intermodalité en privilégiant les modes de déplacements collectifs et respectueux de l'environnement. Dans ce sens, il souligne de longue date qu'en "concurrence avec la voiture individuelle, les réseaux de transport collectifs, qu'ils soient urbains, ruraux, régionaux, nationaux ou européens, sont de fait interdépendants. Leur coordination est donc déterminante et ceci d'autant plus que les déplacements considérés sont courts, ce qui est le plus souvent le cas s'agissant des transports régionaux⁵⁸. **Ce constat plaide pour le renforcement d'un partenariat entre les différents acteurs du transport collectif régional**, dont le CESER considère que les priorités opérationnelles doivent être :

- le développement de connexions physiques intermodales, en portant une attention particulière à l'accès aux transports de l'agglomération toulousaine (et pas seulement aux transports en site propre), à la desserte, par transports collectifs, des aéroports de la région (et tout spécialement de l'aéroport de Blagnac) et à l'amélioration des relations entre gares routières et ferroviaires,
- l'amélioration des correspondances et des rabattements par une cohérence renforcée des différents services (limitation des services en double emploi, intégration des transports scolaires...) et une meilleure relation dans le temps entre transports locaux (urbains ou ruraux), départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux,
- la requalification de l'accueil dans les gares routières et ferroviaires, ainsi que dans les stations urbaines, par la modernisation des bâtiments, le traitement de leur environnement et de leurs accès tant au niveau des aménagements d'échange (parkings, consignes "deux roues"...), que de la sécurité (passerelles...), l'adaptation des équipements notamment aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, le maintien d'une présence humaine à même d'informer, de commercialiser, d'assurer le contrôle du trafic et de rassurer,
- la promotion de l'ensemble du réseau au niveau des points d'accès, fondée notamment sur la mise en place d'une information intermodale, le développement d'une offre globale de transport (bagages, services spécifiques...) et la recherche d'une commercialisation plus intégrée (billetterie, tarifs...),
- la poursuite d'une tarification unifiée.

Plus globalement, le CESER insiste sur l'importance du respect de l'offre (c'est-à-dire le respect des horaires, des tarifs, des services...) ainsi que sur la nécessité d'assurer un suivi permanent et de développer la concertation avec les usagers.

Dans une perspective de mobilité durable, le CESER apprécie par ailleurs que la Stratégie régionale envisage de favoriser les modes doux de déplacement. De fait, les transports doux (vélo, roller...) sont en plein développement que cela soit pour les déplacements ou pour les loisirs. De nombreuses initiatives sont prises par les collectivités pour développer des pistes cyclables ou des voies vertes. Mais beaucoup reste encore à faire

⁵⁸ Avis sur la révision du schéma des transports collectifs, adopté en Assemblée plénière le 23 juin 1995, page 20.

pour constituer, au niveau régional, un véritable réseau de voies vertes et de pistes cyclables, connectées entre elles et au réseau européen des véloroutes.

4 - THEMATIQUE : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Au regard de la réalité régionale en matière de consommation d'énergie et d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre, le CESER s'étonne tout d'abord que l'ambition de la Stratégie régionale se limite, pour l'essentiel, à l'amélioration de la performance thermique de l'habitat et au développement de la production d'énergie renouvelable à partir de ressources locales. Sans négliger l'importance régionale de ces enjeux ni les progrès qui peuvent résulter de leur prise en compte, d'autres domaines d'intervention (l'urbanisme, les transports, les activités économiques...) auraient également pu être convoqués.

Cela étant, **le CESER considère avec intérêt l'action que la stratégie régionale envisage dans le domaine du bâtiment.** Il prend ainsi acte avec satisfaction d'objectifs très ambitieux de réhabilitation thermique, notamment en ce qui concerne les logements anciens. Il mesure néanmoins l'importance des moyens à mobiliser pour les atteindre et souligne que ces derniers devront en priorité être orientés vers les populations les plus défavorisées pour leur permettre d'assumer, directement en tant que propriétaires ou indirectement en tant que locataires, les investissements nécessaires à l'amélioration de leur confort et la diminution de leurs dépenses d'énergie. Au sujet de la réhabilitation thermique des bâtiments, le CESER attire par ailleurs l'attention sur la nécessité d'intégrer la problématique du confort thermique en période estivale, et ce d'autant plus que les périodes de canicule risquent de s'intensifier. Le CESER souligne d'ailleurs que la problématique de la performance thermique des logements neufs et les besoins d'accompagnement à ce sujet ne doivent pas non plus être négligés.

L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments d'habitat ou de bureau et l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sont par ailleurs à la base d'une activité économique croissante, notamment dans le domaine de l'artisanat du bâtiment. Le CESER propose donc que le CPER appuie la constitution de réseaux ou de groupements d'entreprises locales, à même de répondre à des appels d'offre complexes, excédant bien souvent le champ d'un seul métier. Cet appui pourrait prendre la forme d'un soutien à l'animation locale et/ou professionnelle conjugué à la mise en place de formations visant :

- la bonne appropriation de normes complexes,
- le développement pour chaque corps de métier, de compétences aux marges des métiers voisins.

Pour asseoir l'expertise nécessaire, le CESER soutient en outre le lancement de quelques chantiers-tests.

- Le développement des énergies renouvelables

En matière de développement des énergies renouvelables, le CESER constate que, notamment grâce à la recherche et à la présence d'établissements d'enseignement supérieur, il existe en région des solutions nouvelles de production d'énergie : valorisation du bois, biocarburants (hydrogène dans le Tarn), méthanisation des

déchets... Par ailleurs, le développement de la production d'énergies renouvelables est d'ores et déjà, toutes sources confondues, à la base d'une activité économique non négligeable au niveau régional. **Le CESER souhaite donc que le CPER assure les transferts de technologies nécessaires et développe les activités de production d'énergie renouvelables, en soutenant la constitution d'une ou plusieurs filières complètes, de la recherche fondamentale à la distribution de produits. Il relève en particulier le bien-fondé d'un soutien régional aux projets de méthanisation.**

Une recommandation serait de créer un cluster « Energie » autour de la biomasse et des déchets, de la valorisation du bois, de la méthanisation, des biocarburants de nouvelle génération ou encore de l'hydrogène, notamment pour des applications de mobilité et de stockage d'énergie. Cela doit également se faire en s'appuyant sur les pôles de compétitivité existants, notamment le pôle interrégional DERBI et le pôle sur les agro-chânes Agri Sud-Ouest Innovation pour des activités de transformation énergétique de la biomasse et des déchets, tout en prenant en compte les questions d'approvisionnement de la biomasse et de gestion des agro-écosystèmes pour s'inscrire dans une réelle démarche de développement durable.

LE CESER souligne le fait que les projets novateurs liés à l'émergence de nouveaux modes de production d'énergie ou de systèmes d'économies d'énergies (dans les logements, dans la conception de nouveaux éco-quartiers...), aboutiront d'autant plus facilement qu'ils seront accompagnés d'une démarche sociale. Celle-ci a pour but d'anticiper, d'expliquer et de co-construire les projets en associant l'ensemble des acteurs concernés. Ces questions sont importantes pour que la confiance du consommateur existe vis-à-vis des produits issus de l'innovation.

Cela est particulièrement vrai pour les PME et ETI qui organisent généralement leur activité autour d'un nombre restreint d'innovations, de niches ou de secteurs pointus et qui peuvent dans le même temps conduire à l'ouverture de gros marchés et déclencher de nouvelles sources d'innovations sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées. De manière plus générale, le CPER doit consacrer une part de son action au développement de la culture scientifique et technique, conformément aux nouvelles compétences régionales en la matière, et à l'émergence de projets collaboratifs.

- La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles

S'agissant de la reconquête de la biodiversité et de la préservation des ressources naturelles, le CESER souligne l'enjeu premier que constituera, pour les prochaines années, la déclinaison opérationnelle du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il relève ainsi avec satisfaction que la Stratégie régionale fait état de différentes actions mais aussi d'outils qui pourront être mobilisés à cette fin. Parmi ceux-ci, les « contrats corridors Midi-Pyrénées » qui visent à conjuguer activité économique et préservation des ressources naturelles, lui paraissent particulièrement pertinents. Il espère donc que ces contrats bénéficieront de financement à la hauteur des défis qu'ils sont censés relever et qu'ils seront ouverts à tous les territoires de la région.

Le CESER salue également l'annonce d'un dispositif d'appui régional et local pour la prise en compte du SRCE en matière d'urbanisme. Il souligne toutefois que ce type de dispositif serait également nécessaire dans les autres champs d'action du SRCE. De fait, le CESER souhaite que le CPER prévoie l'animation nécessaire à la prise en compte opérationnelle du SRCE sous toutes ses facettes.

Plus globalement, **le CESER souligne l'importance de ne pas limiter la protection des espaces naturels et ruraux à une simple mise en œuvre de projets ou de mesures spécifiques de protection indépendantes des activités qui fondent l'occupation de l'espace, mais bien d'intégrer la préservation environnementale de ces milieux à l'ensemble des activités socio-économiques.** La recherche de la multifonctionnalité (agriculture, foresterie, cadre de vie, loisirs) est à privilégier. Ainsi, les espaces agricoles et forestiers, les friches industrielles, les parcs et jardins, et pourquoi pas les éco-quartiers, peuvent assurer la fonction de « corridors écologiques » ou trames vertes et bleues, dès lors qu'ils garantissent un bon fonctionnement des écosystèmes, permettant aux espèces présentes d'accomplir leur cycle de vie. En toute hypothèse, il est indispensable d'accompagner les bonnes pratiques, notamment par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement de tous les publics (citoyens, enfants, élus, entreprises...) sur un même territoire. Cela vaut d'ailleurs tout aussi bien s'agissant des usages économes de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques.

- **La prévention des risques naturels**

Sur la prévention des risques naturels, le CESER signale qu'en Midi-Pyrénées, la prise en compte des risques naturels ne saurait être limitée aux inondations. Les risques d'éboulements ou de glissements de terrains, de même que les risques sismiques sont également à considérer, singulièrement dans les Pyrénées.

5 – THEMATIQUE : THD ET USAGES DU NUMERIQUE

Le CESER prend acte avec satisfaction de la vision des enjeux développée dans la Stratégie régionale ainsi que des orientations majeures de l'action publique qui y sont présentées. **Il relève en particulier le bien-fondé d'une démarche de montée en débit progressive avec l'objectif final d'une desserte de tous les foyers, acteurs publics et entreprises par la fibre optique (FTTH).** Il souligne toutefois à cet égard les priorités que doivent constituer :

- la desserte à très haut débit des zones d'activités économiques mais aussi des services publics, en commençant par la satisfaction des besoins déjà avérés,
- l'achèvement d'une véritable couverture à haut débit (> 2 Mbits/s) de l'ensemble du territoire régional, consacrant l'ouverture d'un droit régional au haut débit.

Pour mener à bien cette démarche qui demande un certain pragmatisme, le CESER insiste par ailleurs sur l'intérêt des mesures d'anticipation: prise en compte du déploiement du très haut débit dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), pose de fourreaux à l'occasion des opérations de voirie, veille technologique... Il invite toutes les collectivités territoriales de la région à se les approprier sans délai. Il aurait cependant souhaité que la Stratégie régionale soit en la matière plus prescriptive.

Le CESER considère également que pour assurer la généralisation de l'équipement et de l'accès aux services, **le CPER devra prévoir des modalités de différenciation des soutiens publics en fonction des capacités d'investissement des différents territoires.** En matière de critères d'intervention, le CESER relève aussi l'enjeu considérable que constitue l'accès des entreprises régionales aux marchés qui résulteront de l'investissement public et privé en matière de très haut débit et, dans cette perspective, appelle la Région à favoriser la structuration d'un pôle de compétence régional.

Cela étant, il convient de souligner la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Compte tenu des répercussions des technologies numériques en matière d'organisation du travail, de relations sociales ou encore d'accès aux marchés, la sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs économiques et sociaux constituent en effet des enjeux tout aussi importants à prendre en compte. Pour être efficace, **l'action engagée en matière d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées doit être accompagnée d'un plan régional de formations aux usages tant à l'intention des particuliers que des entreprises.**

Par ailleurs, s'agissant du développement de nouveaux services, usages et contenus numériques dans le domaine de la culture, le CESER estime que ce développement doit concerner l'ensemble des lieux culturels et non pas seulement les « lieux patrimoniaux » évoqué par la Stratégie régionale, en incluant notamment les centres d'art et l'ensemble des musées. En outre, le CESER estime que le renforcement de « la conservation d'une mémoire et d'un savoir conservés dans des lieux patrimoniaux » doit concerner la langue et la culture occitane, pour la sauvegarde et la transmission desquelles la Région Midi-Pyrénées a une responsabilité particulière, pour des raisons historiques.

Il convient aussi d'insister sur l'importance de la formation aux usages du numérique dans les domaines de l'éducation scolaire, de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage. Pour le domaine de l'éducation scolaire, **le CESER rappellera ici plusieurs de ses remarques formulées dans son Avis sur le budget primitif 2014 de la Région Midi-Pyrénées, qui concernaient la mise en œuvre de la nouvelle compétence régionale en matière de maintenance des équipements informatiques des EPLE**, consécutive à la loi pour la refondation de l'école de la République. Premièrement, le CESER regrette que ce transfert de compétence de la part de l'Etat se fasse sans transfert de moyens en direction des Régions. Deuxièmement, le CESER aurait souhaité que ce transfert de compétence soit bien mieux anticipé (comme cela avait le cas lors du transfert des agents régionaux des lycées), surtout pour gérer la situation des personnels administratifs de la fonction publique d'Etat, jusque là en charge de cette maintenance, avec des savoir-faire reconnus. Enfin, dans le choix qui sera fait par la collectivité pour répondre à cette nouvelle compétence (appel à des prestataires par passation de marchés publics), le CESER appelle de ses vœux que la Région reste particulièrement attentive aux contrats de maintenance qui seront signés et encourage à ce qu'ils soient évolutifs au fil du temps afin d'éviter de dangereuses dérives (par exemple, l'explosion des coûts de revient).

Pour le domaine de l'enseignement supérieur, le CESER réaffirme ici son attachement fort au rôle de l'Etat, « garant de l'égalité devant le service public de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire »⁵⁹. **Pour le CESER, le développement d'outils innovants tels que les cours en ligne (*Massive Open Online Course*, MOOC), au travers de plateformes publiques ou privées, est une piste nouvelle à explorer, mais en complément des enseignements traditionnels. Les cours en ligne ne sauraient en effet se substituer totalement à l'enseignement présentiel, c'est-à-dire l'enseignement en classe ou en amphithéâtre, d'un enseignant devant des étudiants.** Le CESER en appelle à la vigilance collective des acteurs de l'enseignement supérieur sur les points suivants :

- la nécessité de contrôler et d'évaluer ces nouveaux outils afin d'éviter toute dérive potentielle,
- les aspects juridiques du droit à l'image de l'enseignant et des droits d'auteur des cours diffusés sur internet,

les risques psycho-sociaux de ces nouveaux outils, particulièrement sur les étudiants apprenants (isolement, manque d'interaction avec les autres apprenants et avec l'enseignant...).

⁵⁹ Article L. 111-5 du code de l'Education.

3^{EME} PARTIE
VOLET TERRITORIAL

3^{EME} PARTIE : VOLET TERRITORIAL

1 – THEMATIQUE : POLITIQUE DE LA VILLE

A. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA THEMATIQUE

L'espace urbain est aujourd'hui marqué, de manière assez générale, par des processus de ségrégation spatiale, aussi bien au plan fonctionnel que social. Par une spécialisation progressive des territoires, se construit ainsi, un peu partout, une mosaïque urbaine peu cohérente, d'autant plus fragile, voire explosive, que ses « liants » sont de piètre qualité. La ville « juxtaposée », certains diraient « fonctionnelle », qui en résulte, est certes diverse, peut-être efficace, mais faute d'avoir su préserver des espaces de « frottement » entre les différentes composantes de sa population, faute d'avoir établi les conditions d'une mixité sociale et urbaine au quotidien, elle risque de devenir une ville sans « âme » où se côtoient en s'ignorant des zones survalorisées et des quartiers déqualifiés, où voisinent sans beaucoup se croiser des populations étrangères les unes aux autres. Une telle perspective, propice à de nombreuses dérives, constitue à l'évidence un défi premier pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'espace urbain et plus largement de l'ensemble de Midi-Pyrénées.

En raison même de sa diversité, la ville a pourtant intérêt à renforcer dans toutes ses composantes une mixité qui concourt à une cohésion économique, sociale et territoriale accrue de la communauté urbaine et à rendre la ville plus accueillante, plus solidaire et accessible à tous. C'est là, en principe, l'ambition de la politique de la ville. On peut cependant douter que cette politique, marquée par une approche curative limitée à des territoires trop précisément circonscrits, soit à même de relever un tel défi. Certes, des actions de discrimination positive en faveur des territoires les plus en difficulté ne sauraient être contestées sur le fond. Pour autant, si les quartiers relevant de la politique de la ville sont très durement confrontés à la problématique de la mixité sociale et urbaine, ils n'en ont pas l'apanage.

Pour s'attaquer réellement aux causes, d'autres espaces doivent être considérés et d'autres politiques mobilisées, au premier rang desquelles figurent bien sûr les politiques de l'emploi et de la formation mais aussi celles, plus spécifiquement urbaines, qui concernent les transports et le désenclavement, le logement ainsi que les services à la population, notamment les services publics, les services de santé de premier recours et le soutien au secteur associatif, sportif et culturel.

En toute hypothèse, la mise en place d'une politique différenciée doit avant tout veiller à ce que les périmètres ou les domaines d'intervention correspondent bien aux problèmes posés. Cela n'a pas toujours été le cas en ce qui concerne la politique de la ville. Le CPER devra donc être attentif à cette question et veiller à l'intégration effective

des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération.

A cet égard, le CESER regrette d'ailleurs que la stratégie régionale du CPER ignore toute autre problématique d'agglomération que celle de la métropole toulousaine.

- **Sur la méthode d'élaboration du volet « politique de la ville »**

La journée de concertation du 6 février organisée par le conseil régional, à laquelle le CESER a eu l'occasion de participer, a fait naître de vives inquiétudes sur la méthode d'élaboration de ce volet « politique de la ville », en particulier en raison d'un manque d'approche globale. En effet, l'après-midi était consacré aux ateliers thématiques afin d'identifier les enjeux des thèmes qui composeront le volet territorial du CPER. Cependant, l'identification de ces enjeux devait prendre place dans des sous-thèmes qui correspondaient aux priorités déjà identifiées nationalement pour les CPER (équipement numérique, mobilité multimodale, éducation/réussite éducative, emploi, formation...), empêchant ainsi toute prise en compte de thèmes nouveaux. La méthode de concertation (travail en sous-groupe au sein des ateliers), pourtant originale, n'a pas permis de partager les points de vue ni de co-construire une analyse des enjeux. Imposant un cadre trop strict, elle rendait en outre difficile l'émergence d'un regard nouveau et d'idées innovantes, allant ainsi à l'encontre des objectifs affichés.

Bien entendu, aucune méthode n'est parfaite mais ce biais-là est particulièrement gênant sur des thématiques comme la politique de la ville qui demande par nature des réponses transversales. C'est d'autant plus dommage que la politique de la ville fait l'objet, en parallèle de la préparation du futur CPER, d'une refonte complète (en particulier d'une redéfinition des zonages), ce qui aurait pu être l'occasion d'innover en termes d'interventions. Le CESER sera attentif à l'impact de la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 13 février 2014. Cette législation pourrait en effet répondre au souci du traitement transversal puisqu'une action globale serait privilégiée : la politique de la ville ne s'appuiera donc plus seulement sur ses crédits spécifiques mais mobilisera l'ensemble des politiques de droit commun. Comme la loi fait un focus sur les zones les plus défavorisées, avec donc une réduction du nombre de zones concernées, ce qui est légitime, il s'agira toutefois d'être vigilant sur les zones non prises en compte mais qui sont « fragiles ».

- **L'absence des acteurs associatifs**

Le CESER regrette vivement l'absence des associations de quartier lors de cette journée de concertation, alors que leur expertise et leur expérience auraient été utiles pour déterminer les interventions à soutenir par le CPER. Dans son Avis « De la vulnérabilité économique et sociale à l'exclusion : quel chemin vers l'inclusion ? »⁶⁰, le CESER rappelait l'importance du rôle des associations et préconisait que les associations et la puissance publique entrent dans une démarche de contractualisation, au service des personnes. Il renouvelle cette préconisation pour la tenue des négociations dans le cadre

⁶⁰ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

du CPER. Cet Avis développait par ailleurs un certain nombre de préconisations qui s'organisaient selon 3 axes : « répondre à l'urgence », « prévenir l'exclusion » et « changer de méthodes pour changer de regard ».

Dans le second axe, **le CESER insistait notamment sur le fait que la réussite des actions en faveur de la lutte contre l'exclusion passe par un accompagnement social transversal**, c'est-à-dire qui concerne l'ensemble des domaines de la vie courante (logement, santé, emploi...) et qu'il était donc nécessaire de sortir d'une logique de guichet pour adopter une autre posture. Il considérait que l'Etat devait donner les moyens aux services sociaux de proximité (services sociaux des Départements, CCAS, associations...) qui sont légitimes pour assurer cet accompagnement. Le troisième axe, « changer de méthode pour changer de regard » questionnait également la posture des différents acteurs et comportait des préconisations qui pourraient être utiles aux acteurs chargés de mettre en œuvre le CPER en mettant l'accent sur les méthodes d'élaboration des politiques en direction des personnes les plus vulnérables.

En effet, dans cet Avis, le CESER analysait que l'exclusion est en partie induite ou tout du moins renforcée par la manière dont le système fonctionne, rendant ainsi indispensable de changer la grille d'analyse et de compréhension du phénomène. Cela signifie pour le CESER la recherche d'une plus grande cohérence du contenu des responsabilités et une meilleure coordination entre les différents acteurs et les différentes actions. En particulier, pour favoriser une approche transversale des situations, il juge pertinent de créer davantage de liens entre les compétences économiques et sociales des acteurs et d'encourager les acteurs qui œuvrent sur ces deux axes. Pour favoriser la rencontre et les échanges entre les différents acteurs, il proposait ainsi que soit organisée une Conférence régionale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, sur le modèle de la Conférence nationale du même nom qui s'est tenue en décembre 2012.

B. OBSERVATIONS SUR LES ORIENTATIONS RETENUES PAR LA STRATEGIE REGIONALE

- **Favoriser la création d'emploi, dans les quartiers par le soutien à l'innovation, à l'entrepreneuriat, à l'adaptation des compétences, à la formation initiale et continue**

Le soutien à l'innovation sociale

Pour le CESER, le CPER a vocation à soutenir l'innovation sociale. Des initiatives ou des dispositifs innovants sont nés ou ont été expérimentés dans les quartiers des Zones urbaines sensibles (ZUS) avant d'être généralisés, notamment à l'initiative d'associations, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ou de bailleurs sociaux, pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants de ces quartiers (insertion économique, services aux publics fragiles...). **Pour le CESER, encourager et soutenir ces acteurs qui interviennent dans ces zones, c'est encourager et soutenir l'innovation pour toute la société.**

Dans son Avis sur la dépendance liée à l'âge, voté en décembre 2006, le CESER insistait sur le fait qu'au-delà même de la question du financement, le soutien à l'innovation sociale revêtait une dimension philosophique et constituait un choix de société⁶¹. Considérer les populations (que ce soit les personnes âgées ou les habitants des zones urbaines sensibles) comme des potentiels et comme des acteurs plutôt que comme des problèmes, c'est adopter une approche nouvelle qui peut être fructueuse. Il serait en effet pertinent pour les pouvoirs publics de parvenir à regarder ces populations autrement que comme un problème mais comme un potentiel (de développement économique, par exemple), comme pouvant être actrices, porteuses d'idées innovantes et d'un projet social qui contribuerait au vivre-ensemble. Le CESER encourage le CPER à favoriser le financement d'actions qui s'inscriraient dans cette philosophie du « faire avec » plutôt que du « faire pour ».

Ce point rejoint les observations de l'Avis « De ma vulnérabilité économique et sociale à l'exclusion : quels chemins vers l'inclusion ? »⁶² qui, sur la question de la participation des usagers aux décisions qui les concernent, soulignait les bénéfices de ces approches pour les personnes elles-mêmes, en favorisant leur reconnaissance sociale et les positionnant comme citoyens, et pour les professionnels et les organisations, en produisant du sens, en renouvelant les relations nouées avec les personnes accompagnées et en questionnant les pratiques. Cependant, le CESER jugeait que « la mise en œuvre de cette participation ne pouvait se faire sans une réflexion sur la manière de faire. En effet, les habitudes de fonctionnement actuel font qu'il est parfois difficile pour les professionnels d'entendre et d'intégrer la parole des usagers et leur analyse. La réussite de la démarche suppose une adaptation du système et l'engagement des partenaires institutionnels, des travailleurs sociaux aussi bien que des personnes en situation d'exclusion. Il s'agit de trouver les outils, les méthodes, permettant de définir des objectifs communs, qui favoriseront la compréhension mutuelle et la co-élaboration de politiques sociales.» Parmi les critères pour identifier les actions à soutenir, le CPER pourrait s'attacher à encourager les actions qui vont dans ce sens.

⁶¹Cf. Extrait de l'Avis du CESER de décembre 2006 : « Avant d'opter pour telle ou telle solution technique, il est nécessaire de se placer sur le plan des valeurs et de se mettre d'accord sur ce que la société est prête à mettre en œuvre pour que chacun puisse vivre – et vieillir – dignement.

Le CESER estime primordial, pour appréhender la question de la dépendance de se détacher d'une approche sectorielle, financière et quantitative pour adopter une vision plus globale et qualitative. Cela doit commencer par un changement de regard sur le vieillissement, qui doit être appréhendé comme un processus naturel et non comme un problème. Il s'agit de définir un projet de société plus solidaire qui intègre, respecte et responsabilise les personnes âgées. Les solutions au défi que pose la dépendance devront ainsi s'attacher à respecter les droits à la dignité, à la liberté de choix des personnes âgées (que chacun est destiné à devenir). Autrement dit, il est nécessaire de revaloriser l'image des personnes âgées et surtout de développer des politiques territoriales qui tiennent compte de leurs propres capacités à porter un projet social, à être actrices de leur devenir et à contribuer au vivre ensemble. L'enjeu est de trouver les modalités d'un bien vivre ensemble pour bien vieillir ensemble, sachant qu'il n'y a pas une seule bonne solution mais bien des solutions différentes, adaptées à la situation économique, sociale, psychologique de chacun(e)».

⁶² Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

- **Conforter l'emploi dans les quartiers**

Comme indiqué dans son Avis « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »⁶³, le CESER réitère son soutien aux nouveaux contrats aidés mis en place par le Gouvernement, à savoir les emplois d'avenir et les contrats de génération, considérant que ces emplois aidés constituent un sas vers l'emploi pour les publics concernés et qu'il s'agit d'un tremplin pour rebondir vers l'insertion professionnelle et sociale durable de ces publics éloignés, voire parfois très éloignés, de l'emploi.

Pour autant, le CESER est tout à fait conscient que des améliorations doivent être apportées particulièrement en matière de pérennisation de l'emploi, d'accompagnement et de formation professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi, et pour les contrats dans le secteur non marchand. Depuis la mise en place des contrats aidés, l'évolution réglementaire se fait trop rapidement. Cette évolution ne laisse pas le temps nécessaire aux structures et aux utilisateurs de s'approprier les dispositifs. Pour cela, le CESER en appelle à une stabilité des dispositifs qui serait bénéfique pour l'ensemble. Afin d'améliorer le dispositif des emplois d'avenir plus particulièrement, le CESER avait proposé, par exemple, que, dans le schéma d'orientation régional qui précise les filières et secteurs d'activité prioritaires pour le déploiement du dispositif⁶⁴ :

- les besoins soient repérés par le biais de diagnostics locaux en lien avec les acteurs locaux,
- l'accompagnement des structures dans leur fonction d'employeur soit prévu en fonction de la pertinence de l'emploi, de la gestion de la structure et de la consolidation / pérennisation de l'emploi,
- la formation et la qualification des jeunes employés soient prises en compte.

Par ailleurs, le CESER réaffirme son soutien à la Région Midi-Pyrénées dans sa démarche volontariste en la matière par la création et le déploiement des Maisons communes Emploi-Formation (MCEF), véritable lien formation –emploi sur le territoire midi-pyrénéen. C'est d'ailleurs par le biais d'une expérimentation menée par la MCEF de Bellefontaine, qu'a été généralisé en 2010 le dispositif Pass'Emploi, outil d'accompagnement vers l'emploi des jeunes entre 18 et 30 ans, issus de quartiers toulousains et éloignés de l'emploi. C'était une démarche novatrice car elle s'adressait à un public trop souvent stigmatisé. Néanmoins, le CESER s'interroge sur les missions et le devenir de ces structures, particulièrement après le désengagement de l'Etat dans leurs budgets de fonctionnement, accentuant davantage leurs difficultés. En outre, un « regroupement des MCEF », comme cela était indiqué dans le budget primitif 2014 du Conseil régional, aura forcément des répercussions sur le fonctionnement de ces structures. D'autant que dans le document des orientations budgétaires 2014, il nous était indiqué que leurs missions seraient réinterrogées. Un renforcement des budgets régionaux qui leur sont consacrées pourrait alors être envisagé sérieusement.

⁶³ Avis adopté lors de l'Assemblée plénière du 25 juin 2013.

⁶⁴ Proposition de l'avis « L'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées » - pages 151/ 152.

Le CESER a également toujours soutenu l'École régionale de la 2^{ème} chance (ER2C), dispositif qui a su faire ses preuves auprès des jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation, et encouragé son développement sur l'ensemble du territoire régional via des antennes territoriales, qui sont toujours en cours d'instruction et de négociation entre les différents partenaires locaux. Le CESER souhaite, à ce titre, qu'une seconde école de la deuxième chance, essaimage de la première, soit rapidement mise en place en dehors de l'aire urbaine toulousaine.

Enfin, Le CESER trouve également intéressant l'idée de soutenir l'installation des entreprises dans les Zones urbaines sensibles, sur le même principe que celui qui avait présidé à la mise en place des Zones franches urbaines. Il s'agirait pour le CPER d'inciter les entreprises à s'installer, en s'assurant cependant un meilleur contrôle que celui qui été fait pour les ZFU, dont le bilan est mitigé.

Enfin, l'atelier politique de la ville a salué le dispositif des cordées de la réussite. Le CESER souhaite que soient soutenues les actions qui, comme ce dispositif, se fondent sur le principe du tutorat, de l'accompagnement des personnes afin de les aider à intégrer les méthodes, les codes sociaux, de langage, les « règles du jeu » et ainsi favoriser leur réussite. En effet, il existe parfois une réticence de certaines populations à aller vers certaines formations ou certaines offres culturelles. Lorsque la distance entre l'apprenant et l'objet de l'apprentissage est trop grande, l'accès est rendu complexe. C'est pour cela qu'il y a un fort enjeu à l'accompagnement. Pour le CESER, il faut donc encourager les initiatives qui favorisent cet accompagnement.

- **Favoriser l'accessibilité, les nouvelles formes de mobilité et développer une approche d'aménagement intégré**

Dans le domaine du logement, le CESER partage la conviction que parmi les priorités, il y a :

- l'amélioration de l'habitat pour améliorer les conditions de vie (isolement acoustique des logements, lutte contre l'habitat indigne...);
- la lutte contre la précarité énergétique,
- **la nécessité de travailler sur l'amélioration du « fonctionnement social urbain des résidences »** (afin de favoriser des interactions sociales harmonieuses entre les habitants et leur intégration dans la ville) avec la nécessaire coopération entre les différents acteurs participant à la production et à la gestion du cadre de vie (bailleurs, institutions, associations). Car, quelle que soit leur qualité, les habitations se dévalorisent et sont invivables lorsque les tensions sociales, la délinquance, le vandalisme se développent,
- une intervention coordonnée des acteurs en direction des publics fragiles afin de prévenir les expulsions, notamment auprès des personnes souffrant de troubles de santé mentale.

Au-delà, il reste également nécessaire de travailler, en lien avec cette thématique du logement, sur la question du « reste-à-vivre » pour les populations vivant en logements sociaux.

- **Maintenir et développer le niveau de services dans les quartiers**

Sur l'objectif de développer l'accès au numérique dans tous les territoires de la politique de la ville, **quatre enjeux apparaissent importants** :

- la lutte contre la précarité numérique,
- la lutte contre les risques liés (cyberdépendance...),
- l'équipement des logements sociaux pour favoriser le maintien des personnes à leur domicile lorsqu'elles perdent leur autonomie, un enjeu qui se trouve au croisement de la question du logement et du numérique,
- le soutien aux bailleurs sociaux pour l'équipement numérique des équipements collectifs, par exemple pour favoriser l'e-santé.

2 – THEMATIQUE : VOLET METROPOLITAIN

Le CESER approuve l'ambition affichée d'accroître le rayonnement culturel et touristique de la Métropole, en plus de son rayonnement économique qui est en bonne partie assuré par l'image de « ville Airbus ». Les observations du CESER sur ce volet métropolitain concernent essentiellement sa dimension régionale, ainsi que la thématique de la mobilité.

- La mobilité au sein de la métropole

Au titre du volet métropolitain, le CESER partage évidemment l'ambition de « Construire une métropole accessible, attrayante et interconnectée ». **A cet égard, il souligne en particulier l'importance des enjeux attachés à l'arrivée prochaine du TGV à Toulouse-Matabiau. En effet, cette nouvelle desserte doit être l'occasion d'aménager la plate-forme ferroviaire toulousaine dans une optique de long terme**, ce qui passe en particulier par :

- le développement des capacités de la gare Matabiau avec la restructuration du site ferroviaire Matabiau-Raynal, afin d'en accroître le potentiel en matière de circulation des trains et d'accueil, l'amélioration des accès urbains à la gare et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare Matabiau, pour permettre à tous des déplacements urbains, dans le cadre d'un projet urbain soucieux de faciliter l'intermodalité des déplacements et de ne pas galvauder les emprises foncières dont disposent actuellement les activités ferroviaires,
- la réalisation d'un contournement ferroviaire de Toulouse pour détourner de Matabiau les trains qui n'ont rien à y faire, accroître les capacités de transit ferroviaire, notamment en matière de transport de marchandises, et améliorer les relations inter-banlieues par transport collectif,
- l'aménagement, sur le site de Niel-St-Agne, d'une gare dédiée aux échanges entre les transports collectifs de l'agglomération toulousaine (ligne B du métro, bus...) et les transports régionaux desservant le sud et le sud-ouest de Midi-Pyrénées, également de nature à décharger la gare Matabiau de trafics qui n'ont pas lieu de s'y rendre. L'aménagement de pôles d'échange du même type mériterait d'ailleurs d'être sérieusement envisagé pour chacune des branches de l'étoile ferroviaire toulousaine. Des points de correspondances TER/métro/bus à La Vache et à Labège permettraient aussi d'alléger la fréquentation de la ligne A en relation avec la gare Matabiau.

Le CESER rappelle en outre son attachement à ce que les deux grands pôles que sont la gare Matabiau et l'aéroport de Blagnac fassent l'objet d'une connexion rapide et sûre en transports collectifs.

Cela étant, le CESER tient à souligner que la restructuration de la plate-forme ferroviaire de Toulouse et sa meilleure insertion dans l'espace urbain ne régleront pas l'ensemble des problèmes de circulations de la métropole. De fait, il est à craindre qu'en dépit d'objectifs de maîtrise des déplacements mécanisés, la circulation automobile continue à augmenter en raison de la forte croissance démographique que connaît la grande

agglomération toulousaine. Malgré la volonté de la charte inter-SCOT de ralentir la croissance des espaces urbanisés dans la grande agglomération toulousaine, et au vu de l'intensification de la circulation de transit, on peut se demander si, dès lors, on ne va pas, vers un ralentissement permanent sur les périphériques actuels, avec des conséquences dramatiques sur les déplacements domicile-travail et la qualité de vie et de l'air des habitants de la métropole.

- **La métropole et le territoire régional**

La problématique métropolitaine ne se limite pas à l'aire urbaine de Toulouse et, de fait, le CESER se réjouit que la stratégie régionale affiche non seulement l'objectif de « développer l'accessibilité internationale de Toulouse et la création de portes du territoire métropolitain », mais également celui de « renforcer les liaisons entre les pôles urbains en termes d'infrastructures et de qualité de services ». Il regrette néanmoins fortement que la dimension régionale de ce volet métropolitain s'arrête là.

En effet, en raison des enjeux qu'il porte et des stratégies qu'il requiert, **le fait métropolitain devient aussi une question régionale, si ce n'est interrégionale, que le futur CPER devra prendre en compte, notamment en soutenant la construction et l'action d'un réseau métropolitain régional, sous forme de pôle métropolitain.** Construit de manière partenariale, ce réseau métropolitain régional devrait avoir pour ambition d'accroître l'assise et les points d'appui de la métropole toulousaine en donnant de la substance aux principales agglomérations de la région, notamment par la répartition, voire la déconcentration, des équipements et fonctions « rares »⁶⁵ de niveau au moins régional et en favorisant les coproductions ou les coopérations entre agglomérations. Pour le CESER, l'ambition doit ainsi être de conforter l'armature urbaine de Midi-Pyrénées avec un souci d'équilibre.

⁶⁵ Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie, culture...

3 – THEMATIQUE : SERVICES AU PUBLIC

Les « services au public » recouvrent pour le CESER les services fournis par des opérateurs publics ou privés pour répondre aux besoins essentiels des populations au sein des bassins de vie⁶⁶ : alimentation en eau potable, distribution d'énergie, éducation, offre de soins, protection sociale, culture, transports, sécurité... Cette notion est à distinguer de celle de « service public », qui désigne une activité d'intérêt général assurée par ou sous le contrôle d'une personne publique. Les profondes mutations sociales et technologiques de ces dernières années, l'évolution de la demande sociale et la rationalisation des dépenses publiques ont en effet conduit à dépasser la notion de service public et à forger la notion de « services au public » afin de désigner, plus largement, les services et équipements de la vie courante. Pour autant, services au public et service public restent deux notions étroitement liées.

Le CESER estime en effet que les pouvoirs publics doivent s'assurer de la délivrance de ces services au public, en particulier dans les zones à faible densité démographique mais aussi dans certains espaces comme les quartiers urbains prioritaires ou les zones périurbaines. Il estime que l'égalité d'accès, principe central de la notion de service public, doit être un objectif pour les services au public en général.

De fait, le développement des territoires dépend largement de la présence de services publics et au public performants. Les services publics et au public sont non seulement des éléments quotidiens essentiels de la vie sociale et de l'activité économique, mais également des déterminants de l'aménagement et du développement du territoire. Leur présence ou leur absence, leurs qualités ou leurs insuffisances, sont autant d'incitations ou de freins tant au maintien des habitants et au développement des entreprises existantes qu'à la venue de nouveaux arrivants ou de nouvelles activités. La Stratégie régionale du CPER doit en tenir compte en précisant quel niveau de services à la population et aux entreprises doit être accessible, et dans quelles conditions, tout en prévoyant les moyens de parvenir à ce niveau de service.

Le CESER constate que l'inégalité entre les territoires de Midi-Pyrénées face à l'accès à ces services publics et au public est dans certains cas particulièrement marquée et qu'il convient de mener des politiques qui viennent atténuer ces inégalités. Celles-ci sont particulièrement importantes en matière d'accès à l'offre de soins. Dans les territoires périphériques, les établissements sont de plus en plus déficitaires et manquent de moyens techniques et humains pour assurer un accès à des soins de premier recours de qualité pour tous. L'enjeu est d'autant plus important que Midi-Pyrénées est une région dynamique qui accueille de nouveaux habitants chaque année. Sur cette problématique, le CESER rappelle que, si elles constituent une piste intéressante, les maisons de santé

⁶⁶ La notion de « bassin de vie » a été créée par l'INSEE pour définir les zones au sein desquelles s'effectuent l'essentiel des déplacements de la vie courante. Elle est définie comme étant la zone d'influence d'un pôle de services où se trouvent au moins 16 des 31 équipements de la gamme intermédiaire (collèges, gendarmeries, établissements d'hébergement ou services d'aides pour personnes âgées, supermarchés...). Midi-Pyrénées compte ainsi 127 bassins de vie, dont 106 sont qualifiés de bassins de vie ruraux ou de montagne.

pluridisciplinaires ne peuvent et ne doivent pas être envisagés comme l'unique solution pour favoriser le maintien et l'installation de professionnels de santé sur les territoires.

Pour le CESER, la stratégie du conseil régional sur cette thématique de l'accès aux services au public doit reposer sur trois objectifs opérationnels principaux :

- **assurer l'accessibilité des services publics et au public existants**, ce qui passe en particulier par l'organisation de ces services à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie, le renforcement de la solidarité en direction des espaces les moins peuplés, la réduction des inégalités sociales, la lutte contre l'exclusion et la précarité ainsi que le développement des moyens de transport et de communication.
- **améliorer la qualité du service rendu et développer de nouveaux services**, ce qui suppose notamment de faciliter, de simplifier, de rapprocher, d'éviter la déshumanisation des services et de réhabiliter le lien social mais aussi d'anticiper les évolutions démographiques, d'identifier les nouveaux besoins, d'adapter les services aux attentes des résidents, de favoriser la gestion économe des ressources ou encore d'élargir l'offre de services pour répondre aux besoins non ou mal satisfaits par exemple en matière de petite enfance, de services aux personnes âgées ou en situation de handicap, de services environnementaux...
- **adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers, notamment sous un angle territorial en confiant à chaque niveau de territoire une responsabilité première.** Ainsi, la définition des besoins et la plupart des réalisations seraient arbitrées au niveau du bassin de vie, la planification et la mise en cohérence des services publics à celui de la zone d'emploi, l'organisation de la concertation et la définition des moyens au niveau départemental, la définition du rapport entre services publics et territoires ainsi que la prospective et l'évaluation au niveau régional. La performance du dispositif suppose que des lieux d'expression des besoins et des structures de concertation efficaces soient mis en place à tous les niveaux. Or, le CESER note que dans le cadre de l'action gouvernementale mise en place pour la réduction des inégalités territoriales, l'Etat a choisi l'échelon départemental pour être le porteur du plan d'action associé. C'est en effet à ce niveau que devront être élaborés des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité au public. Le CESER, considérant que l'échelon départemental n'est pas le seul pertinent, souhaite que les autres échelons, en particulier celui du bassin de vie, puissent être pris en compte dans ces schémas, ainsi que dans les conventions signées entre les départements, les communes et les communautés de communes et qui seront intégrés au futur CPER.

Sur les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité au public, le CESER insiste de plus sur la nécessité :

- de définir un cahier des charges précis des besoins à satisfaire,
- d'envisager des solutions de manière créative et innovante en fonction de la spécificité du territoire et de sa population.
- d'évaluer à un rythme régulier les solutions mises en place et de les faire évoluer.

La dimension nationale de la politique d'égalité des territoires permettra éventuellement de disposer de modèles de solutions, par exemple en matière de mutualisations de

plusieurs services en un même lieu, ou de mise en place de services itinérants, ou encore d'utilisation des nouvelles technologies de communication.

Les réflexions et décisions relatives à ce volet « Services au public » du CPER sont encore peu avancées car elles s'appuient sur une circulaire du 11 février 2014 définissant la façon dont devront être menés les diagnostics menant aux schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. En l'état, la Stratégie régionale se borne donc pour l'essentiel à constater que ces diagnostics devront être menés dans le courant de l'année 2014. Le CESER comprend qu'il ne soit pas possible de détailler les actions prévues, mais il souhaite néanmoins qu'au-delà des diagnostics territoriaux et des orientations stratégiques qui sont mentionnés, la période 2015-2020 et le financement associé du CPER sur le volet des services au public ne soit pas utilisés exclusivement à « produire du papier ». **Il semble indispensable au CESER que le CPER mentionne au minimum le financement d'expérimentations territoriales sur quelques bassins de vie de natures différentes.**

4 - THEMATIQUE : TERRITOIRES VULNERABLES

La thématique « Territoires vulnérables » de la Stratégie régionale du CPER pour la période 2015-2020 vise, comme la thématique « Services au public », à prendre en compte les enjeux spécifiques de certains territoires. Cette thématique n'apparaissait pas en tant que telle dans le CPER 2007-2013. Elle a pour objet de compléter la politique nationale d'égalité des territoires, comme le signale la circulaire du 15 novembre 2013, et elle a donc vocation à venir renforcer des dispositifs déjà existants. Les montants investis peuvent avoir un important effet de levier.

En l'état, cette thématique laisse le CESER pour le moins perplexe. En effet, si l'ambition de porter une attention particulière aux « territoires vulnérables » de Midi-Pyrénées ne saurait être contestée, les développements de la Stratégie régionale à ce sujet ne permettent pas pour l'heure de comprendre ce dont il est réellement question, ni en termes de territoires, ni en termes d'actions. Le cahier des charges fixé par l'Etat demandait qu'une liste de territoires susceptibles d'être couvert par ce volet du CPER soit proposée, à l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux. En l'absence d'une telle liste, et de propositions d'actions précises à mener sur des territoires bien définis, il apparaît difficile pour le CESER de se prononcer de manière précise sur ce volet « Territoires vulnérables ».

A cette thématique, fondée sur les « vulnérabilités » des territoires, le CESER aurait en tout cas préféré l'affirmation d'un soutien aux initiatives des territoires. Il demeure en effet convaincu que l'aménagement et le développement équilibré de Midi-Pyrénées passe en particulier par un accompagnement des démarches de développement local portées par des projets de territoire, que ce soit dans le cadre de contrats de Pays, de contrats de Parcs naturels régionaux ou de contrats d'Agglomération. Le périmètre des SCOT ou des futurs PETR⁶⁷ apparaît pour le CESER comme le périmètre le plus pertinent pour mettre en place des plans d'actions en faveur des territoires vulnérables. Dans son premier Avis d'octobre 2013 sur le CPER 2014-2020, le CESER avait d'ailleurs insisté sur l'importance des partenariats à établir avec les acteurs locaux.

Le CESER tient enfin à souligner que si nombre de facteurs concourent au développement des territoires, c'est sans doute leur niveau d'expertise générale, c'est-à-dire les capacités de formation, d'assistance technique et de recherche présentes ou disponibles localement, qui se révèle déterminant. Dans une optique de rééquilibrage du territoire, la promotion de ces facteurs, là où ils font défaut, est donc une priorité absolue que le futur CPER devra faire sienne en apportant aux territoires concernés, les moyens nécessaires à la mise en place d'une ingénierie structurée, de qualité et de bonne dimension, à même de permettre l'émergence d'un projet de développement local et d'en faciliter la mise en œuvre.

⁶⁷ Midi-Pyrénées compte actuellement 33 Pays, dont une grande partie pourrait évoluer vers la forme PETR.

4^{EME} PARTIE
VOLET INTERREGIONAL

4^{EME} PARTIE : VOLET INTERREGIONAL

Dans son Avis « Contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 » du 24 octobre 2013, le CESER soulignait que la géographie de Midi-Pyrénées déterminait des espaces de solidarités interrégionales, massifs (Massif Central et Pyrénées) et bassins « fluviaux » (Garonne et Lot), qui font de longue date l'objet de politiques spécifiques que le futur CPER devait permettre de poursuivre sous des formes actualisées. Il se félicite donc globalement que la stratégie régionale du CPER entérine un volet interrégional fondé sur ces différents espaces.

1 – THEMATIQUE : GARONNE

En ce qui concerne la Garonne, le CESER prend tout d'abord acte avec intérêt d'une volonté première de prévention des risques d'inondation. A cet égard, il relève cependant l'ampleur des mesures d'urbanisme à mettre en œuvre, notamment dans les espaces les plus urbanisés, et la priorité qui doit être en tout cas donnée à la prévention des risques, à l'alerte et à la gestion de crise.

Pour réduire l'impact des crues, le CESER souligne en outre le bien-fondé, en ce qui concerne les zones peu urbanisées, d'une stratégie visant à redonner des espaces de mobilité au fleuve. Cependant cette stratégie demande souvent de faire disparaître des enrochements de protection des berges. Il est donc nécessaire d'accompagner cette démarche en procédant aux acquisitions foncières des zones riveraines nécessaires pour éviter les conflits d'usage. En complément, le CESER relève l'intérêt d'une restauration des zones d'expansion des crues. Une telle démarche pourrait également être mise à profit pour préserver des terres favorables au maraîchage, à proximité des principaux centres urbains. En perspective de la mise en œuvre à venir du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), en cours de définition, le CESER note également positivement l'ambition de garantir la préservation et la restauration des espèces et milieux humides.

Le CESER s'étonne par contre fortement que les questions liées à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, compte tenu des usages et des prélèvements actuels ou prévisibles, ne soient pas même abordées. Cette lacune devra évidemment être comblée très rapidement avec pour objectif d'encourager et d'accompagner les pratiques économiques et sociales les plus vertueuses au regard de l'eau et des milieux aquatiques.

Le moment venu, il sera, bien sûr, utile de conjuguer cette action interrégionale « Garonne » avec la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Garonne en préparation. Plus globalement, le CESER est convaincu que la bonne gestion de l'eau est pour l'avenir un enjeu majeur et qu'à cet égard, la Garonne constitue une ressource qui, dûment maîtrisée et ménagée, ne peut être que bénéfique.

2 – THEMATIQUE : MASSIFS

- Le Massif des Pyrénées

S'agissant des Pyrénées, le CESER prend bonne note des ambitions avancées dans la Stratégie régionale du CPER. Il s'étonne cependant qu'un certain nombre de questions importantes pour l'avenir du Massif des Pyrénées ne fassent pas l'objet d'une plus grande attention. **Le CESER regrette ainsi le peu d'égard accordé au maintien de l'industrie et à son développement comme facteur de richesses et d'emplois.** Dans ce sens, il relève en particulier l'importance de la filière forêt-bois-papier-énergie pour l'économie du massif et insiste sur l'enjeu premier que constitue aujourd'hui pour le massif le maintien d'une activité significative de première transformation du bois. **En ce qui concerne les activités économiques, le CESER s'inquiète par ailleurs d'une approche de l'agriculture pyrénéenne sans doute trop fondée sur une « typicité » quelque peu réductrice.**

Le CESER se félicite par contre de l'attention portée à la problématique des travailleurs saisonniers. Il souligne toutefois que cette problématique ne se résume pas à des questions d'hébergement. C'est bien la question de l'emploi saisonnier dans son ensemble (statut, conditions de travail, pluri-activité...) qui doit être prise en compte. Le CESER relève à cet égard que les groupements d'employeurs sont sans doute porteurs de certaines solutions et certaines expérimentations dans ce domaine pourraient d'ailleurs être valorisées, comme par exemple celle du GIPE de Saint-Lary, mentionné à la page 15 du présent Avis⁶⁸.

Enfin, le CESER note avec satisfaction l'ambition affichée d'accompagner l'adaptation au changement climatique. De fait, dans les Pyrénées, le changement climatique devrait avoir, à bien des égards, des conséquences beaucoup plus importantes que sur la majeure partie du territoire régional. Il est donc essentiel de s'y préparer au mieux, notamment par une meilleure connaissance des évolutions qui devront être prise en compte. **Cela étant, le CESER s'étonne qu'au-delà des nécessaires études et recherches scientifiques, l'accompagnement envisagé se limite, pour l'essentiel, à la prévention des catastrophes naturelles.** D'autres actions, notamment des actions visant à l'optimisation des systèmes de production et à l'adaptation de l'offre de biens et de services⁶⁹, mériteraient sans doute d'être mise en œuvre de manière spécifique dans les Pyrénées.

- Le Massif Central

Le Massif Central est à peine évoqué par la Stratégie régionale. Le CESER le regrette d'ailleurs fortement. En effet, au-delà de l'information qu'il aurait eu sur les ambitions régionales, il ne comprend pas comment il est possible que le document ignore la problématique d'un espace de cette importance au seul motif que la contractualisation relative au Massif Central sera réfléchi et négociée sous l'égide du préfet de la région

⁶⁸ Le GIPE de Saint-Lary a choisi le travail saisonnier en mettant en place la pluriactivité : le saisonnier peut rester sur le territoire en alternant périodes de travail et périodes de formation professionnelle.

⁶⁹ Cf. les observations du CESER dans la partie "Transition écologique et énergétique" du présent Avis.

Auvergne. **Sur le fond, la thématique « Massif Central » a fait, début 2013, l'objet d'un travail interrégional des CESER des Régions concernées et le CESER Midi-Pyrénées renvoie donc à la déclaration commune qui en a résulté.**

3 – THEMATIQUE : VALLEE DU LOT

Concernant la Vallée du Lot, le CESER s'étonne de l'ajout de ce volet par rapport au cahier des charges national. Il se félicite néanmoins de la poursuite annoncée d'une action interrégionale spécifique.

Pour autant, le CESER regrette que la dimension économique de la stratégie régionale sur cet espace se résume au développement du tourisme. Cette activité est certes très importante pour l'économie locale, mais elle n'est cependant pas la seule. D'autres activités économiques pourvoyeuses d'emplois et de richesses sont également présentes sur ce territoire, notamment une bonne partie des entreprises industrielles qui se sont regroupées dans la « Mécanic Vallée », et mériteraient tout aussi bien attention et soutien.

S'agissant du développement des mobilités douces, le CESER se réjouit que la remise en navigabilité du Lot soit toujours à l'ordre du jour et donne lieu à des compléments d'aménagements. Au regard des évolutions en cours en matière de transport au sens large mais aussi de la dynamique « Vallée du Lot » et du potentiel touristique de la zone, il estime par contre que la question de l'avenir de la liaison ferroviaire Cahors-Capdenac doit être reposée aussi bien pour le transport de voyageurs, y compris touristique, que pour les marchandises. Le projet de véloroute envisagé sur l'emprise ferroviaire ne saurait, en tout cas, rendre les mêmes services.

SYNTHESE ET CONCLUSION

SYNTHESE ET CONCLUSION

Le CESER Midi-Pyrénées déplore que de nombreuses propositions apportées dans sa « Contribution au Contrat de plan Etat-Région 2014-2020 », ainsi que lors des ateliers de concertation du 6 février 2014 organisés par le Conseil Régional, ne demeurent pas prises en considération dans la proposition stratégique de la Région pour le CPER 2014-2020. Il regrette de n'avoir pas été davantage associé dans la phase amont de la rédaction de propositions. De ce fait, il réagit essentiellement sur des priorités et des axes préétablis par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, axes qui se conforment d'ailleurs strictement au cahier des charges fixé par l'Etat. **De plus, face à l'absence de document financier identifiant la répartition budgétaire entre les différents volets, le CESER rappelle qu'il ne peut, en l'état, que donner un avis provisoire sur cette stratégie régionale.**

Le CESER réitère essentiellement ses propos exprimés dans son dernier Avis « Contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 ». Il invite le Conseil Régional de Midi-Pyrénées à relire les recommandations exprimées au sein de ce document de travail.

Le CESER aimerait insister sur certains axes qui lui semblent particulièrement importants et qui sont à intégrer ou à mettre davantage en avant dans la Stratégie régionale. Il déplore tout d'abord que le volet régional proposé ne favorise pas un développement territorial équilibré. Bien que le CESER considère l'emploi comme un axe fondamental, et les entreprises comme vecteur prioritaire de la création d'emploi, il souligne également le besoin d'appréhender le territoire à travers une vision humaine et élargie, en valorisant également les approches sociales, environnementales et culturelles. Il considère que cette proposition de Stratégie régionale sur le futur CPER 2014-2020 omet considérablement ces problématiques essentielles à la qualité de vie. L'accès aux soins, au logement, à l'éducation ainsi que l'accompagnement des populations fragilisées ou âgées sont des enjeux actuels et prégnants qui ne doivent pas être négligés. En ce sens, le CESER insiste sur l'intégration des notions d'« investissement social » et d'« innovation sociale » au sein de l'approche de développement économique, social et territorial mis en avant dans le document. Il pense également que la Région Midi-Pyrénées, de par ses spécificités, peut assumer une politique nettement plus ambitieuse en matière de transition écologique et énergétique. Enfin, il voudrait que l'attention soit portée sur l'accompagnement et le suivi des projets et des actions qui seront financés par le CPER.

- L'absence de la notion d'« innovation sociale »

Le CESER s'étonne que la notion d'« innovation sociale » n'apparaisse au sein d'aucun volet, au vu des nombreux débats qu'elle a suscités lors de la phase de concertation. Cette notion a pour but d'élaborer des réponses à de nouveaux besoins sociétaux ou à des besoins mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques

sociales. Elle fait apparaître que les populations ou territoires en difficulté ne doivent pas être considérés comme des charges mais comme un potentiel économique inexploité. **Les innovations sociales représentent une source de développement pour les secteurs d'activité industriels et commerciaux comme pour le secteur associatif sur les territoires.** Il convient d'ailleurs de reconnaître l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations qui en constituent le socle majeur comme un secteur économique à part entière, support d'innovation sur les territoires. Le CESER tient néanmoins à souligner que la notion d'« innovation sociale » ne concerne pas que l'ESS mais s'inscrit dans l'ensemble des autres secteurs économiques.

Au même titre que l'innovation technologique, l'innovation sociale doit donc être considérée comme un secteur de recherche où il est essentiel d'investir des moyens. Dans ce cadre, les organisations syndicales et patronales des entités économiques représentent des acteurs qui pourraient valoriser un dialogue social territorial. Des expérimentations (certaines, comme la GTEC, pouvant être peu coûteuses) permettraient de développer de nouvelles approches économiques, d'instaurer progressivement des rapports sociaux différents et de favoriser une responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

- **Le besoin de rééquilibrage territorial et l'enjeu de la coordination des politiques**

Le CESER rappelle qu'il convient de proposer des initiatives qui favorisent un rééquilibrage du territoire entre la métropole toulousaine et le reste de la région. Le volet territorial du CPER ne cible que quelques zones en fonction de leurs caractéristiques et non des projets territoriaux portés par les acteurs locaux. Dans une région géographique d'exception, caractérisée par sa grande dimension et sa faible densité de population, où 42,6 % de la population régionale (soit environ 1,25 million d'habitants) est concentrée dans l'aire urbaine, il est primordial d'axer les priorités sur l'atténuation des inégalités économiques, sociales et infrastructurelles et de se demander quelles entreprises créent des emplois dans les territoires et comment installe-t-on dans chacun de ces territoires des sites universitaires et de recherche, des plateformes technologiques, des usines du futur...

Pour cela, le CESER insiste sur la nécessité d'instaurer un système d'aides différenciées et sur la nécessité de raisonner par zones d'emploi. Le CESER rappelle qu'il est primordial de réhabiliter l'approche territoriale en impliquant les acteurs économiques, sociaux et associatifs pour élaborer de réels projets de territoire. Cela suppose que la question d'équilibre et de péréquation infrarégionale soit au cœur de la stratégie de la Région et que sa traduction opérationnelle se concrétise par la mise en place d'un zonage infrarégional (avec des taux d'aides et de plafonds différenciés). Par exemple, les « territoires d'expérimentation » prévus au CPER pourraient être ciblés sur les territoires hors métropole.

Une telle approche territoriale suppose également que soit posée la question de la coordination de politiques publiques territoriales qui sont menées par différentes entités. A l'heure actuelle, le CESER n'a pas rédigé d'Avis récent sur la démarche de

décentralisation de compétences auprès des collectivités locales. Mais, à la suite des récentes lois de décentralisation et du processus de régionalisation qui en découle, le CESER s'est interrogé sur les compétences déléguées aux collectivités territoriales⁷⁰. Dans l'objectif de rationaliser les circuits de décision, de simplifier l'action publique locale et de l'adapter aux besoins spécifiques des territoires, le CESER approuve une démarche de transferts de compétences vers les collectivités territoriales qui repose sur les principes de concentration des compétences et de « collectivité chef-de-file ». La position du CESER est que chaque politique doit être organisée à l'échelon le plus pertinent, en application du principe de subsidiarité. Il estime que chaque niveau de collectivité peut avoir intérêt à agir⁷¹, mais qu'un niveau unique doit être chargé d'assurer la cohérence de la politique menée et d'éviter la concurrence entre les différents acteurs. Le rôle de « chef-de-file », pour le CESER, ne doit pas être un rôle d'acteur unique sur une politique mais un rôle de coordination des différentes interventions.

Le CESER souligne la nécessité de clarifier la répartition des rôles et des compétences, notamment entre la Région Midi-Pyrénées et Toulouse Métropole⁷², ainsi que les ressources attribuées à chacun. **La coordination des politiques et la répartition des compétences représentent donc des enjeux majeurs**, ce d'autant plus que ces problématiques soulèvent implicitement la question de la gouvernance, une notion-clef à laquelle le CESER accorde une grande importance. Il se propose de réaliser une étude plus approfondie, afin d'étudier plus précisément cette question de la coordination des politiques publiques territoriales.

- Le manque d'affichage sur certaines thématiques transversales

Le CESER émet l'idée qu'un plan décliné en région pourrait comporter une vision élargie et humaine du travail, y compris en accompagnant le « bien-vivre » des populations au chômage, en parallèle des efforts prioritaires consacrés à la création d'emploi. La santé n'est évoquée dans le CPER que dans le chapitre thématique sur le développement du numérique. Le CESER rappelle que la télémédecine constitue une aide au diagnostic mais ne peut et ne doit en aucun cas remplacer la présence humaine sur le territoire. **Il insiste sur la nécessaire coordination entre l'Etat et la Région pour favoriser un maillage équilibré du territoire régional en matière d'équipements et de professionnels de santé.** Il voit en effet un grand danger à la concentration sur l'agglomération toulousaine de l'offre de soins alors que dans les territoires périphériques, l'offre de soins libérale de spécialités se raréfie et les plateaux techniques des établissements de santé publics sont aussi fragilisés par manque de personnel et de renouvellement d'équipements médicaux plus récents.

⁷⁰ Celles qui existent aujourd'hui mais également les futures Métropoles ainsi que les futures « Régions élargies » issues de la réorganisation prévue à l'horizon 2017.

⁷¹ Par exemple, les interventions du Conseil régional dans l'agriculture, un domaine où l'Union européenne est normalement seule compétence, permettent de soutenir des secteurs agricoles non concernés par la PAC et pourtant importants pour le développement des territoires.

⁷² Le passage de Toulouse du statut de Communauté urbaine au statut de Métropole est envisageable à l'horizon 2015.

Les problématiques liées au logement doivent également être mieux prises en compte, notamment car **le territoire régional est encore caractérisé par un déficit global de logements et en particulier de logements sociaux et très sociaux pour faire face à l'augmentation de la précarité.** Le CESER, dans des Avis précédents, a mis en évidence le caractère systémique de la crise du logement : elle se caractérise par une série de blocages qui affectent l'ensemble des segments de la « chaîne du logement » et qui a pour conséquence de baisser voire de stopper les parcours résidentiels des ménages. Il insistait donc sur la nécessité, pour les acteurs publics, de chercher à relancer la mobilité résidentielle, ce qui suppose que le parc de logements offre des disponibilités dans chacun des segments de la chaîne du logement.

La culture n'est évoquée, dans le volet régional, qu'à travers la thématique « THD et usages du numérique », ainsi que dans le volet territorial, dans les thématiques « politique de la ville » (paragraphe intitulé « renforcer l'action culturelle dans les quartiers ») et « volet métropolitain ». Le CESER regarde positivement cette place donnée à la culture dans ces thématiques spécifiques. Il estime pourtant que la culture aurait pu être abordée de manière plus large. Il y a en effet un enjeu fort à traiter de ce thème aujourd'hui : **la culture, si elle est un droit pour chaque individu, est aussi, pour la société, un levier pour lutter contre les exclusions et les discriminations, favoriser les solidarités et réduire les inégalités.** Elle contribue également à rendre notre région agréable à vivre pour ses résidents et attractive pour les touristes.

- **Un manque d'ambition sur l'enjeu de la transition écologique et énergétique**

La thématique « Transition écologique et énergétique » est mise en avant dans la Stratégie régionale pour le CPER 2014-2020. Le CESER a rappelé, dans la partie consacrée à cette thématique dans le présent Avis, les orientations qui doivent être celles d'une politique de développement durable. La Stratégie régionale reprend un certain nombre de ces orientations, ce que le CESER salue.

Cependant, le CESER Midi-Pyrénées regrette un certain manque d'ambition sur cette problématique qui est pourtant particulièrement importante en Midi-Pyrénées. Il prend acte que la Stratégie régionale se conforme strictement, comme sur les autres thématiques, au plan défini par l'Etat dans la circulaire du 15 novembre 2013. Mais il estime que, même dans ce cadre, le conseil régional aurait pu élaborer une politique qui tienne davantage compte des spécificités du territoire midi-pyrénéen.

Le CESER rappelle que la transition écologique et énergétique pose des problématiques spécifiques en Midi-Pyrénées. **Le territoire régional est en effet, à plusieurs points de vue, exceptionnel.** Le CESER rappelle ainsi que qu'un tiers du territoire régional est classé en zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et que plus de 20 % des espaces naturels font partie de politiques de protection (Parc national des Pyrénées, parcs naturels régionaux, réserves naturelles nationales et régionales). La région peut également être considérée comme le « château d'eau » du Sud-Ouest et elle est une des régions les plus productrices d'énergie renouvelable (plus de 25 % de sa consommation d'énergie en est issue, contre 16 % en moyenne au niveau national).

Midi-Pyrénées tire de ces spécificités territoriales une partie de son attractivité et de son dynamisme démographique, du fait de la qualité de son cadre de vie. L'agriculture et le tourisme sont de même des secteurs dont les succès sont étroitement corrélés à la qualité du territoire midi-pyrénéen. Dans le même temps, la région Midi-Pyrénées se distingue par une croissance plus forte qu'ailleurs des émissions de gaz à effet de serre et de l'artificialisation des sols, en partie d'ailleurs du fait de la dynamique démographique. De ce fait, les enjeux en matière de changement climatique et de perte de biodiversité sont plus importants ici qu'ailleurs.

Le CESER estime que si la Stratégie régionale a pour but de fixer un certain nombre d'orientations et d'objectifs, ce qu'elle fait, elle aurait également vocation à définir des domaines dans lesquels la région pourrait se trouver en position de leader. Il note avec satisfaction que la Stratégie régionale évoque le fait de faire de la métropole toulousaine un leader en matière de transition écologique et énergétique. **Mais il apparaît, pour le CESER, que la région Midi-Pyrénées dans son ensemble a la capacité de mener une politique véritablement différente de celle menée par d'autres régions et de devenir un territoire d'excellence et d'expérimentation dans ce domaine.** Elle dispose par exemple de vraies possibilités de développement dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier sur le solaire et la méthanisation. Le potentiel des territoires hors-métropole et les initiatives déjà mises en place sur ces territoires font que l'ambition régionale en matière de transition écologique et énergétique ne peut se limiter au territoire métropolitain. Au moment où l'Etat pourrait franchir une étape majeure avec le vote d'un important projet de loi sur la transition écologique et énergétique, le CESER considère que la Région Midi-Pyrénées doit, à travers le CPER, réaffirmer ses ambitions dans ce domaine, celles-ci devant concerner l'ensemble du territoire régional.

- **Un manque de précisions sur certains éléments relatifs à la mise en œuvre du CPER**

Le CESER attire enfin l'attention sur le fait que le CPER doit prévoir des dispositions relatives à sa mise en œuvre. Le CESER estime en premier lieu important de simplifier l'accès au CPER, de s'assurer au fil de l'eau de la priorité accordée à l'emploi et d'être en mesure d'évaluer l'impact des actions financées. A ce titre, il demande au Conseil régional d'appréhender la thématique transversale de l'emploi à travers la conditionnalité des aides.

De plus, l'aide au montage des dossiers, la mise en place d'un dossier unique quelle que soit la source de financement (locale, nationale ou européenne) et la gestion de la trésorerie pour les porteurs de projets sont des éléments majeurs d'accès des territoires et des petites structures au CPER. **Le CPER devra donc prévoir des dispositifs en matière d'ingénierie de projets et d'accompagnements des porteurs de projets, qui tiennent compte de la taille des structures et des besoins de trésorerie.** Le CESER estime qu'il est important que soient associés à ces dispositifs les acteurs territoriaux intervenant dans ces domaines, notamment les chambres consulaires, les agences de développement, les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les services techniques de l'Etat.

Le CESER insiste également sur la nécessité d'instaurer des indicateurs pertinents, d'envisager un calendrier, de définir des résultats à atteindre, afin de pouvoir affecter de la manière la plus pertinente les moyens nécessaires. **Le CESER réaffirme, comme il l'avait déjà fait pour le CPER 2007-2013, la nécessité d'évaluations ex ante et in itinere pour le futur CPER 2014-2020 et espère que cette recommandation fondamentale sera entendue.** Pour le CESER, le prochain CPER doit préciser la stratégie de suivi et d'évaluation qu'il entend mettre en place. Cette stratégie doit définir les acteurs qui doivent être impliqués, ainsi que l'articulation entre ceux-ci. Le CESER rappelle qu'il entend être partie intégrante de cette gouvernance du suivi et de l'évaluation du CPER.

*
* *

Au fur et à mesure des avancées dans l'élaboration du CPER 2014-2020, le CESER demande à être informé et consulté sur les futures propositions, notamment la proposition financière, qui devrait intervenir suite à la fixation définitive par l'Etat du cadre du mandat confié aux préfets pour la négociation du CPER. Il se réserve la possibilité d'intervenir lorsqu'il aura eu connaissance des principaux éléments de la future maquette financière.

Le CESER suivra également avec attention la deuxième phase d'élaboration du CPER, qui consistera à identifier les opérations qui bénéficieront d'une programmation contractualisée sur la période triennale 2015-2017 et à « pré-identifier » celles qui pourraient être programmées sur la période 2018-2020⁷³, ceci afin de pouvoir apprécier au mieux le contenu final du CPER, qui devrait être signé à l'été ou à l'automne 2014. Le CESER reste disponible pour continuer à accompagner la réflexion stratégique du Conseil régional sur ce CPER 2014-2020 tout au long des différentes étapes de son élaboration.

⁷³ Cf. circulaire du Premier ministre du 2 août 2013.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ER} COLLEGE

M. Didier GARDINAL pour la CRCI de Midi-Pyrénées
M. Daniel THEBAULT pour le 1^{er} Collège
M. Serge CRABIE pour le 1^{er} Collège

2^{ème} COLLEGE

M. Alain GIACOMEL pour le Groupe C.G.T.
M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe C.G.T.F.O.
M. Gérard CASSAGNE pour le Groupe C.F.T.C.
M. Daniel MEMAIN pour le Groupe SOLIDAIRES
Mme Chantal BERGONIER pour les Groupes CFDT/UNSA/CFE-CGC
M. Bernard DEDEBAN pour le Groupe F.S.U.

3^{ème} COLLEGE

Mme Odile MAURIN pour le Groupe « Santé-Cohésion Sociale »
Mme Marie-Laure CAMBUS pour le Groupe ASSOCIATIONS

Suffrages exprimés : 117

Pour : 114

Contre : 1

Abstentions : 2

L'Avis a été adopté

CONTRIBUTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MIDI-PYRENEES

Présentée par Monsieur Didier GARDINAL

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du timing, je vais vous faire un résumé du résumé de l'avis des Chambres de Commerce.

- Concernant la thématique « Innovation, Filières d'avenir et Usine du futur », nous avons fait 21 propositions largement inspirées des travaux qu'a mené la Chambre de Commerce de Toulouse :
 - d'une part, un focus sur certaines filières infrarégionales ;
 - 6 propositions d'actions ciblées sur l'énergie et la qualité de l'air ;
 - 2 propositions d'actions sur l'économie circulaire et le développement territorial intégré ;
 - et 1 contribution transverse visant à mesurer, dans les entreprises accompagnées, les impacts sociaux et environnementaux générés par les actions mises en place dans le cadre du CPER.
- Sur la thématique du « Très Haut Débit (THD) et usages du numérique » :
 - dans l'action de proximité au service des entreprises (avec notamment un projet d'observatoire du numérique, une proposition d'observatoire des flux d'entreprises et celle d'un outil de réseau social professionnel ECOBIZ Midi-Pyrénées, etc.)
 - dans le soutien au développement économique de la région avec des projets locaux ciblés sur le e-commerce, l'e-tourisme et la professionnalisation de la filière hôtelière,
 - et dans la lutte contre la fracture numérique et les inégalités sociales (avec notamment un projet majeur de consultation délocalisée en Audiologie dans le Lot et plusieurs projets sur l'éducation «aux» et «par» les outils numériques).
- Et enfin, sur la thématique des « Territoires vulnérables »
 - les territoires vulnérables identifiés,
 - les enjeux du développement de ces territoires,
 - et les actions proposées en cohérence avec les grands enjeux du CPER 2014-2020.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées s'étonnent de ne pas avoir été invitées à contribuer à des thématiques directement en lien avec des services et des actions qu'elles mènent depuis de nombreuses années (Emploi-Formation,

Aménagement du Territoire dont les infrastructures et le multimodal). Ce sont des actions sur lesquelles nous travaillons vraiment au quotidien.

En conclusion, en espérant que ces compléments seront entendus et pris en considération, la Chambre de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées souligne la nécessité d'associer la CCI régionale et les CCI territoriales en matière d'ingénierie des projets du CPER 2015-2020 et d'accompagnement des porteurs de projets.

La CCI Midi-Pyrénées approuve le projet d'avis du CESER.

Je garde deux minutes pour compléter ce qu'a dit le Président que je tiens à remercier pour son soutien sur la mission IGF (Inspection Générale des Finances) qui a fait un rapport à charge contre les Chambres de Commerce. On nous reproche quatre points :

- d'avoir trop bien géré nos Chambres, c'est vrai qu'aujourd'hui bien gérer et faire des résultats bénéficiaires c'est vraiment exceptionnel, voilà ce qu'on nous reproche :

- d'avoir investi dans les ports, dans les aéroports, les parcs d'exposition, etc. un certain nombre d'établissements qui, vous le comprenez, n'ont aucune utilité pour les entreprises, les chefs d'entreprise, le développement économique, c'est ce que nous reproche la mission IGF ;

- elle nous reproche également de faire de la formation des apprentis, de mettre des ressources fiscales dans la formation des apprentis. Je vous rappelle que nous formons tous les ans 100 000 apprentis dont 87 % ont un emploi à la sortie de leur formation ;

- elle nous reproche aussi, Messieurs les syndicalistes, de trop bien payer nos collaborateurs, c'est quand même un peu fort venant d'un gouvernement de gauche ;

- enfin, comme l'a dit le Président, la mission IGF veut supprimer les Chambres de Commerce territoriales, nous passerions de 147 chambres à 22 chambres, ce qui fait l'ADN du réseau des Chambres c'est la proximité des entreprises, c'est d'être sur le terrain, c'est d'avoir un maillage du territoire de proximité.

Voilà Mesdames et Messieurs ce qu'on veut faire des Chambres de Commerce et bien entendu le seul objectif est d'aller ponctionner les réserves et les recettes fiscales des Chambres. Si l'on veut notre mort, il faut nous le dire tout de suite.

Pour répondre au Président MALVY, ce n'est pas que nous ne voulons pas nous réformer, nous l'avons fait, depuis la loi de 2010 nous avons baissé nos recettes fiscales de 15 % puis 20 %, là on nous demande de faire un nouvel effort de 30 % : c'est 6 000 suppressions d'emplois, plus d'apprentis, plus de ports, plus d'aéroports, c'est inadmissible. Je vous remercie de votre soutien.

CONTRIBUTION DU GROUPE C.G.T.

Présentée par Monsieur Alain GIACOMEL

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, les conseillers CGT tiennent, comme le spécifie clairement l'avis du CESER, à dénoncer le fait que l'année 2014 sera une année blanche étant donné la prolongation du CPER 2007/2013 sans enveloppe financière supplémentaire.

D'autre part, ce contrat de plan censé définir une stratégie partagée Etat/Région pour le territoire et d'en acter le financement pour une période de 7 ans, est difficile à appréhender et à juger au regard de l'absence à ce jour de montant financier lui étant alloué. Les récentes et incessantes annonces du gouvernement nous laisseraient penser que nous serions à la veille de bouleversements majeurs sur les périmètres, les compétences et les financements des services publics territoriaux.

Nous ne pouvons que nous associer à la décision de ne donner qu'un avis provisoire en attendant d'un projet plus détaillé avant une adoption définitive.

Si nous nous félicitons que l'emploi soit l'objectif prioritaire du CESER, nous rappelons que pour la CGT, celui-ci doit être de qualité, comme défini par l'organisation internationale du travail en terme de travail décent mais également que l'égalité professionnelle Femmes / hommes soit réellement mise en place et ne se résume pas à alimenter diverses chartes et actions sans concertation avec les instances représentatives du personnel dans certaines entreprises signataires de ces chartes.

Il est urgent à notre sens, qu'un véritable dialogue territorial s'instaure autour de nouvelles prérogatives en matière d'interventions et de droits sociaux rénovés pour les salariés.

Il nous semble que le rôle des travailleurs et de leurs organisations syndicales dans leur capacité à intervenir sur les leviers stratégiques du développement économique, social et environnemental est largement minoré, d'autant que des attaques sans précédent sont actuellement menées contre des militants syndicaux et notamment ceux de la CGT, et ce dans notre région (entre autres nos camarades de l'ANRAS, de NUTRIBIO à Montauban ou encore le secrétaire de l'union départementale CGT de l'Aveyron).

Nous estimons en effet que l'innovation sociale prônée par beaucoup, ne peut passer que par une réelle prise en compte des aspirations de l'ensemble des acteurs sociaux.

Pour revenir plus précisément, au contenu de ce contrat de plan, nous prenons acte de la visée gouvernementale de relance industrielle, par la contractualisation de priorités de politiques territoriales retenues pour le volet régional et complété par le volet territorial concernant des zones spécifiques.

En revanche, nous nous étonnons du manque criant de soutien à des secteurs comme la santé, la culture, le logement et le tourisme et notamment le tourisme social.

Cela risque d'aggraver à notre avis, des fractures territoriales et ne pas répondre au besoin de rééquilibrage régional entre la métropole toulousaine et le reste de la région. Ces équilibres doivent se faire avec de véritables services publics garantissant en tout point du territoire une équité de services de qualité à la population et aux entreprises. Pour la CGT, les services au public ne sauraient en aucun cas remplacer ou se substituer aux services publics.

C'est dans cet esprit que nous définirions l'usine du futur, garante pour les salariés de très bonnes conditions de travail, innovante en matière d'organisation du travail et pas seulement axé sur la recherche de compétitivité à tout crin.

Pour la CGT, l'usine du futur ne doit pas exclure des filières industrielles telles que textile, pâte à papier, considérées comme vieillissantes mais qui sont encore génératrice d'emplois.

Nous nous félicitons des recommandations du Ceser de mettre la santé des salariés au cœur des préoccupations, notamment en préconisant le déploiement d'un plan d'action de prévention des risques professionnels.

C'est à ce seul prix que l'aménagement et le développement de Midi Pyrénées se feront dans un équilibre rationnel géographique, en impulsant les aides aux initiatives locales, en conditionnant ces aides en fonction des projets qui privilégient l'emploi, notamment l'emploi qualifié, pour pérenniser un développement industriel répondant aux enjeux contemporains.

Parce que l'avis reste critique et interrogatif sur la volonté politique et sur les moyens financiers qui seront réellement alloués au CPER, la CGT votera cet avis.

Merci de votre attention.

CONTRIBUTION DU GROUPE C.G.T.F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Le CESER n'a t'il pas écrit un peu trop tôt cette deuxième contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 ?

En effet, plusieurs inconnues, dont l'importance n'est pas mince, subsistent à ce jour et nous n'avons rien appris de plus, de la part de l'Etat, sur ce Contrat que nous ne sachions déjà lors de notre précédente contribution au mois d'Octobre 2013.

D'ailleurs, s'agit-il d'un Contrat 2014-2020 ou 2015-2020 ?

Le Contrat qui devait débiter le 1^{er} Janvier 2014 commencera peut-être le 1^{er} Janvier 2015 et, au moment où le CESER a rédigé ce deuxième Projet d'Avis, le mandat de négociation de M. le Préfet de Région, c'est-à-dire de l'Etat n'était pas connu, pas plus que la première ligne de la rédaction du Contrat n'était écrite, sans oublier la réforme territoriale en gésine qui viendra perturber le contrat, puisque aujourd'hui personne ne sait quelles seront les Régions en 2017 et quels seront leurs contours. Peut être est-ce d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement a opportunément indiqué que seules les opérations qui bénéficieront d'une programmation contractualisée sur ces 3 ans devront être identifiées dès cette année.

En revanche, il faut saluer le travail effectué par les services de la Région à partir du cahier des charges rédigé par l'Etat et la qualité de la présentation qui en a été faite à la Commission « Plan et Financement » du CESER, par le Directeur Général Adjoint des Services de la Région entouré des Directeurs des services concernés.

Il faut cependant s'inquiéter du sort qui sera réservé aux routes qui réapparaissent dans le Contrat mais dont la Région a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus les financer, tirant peut-être argument du fait que dans le plan de modernisation des itinéraires qui s'en occupait précédemment, l'Etat n'a pas plus respecté sa signature qu'il ne l'a respecté lors des quatre Contrats de Plan précédents.

Le reste est bien connu et bien traité dans le projet d'avis, les cinq thématiques, le volet territorial avec cependant l'interrogation touchant à l'entrée de la Métropole dans le jeu puisque celle-ci devrait voir le jour le 1^{er} Janvier 2015 avec un périmètre non connu à ce jour.

Quelques mots avant de conclure sur un thème : l'emploi et sur deux concepts cités dans le projet d'avis : l'intérêt général et les services publics et au public.

L'emploi, vu son état, devrait être à l'évidence le premier sujet de préoccupation du contrat, c'est en tout cas celui de nos concitoyens. Or, le droit d'obtenir un emploi est en France un droit constitutionnel depuis 1946 et pourtant chacun a pu entendre il y a une dizaine de jours le Ministre du Travail s'exprimant sur une radio nationale indiquer qu'il visait le cap de trois millions de chômeurs c'est-à-dire 9,5 % de la population active à l'horizon 2017, c'est plus que désespérant.

En politique économique le seul objectif qui vaille en matière d'emploi, c'est le plein emploi.

A la notion d'intérêt général souvent utilisée, jamais définie et qui en pratique s'identifie à celle d'intérêt majoritaire qui change donc avec les majorités successives et dont on voit par là qu'il n'est pas général, nous préférons celle de droits collectifs qui eux font l'objet de définitions, de listes, de contenus, bref de ce qui permet de savoir précisément de quoi il est question.

Quant à l'expression services publics et au public. La consonance des deux termes de l'expression laisse à penser qu'il s'agit de la même chose. Alors que si les premiers sont publics, les seconds sont, le plus souvent, privés et cette expression traduit à la fois l'abandon du Service Public et l'hypocrisie de ceux qui, tout en déplorant pour certains l'abandon du premier, font mine de considérer que les seconds le remplacent avantageusement.

Mais quelle société voulons-nous ? Une Société ou tout doit être acheté ? Une Société dans laquelle les plus faibles seront de plus en plus exclus de l'accès aux biens publics ? Quelle considération avons-nous de ce qu'est un être humain ?

La République, que nous défendons, s'incarne dans les Services Publics. Sans Services Publics, il n'y a pas de République.

Le Projet d'Avis, bien rédigé, sous l'autorité de Mme la Rapporteuse que nous félicitons pour son travail, reprend les questionnements, étonnements et souhaits que nous avons manifesté lors de la préparation de ce texte.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE le votera.

CONTRIBUTION DU GROUPE C.F.T.C.

Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Depuis les trois lettres circulaires diffusées en 2013 par Monsieur Jean-Marc Ayrault pour définir les volets et les thèmes orientant le CPER 2014-2020 (en fait 2015-2020) le contexte a profondément changé pour au moins 2 raisons.

En effet en 2014 suite au discours du Président de la République de janvier et le changement du gouvernement en avril, de nouvelles hypothèses apparaissent qui pourraient avoir des conséquences non négligeables dans la définition du CPER.

D'abord la volonté du gouvernement est de faire de sérieuses économies budgétaires pour un montant de 50 milliards d'euros dont 11 milliards concerneraient les collectivités territoriales. Pour la CFTC, il est donc important de savoir si le nouveau CPER serait impacté par cette nouvelle donne.

Ensuite, les Régions devraient être rapidement regroupées ou modifiées apparemment pour 2017 et les départements disparaîtraient. Le fait métropolitain est acté.

Dans ces périodes transitoires et incertaines l'établissement d'un nouveau CPER fiable ou définitif semble difficile. En effet en cas de nouvelles Régions modifiées, il semble important de connaître la clé de répartition des montants financiers. De plus si la définition de la nouvelle Région prend du temps, il est tout aussi important de savoir comment se passera la période transitoire afin d'éviter une période sans projet et sans financement.

Dans ces conditions, la CFTC s'inquiète de toute possible diminution des budgets accompagnant la signature du nouveau CPER. Ce serait à nos yeux un mauvais signal d'une part pour la construction de nouvelles infrastructures gage de ré-équilibre territorial et d'autre part pour le développement ou le maintien de l'emploi.

Pour le reste la CFTC se retrouve dans le contenu de l'avis et donc l'approuvera .

Je vous remercie pour votre attention.

CONTRIBUTION DU GROUPE « SANTE-COHESION SOCIALE »

Présentée par Madame Odile MAURIN

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

J'interviens aujourd'hui en commission plénière sur le CPER Contrat de Plan Etat Région pour la période 2014 – 2020 au nom du groupe « santé – cohésion sociale » du collègue 3 du CESER. Le groupe m'a demandé de porter sa parole devant cette plénière.

Permettez-moi toutefois de profiter de cette tribune pour remercier en mon nom personnel Martin MALVY et Jean Louis CHAUZY pour la solution de financement trouvée pour l'assistance qui m'est nécessaire pour compenser mon handicap. Me permettant ainsi de pouvoir participer pleinement aux réunions du CESER, car j'entends être conseillère à part entière. J'aurai en effet trouvé particulièrement déplacé que la République via la personne du Préfet de Région m'ait désigné pour participer aux travaux du CESER sans que soit assumée l'aide nécessaire pour exercer pleinement cette mission comme cela se pratique dans les autres assemblées de notre pays. Qu'ils en soient donc une nouvelle fois remerciés, ainsi que les nombreux conseillers qui m'ont apporté leur soutien.

Je me félicite aussi du déménagement prochain du CESER.

Notre intervention portera sur quatre points plus spécifiques liés à notre identité de groupe.

En premier lieu, le groupe « santé – cohésion sociale » note, comme a pu le faire la commission 4 dans sa contribution, que les problématiques de la santé et de la prise en charge du secteur social ne sont prises en compte que de manière incidente dans le CPER, au travers d'autres politiques. Seule l'insertion est traitée autour de la problématique majeure de ce CPER qu'est l'emploi. Alors qu'il existe une mine d'emplois de proximité non délocalisables dans le champ du sanitaire, du médico-social et du social, nous regrettons l'insuffisante prise en compte de cet aspect. Dire que les personnes en perte d'autonomie, âgées ou handicapées, les habitants des zones sensibles, doivent être considérés comme des potentiels et comme des acteurs plutôt que comme des problèmes est important, mais la traduction de cette affirmation sur le terrain dans les six années à venir nous interpelle.

En second lieu, le groupe « santé – cohésion sociale » s'étonne et s'inquiète également de l'absence de prise en compte du handicap comme thème transversal alors même que la circulaire du premier ministre du 15 novembre 2013 indique bien : « Les projets d'investissement des contrats de plan devront intégrer les besoins spécifiques des

personnes en situation de handicap. En amont, les réflexions stratégiques devront prendre en compte cette dimension. » Nous parlons ici du handicap, entendu dans son acception la plus large, tant en terme de perte d'autonomie quel que soit l'âge, qu'en terme de prise en compte de toutes les personnes à mobilité réduite. Nous espérons également que le Conseil Régional saura être exemplaire pour répondre aux obligations en matière d'accessibilité et à l'échéance de 2015 prévue par la loi de 2005. Après une première loi en 1975, 40 ans pour permettre la liberté de déplacement de tous ne semblait pas une gageure.

En troisième lieu, le groupe « santé – cohésion sociale » note que la problématique de l'accès aux soins va devenir un problème majeur à cause de la démographie médicale en berne et des questions de répartition des professionnels sur le territoire. Même si la santé n'est pas une compétence d'attribution directe du Conseil Régional le groupe « santé – cohésion sociale » reconnaît le volontarisme régional illustré par sa participation au financement des maisons de santé ainsi qu'à la politique de développement de l'E-santé. Mais le groupe rappelle qu'il y a d'autres modes d'interventions, par exemple par la création de centres de santé, et que la politique d'incitation à l'installation des professionnels de santé de premier recours doit être plurielle, voire mixte. Enfin, il rappelle que le développement de la télé-médecine, de l'E-santé et de la Silver Économie ne doit pas remplacer la présence médicale et humaine sur quelque territoire de Midi Pyrénées que ce soit.

En quatrième lieu, le groupe « santé – cohésion sociale » note très favorablement la volonté marquée dans ce CPER de créer des réseaux de coordination tant pour la prise en charge sociale que pour l'insertion. L'approche transversale et globale lui paraît relever d'une excellente vision.

En dernier lieu, le groupe « santé – cohésion sociale » regrette l'absence de toute référence à la culture dans le CPER. Il souligne que c'est un élément de cohésion sociale qui facilite le bien vivre ensemble, notion qui ne doit pas se limiter à la seule question de l'emploi. Le travail en cours sur cette question par la commission 4 devrait permettre d'ouvrir des perspectives dans les années à venir.

En conclusion, Monsieur le Président, ces remarques sont faites pour améliorer l'équité entre les divers territoires de la Région sur des problématiques qui nous paraissent majeures. Le groupe « santé – cohésion sociale » remarque que le document CPER répond en grande partie, mais pas complètement, à la lettre de commande du Premier Ministre sur les sujets qui y sont traités. Même si l'absence d'information sur le volume de financement de ce CPER et les grandes priorités à venir nous empêchent d'avoir une totale visibilité.

Pour ces raisons, le groupe « santé – cohésion social » votera favorablement la contribution sur le CPER.

Merci Mesdames, Messieurs pour votre écoute.

CONTRIBUTION DU GROUPE SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Daniel MEMAIN

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord nous tenons à nous associer à la déclaration de la CGT pour dénoncer les attaques contre les militants syndicaux notamment à l'ANRAS.

Le futur Contrat de Plan État Région (équation à deux inconnues) avait déjà donné lieu à un avis de notre Assemblée en octobre 2013 et notre Organisation Syndicale *Solidaires Midi-Pyrénées* s'était alors abstenue.

Notre point de désaccord principal portait alors sur le contexte incontournable d'austérité budgétaire et de baisse des dépenses publiques au niveau français et européen, dans lequel devrait se déployer ce plan.

Nous en prédisions l'échec inéluctable et les conséquences en écrivant : *Il faut stopper cette spirale dépressive qui ne peut que mener à des reculs sociaux sans fin, et faire le lit des forces d'extrême droite nationalistes et xénophobes. (...) Il faut changer de logique et reconstruire une politique européenne fondée sur des critères de convergences sociaux et fiscaux, de contrôle des capitaux, de sortie de l'emprise des marchés financiers, et de grands projets économiques écologiquement compatibles.*

Les premiers enseignements du scrutin européen qui s'est déroulé hier, après celui des municipales en France il y a quelques semaines, avec la montée de forces europhobes d'extrême droite (en particulier en France) marque aussi le renforcement des courants conservateurs et socio libéraux. Ce double constat que nous déplorons ne peut qu'accroître notre inquiétude en matière des choix économiques et sociaux qui seront pris. Le repli nationaliste, xénophobe, identitaire que traduit cette élection malgré un fort taux d'abstention va à l'encontre du modèle de développement européen basé sur l'entraide et la coopération entre les peuples que nous appelons de nos vœux avec des luttes sociales à déployer urgemment.

Parmi celles-ci *Solidaires* s'oppose résolument au Grand Marché Transatlantique, sur lequel nous espérons que la majorité du Ceser partagera notre analyse et considèrera, avec nous, que la région Midi-Pyrénées devrait se déclarer, comme d'autres l'ont déjà fait « Hors Tafta ».

Les évolutions contenues dans ce second avis qui nous est soumis aujourd'hui ne peuvent que renforcer nos analyses. Ceci nous conduira une nouvelle fois à nous abstenir sur un texte qui, malgré des analyses que nous pouvons partager, ménage trop

la chèvre et le chou tout en feignant d'ignorer que le loup de la finance continue de dicter sa loi.

Certes, nous pouvons à nouveau nous retrouver en phase avec ce texte sur des principes réaffirmés particulièrement dans le volet transversal du CPER et la thématique Emploi :

- nécessaire qualité des emplois proposés en terme de conditions de travail, de recrutement ou d'égalité professionnelle femmes hommes qui amènent dans cet avis à dénoncer les méthodes mortifères de Lean management
- importance de la promotion des coopérations entre les entreprises d'un territoire contre la logique de la concurrence exacerbée,
- nouveaux droits pour les représentants des salariés.

Nous contestons par contre dans ce volet transversal l'affirmation réitérée par le CESER de promotion en milieu scolaire d'une soit disant « *culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation* » dont le contenu n'est jamais défini et qui pourrait facilement s'exonérer des valeurs de coopération et d'entraide.

C'est dans le volet régional que nous retrouvons nos points de divergence les plus forts entre les valeurs et revendications portées par notre Organisation Syndicale *Solidaires* et certains choix économiques et sociaux soutenus par le CESER .

Ainsi, nous continuons à contester la logique sous jacente ou explicite dans cet avis de soutien de façon prioritaires aux seuls intérêts des entreprises par une instrumentalisation de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation

Nous contestons de la même façon les logiques de partenariat public privé qui ne visent qu'à soumettre le premier aux appétits des seconds et qui conduisent dans cet avis à ne pas condamner , sinon à soutenir, la possible privatisation du réseau routier comme sur l'axe Toulouse Castres Mazamet.

C'est enfin dans le volet territorial qu'apparaissent les plus grandes incertitudes et sources de crainte pour *Solidaires*. Cet avis nous est soumis alors que les intentions du gouvernement et du législateur en matière de réforme territoriale semblent connaître une nouvelle inflexion libérale pour répondre aux seules logiques de financement des mesures de baisse des dépenses publiques : promotion sans nuance du fait métropolitain, redéfinition des clauses de compétences, suppression d'échelons de décisions territoriaux comme les départements pour les remplacer par des intercommunalités aux périmètres souvent absurdes...

Cela sans compter sur les questions qui sont posées sur la démocratie d'un côté et de l'autre sur l'absence de perspectives pour les personnels de ces différents échelons dont la place et le rôle sont remis en question.

On devra d'ailleurs s'interroger, dans la même logique, sur l'avenir des CESER sous l'angle de la future représentation de la société civile, comme de l'avenir de leurs personnels.

Pour terminer, nous tenons à pointer l'ambiguïté du présent avis dans tout le passage qui entretient la confusion, comme le fait le gouvernement, entre Services Publics et soit disant Services aux publics. Nous savons pour notre part faire la différence depuis de

nombreuses années entre ces deux notions antinomiques et dont nous combattons la plus régressive pour les populations.

En effet, pour Solidaires, la défense et la reconquête des Services Publics, en particulier dans nos territoires majoritairement ruraux, ne peut souffrir d'approximation et d'amalgame avec la notion délétère de Services aux Publics.

Nous revendiquons plus (+) de Services de l'Etat et non plus (du tout) de Services de l'Etat comme vient de le faire le Président de la Région dans son intervention tout en réclamant tous les pouvoirs et la compétence économique exclusive pour la Région !

Aussi au final, la Coordination Syndicale Solidaires en Midi Pyrénées s'abstiendra sur cet avis.

CONTRIBUTION DES GROUPES CFDT/UNSA/CFE-CGC

Présentée par Madame Chantal BERGONIER

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Les enjeux pour Midi-Pyrénées d'une politique contractuelle pluriannuelle entre l'Etat et la région ne sont plus à démontrer.

Pourtant force est de constater, au bilan de clôture des opérations prévues par le dernier Contrat de Projets Etat/Région et à l'aube d'un nouveau Contrat de Plan, que les engagements n'ont pas été atteints, notamment en ce qui concerne les infrastructures de transport, suite au manquement de l'Etat qui n'a pas entièrement honoré sa signature. Souvent la Région a dû pallier ce désengagement de l'Etat en finançant certaines actions prévues sur ses fonds propres, ce qui n'est pas de nature à fortifier un partenariat serein et efficient.

Nous ne pouvons qu'espérer que l'Etat sera en mesure, cette fois ci, d'honorer sa signature pour les six prochaines années.

La structure même de notre région, avec la prééminence toujours plus importante de l'agglomération toulousaine, aussi bien en termes de population, d'emplois, de centres de formations et de recherche, d'infrastructures, d'activités économiques, ne concourent pas à un développement équilibré du territoire.

En sept ans le phénomène de concentration métropolitaine, loin de se résorber, s'est accru et nécessite un engagement politique important de tous les acteurs en région pour en atténuer les effets négatifs.

Nous n'avons pas perçu, au delà des déclarations d'intention, les leviers qui, au sein de ce contrat de plan seraient de nature à assurer un rééquilibrage harmonieux du territoire, notamment par la mise en œuvre d'aides différenciés, par projets et par bassins d'emplois. Nous le regrettons mais nous estimons qu'il n'est pas trop tard et que ce constat partagé par les acteurs sociaux, économiques et environnementaux de la région sera de nature à entamer une inflexion salutaire de nos politiques publiques contractuelles.

Par ailleurs, nous tenons à souligner trois aspects de ce contrat de plan qui nous paraissent bien timides :

En premier lieu, si nous saluons que ce CPER soit résolument tourné vers l'emploi et vers l'économie de l'innovation, nous tenons à souligner que nos organisations sont particulièrement attachées à ce que l'action publique se concentre sur le soutien aux entreprises structurantes et sur l'accompagnement social des secteurs en mutations économiques notamment en privilégiant la formation et le maintien du lien avec l'entreprise. A ce titre, la notion d'emplois de qualité, de travail décent, au sens de l'OIT, doit être la règle.

Par ailleurs, nous ne pouvons que regretter que la conditionnalité des aides publiques aux acteurs de l'économie et aux secteurs industriels reste la grande absente de ce contrat de Plan.

Ensuite, bien incompréhensible est l'absence totale de la notion d'innovation sociale. Le CPER est une base de travail et de financements d'actions sur une période longue. Nous parlons ici de l'avenir de notre territoire pour les sept prochaines années. Or, dans un moment où les crises sociales et économiques s'enracinent, nous n'avons trouvé nulle part l'émergence d'actions où l'innovation sociale, c'est-à-dire d'un secteur de recherche où l'homme est au centre et où son bien-être et la satisfaction de ses besoins sociaux sont sources de richesse et de développement, est encouragée et soutenue. Nous regrettons une telle timidité alors que nombreux débats sur ce thème ont ponctué la phase de concertation.

Enfin, assez décevant, l'approche thématique sur la transition écologique et énergétique. En effet, la nécessité d'actions innovantes, exemplaires et expérimentales en matière d'environnement et de développement durable reste au stade embryonnaire.

Midi-Pyrénées devrait, de part sa situation géographique, la richesse de ses ressources naturelles, le dynamisme de sa démographie, mais également avec les problématiques liées au déséquilibre entre la sphère urbaine et la ruralité, être une terre expérimentale en matière de transition énergétique et écologique.

Nos organisations tiennent à réaffirmer qu'en la matière, les signataires de ce contrat de plan doivent revoir leurs ambitions à la hausse, doivent faire de Midi-Pyrénées une terre d'exception et d'expérimentations en matière de transition écologique et énergétique et que ces actions doivent concerner l'ensemble du territoire régional.

En conclusion, nos organisations s'interrogent sur la fiabilité de la signature de l'Etat, l'évaluation et la gouvernance d'un tel contrat de plan. Comme par ailleurs nous ne disposons pas, à l'heure où nous écrivons ces lignes, de la maquette financière de ce futur contrat de plan, bien des inquiétudes persistent sur les déclarations d'intentions et la construction d'un projet qui en reste à des grandes lignes, certes généreuses, mais par bien des aspects, encore trop général.

Les évaluations doivent permettre de mesurer la contribution des actions financées, ce point est fondamental. Les projets financés atteindront-ils les objectifs fixés ? Quel sera leur effet d'entraînement sur les activités socio-économiques et les politiques ?

Alors, la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC, rappellent leur attachement au suivi régulier du contrat de plan, base indispensable aux évaluations et bilans du CPER.

Sur le suivi, nous soulignons la mise en place d'un comité régional de suivi du CPER comprenant l'Etat, la région et les collectivités signataires. Nous notons également le choix d'indicateurs précis et mais quid de la société civile organisée, de la place de notre assemblée dans le processus d'évaluation et de suivi ?

Nos interrogations, nos craintes et nos revendications ayant été pour la plupart d'entre elles reprises au sein de l'avis qui nous est présenté, la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC le voteront.

Je vous remercie.

CONTRIBUTION DU GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Madame Marie-Laure CAMBUS

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Le groupe association se félicite de la prise en compte des valeurs de l'économie Sociale et Solidaire par le CESER dans son avis sur le CPER. En effet, le modèle de coopération entre salariés et associés permettant de décliner les valeurs de solidarité, démocratie, protection, développement durable et territoires a été promu. **Le groupe association demande à ce qu'un soutien soit apporté à ce modèle entrepreneurial.**

En effet, les associations, constituent une composante forte de l'Économie Sociale et Solidaire (86.6% des structures de l'ESS en Midi-Pyrénées), et représentent près de 75 000 équivalents temps pleins, soit 12.4% des emplois privés.

Dans le contexte actuel de remise en cause de l'économie « classique » marqué par la nécessité de replacer l'humain au centre, les associations représentent une force, une souplesse, une inventivité dont la société ne peut se passer. Caractérisées par leur ancrage local historique, elles constituent une opportunité pour permettre le développement d'une économie de proximité et favoriser la croissance durable que la société appelle de ses vœux.

L'innovation sociale est inscrite dans l'ADN des associations. En effet, elles sont reconnues comme pionnières et éclairceuses dans l'identification de problématiques sociétales émergentes et dans le développement et l'expérimentation de méthodes et de modes d'actions novateurs. En outre, elles démontrent chaque jour leurs capacités à contribuer à la **création de richesses collectives, qui se manifeste notamment** à travers l'engagement associatif.

Le groupe associations se félicite que l'avis intègre la notion d'innovation sociale comme élément essentiel et déterminant du développement économique et social du territoire. En effet, le CPER ne peut pas oublier cette notion qui est source de développement et créateur d'emplois non délocalisables.

Nous attirons de nouveau votre attention sur le danger de recourir à l'appel à projet qui limite la capacité d'initiative du monde associatif, mais plutôt à des conventions pluriannuelles d'objectifs sécurisant les associations.

Cette dimension innovante reconnue au monde associatif lui confère une place privilégiée dans les cursus de formation et de recherche, afin d'anticiper les défis futurs, et d'inventer les modes de management de demain basés sur l'innovation sociale. C'est

pourquoi il nous apparaît important de développer les coopérations avec les universités pour favoriser la création de formations répondant aux enjeux de demain (environnement, social, économiques, etc.)

Les associations dans leur diversité participent à la formation, l'information et à la sensibilisation des publics en lien étroit avec les enjeux territoriaux, elles s'inscrivent notamment dans une réelle démarche de formation des bénévoles et salariés, afin de maintenir et développer des emplois et des compétences au service des territoires. Cette démarche complémentaire au développement équilibré du territoire régional et prenant en compte les potentiels locaux doit être soutenue.

L'information et la sensibilisation des publics sur ces territoires menées avec des techniques d'éducation populaire inscrivent les actions associatives dans une perspective de transformation sociale, afin de tendre vers une société plus juste, plus solidaire, plus écologique, plus responsable et plus démocratique.

Ainsi, l'éducation à l'environnement vers un développement durable est un axe fort mis en évidence par le groupe association afin de contribuer à l'atteinte des objectifs des différents schémas régionaux en cours ou à venir (SRCAE, SRCE, SRADDT, etc.) et de contribuer à l'acceptation de l'ensemble des parties prenantes aux changements à venir.

Dans le prolongement, les associations insistent sur la nécessité de dégager des lignes de crédits suffisantes pour mener à bien une politique ambitieuse de préservation des milieux sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées. A titre d'illustration, les mesures opérationnelles de prise en compte de la biodiversité proposées dans le SRCE, telles que les contrats corridors, doivent aller au-delà du symbole et s'inscrire sur l'ensemble du territoire agricole régional. Il convient donc de mettre en perspective le CPER avec les autres programmes (notamment Européens) pour lui conférer une réelle cohérence.

L'intérêt général est porté par les actions associatives, les financements du CPER y contribuent.

C'est pourquoi le groupe association demande à ce que les dispositifs d'ingénierie de projets, et d'accompagnement des porteurs de projets soient adaptés à la taille des structures et de leurs besoins en trésorerie. Les petites structures, et particulièrement le secteur associatif, ne doivent pas être freinées par défaut de moyens humains et financiers pour construire un projet et accéder aux soutiens financiers au même titre que les grandes structures. Pour ce faire, il est indispensable de simplifier les démarches de constitution et de justification des dossiers (dossier unique simplifié, règles claires et transparentes) et de constituer un soutien à l'ingénierie et à l'accompagnement de projets associatifs.

Enfin, nous souhaitons mettre en évidence la difficulté de rédiger un avis sur le CPER sans avoir de base économique. Par ailleurs, le CPER est présenté à un moment incertain quant à l'avenir des régions actuelles, portant sur les limites territoriales et les compétences et moyens de les assurer.

Les associations sont actuellement fragilisées et sont dans l'attente de visibilité pour la poursuite de leurs projets.

Le groupe association votera cet avis.

CONTRIBUTION DU GROUPE F.S.U.

Présentée par Monsieur Bernard DEDEBAN

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime là au nom de la FSU pour dire tout d'abord que mon organisation reprend totalement à son compte les critiques et analyses qui ont été formulées par Solidaires, l'autre composante du groupe des parias, et reprend aussi les critiques formulées par la CGT.

Je voulais insister au nom de mon organisation sur un point qui constitue pour nous le problème principal posé dans l'élaboration de cet avis. Il s'agit de la logique de l'inéluctabilité d'un système et de l'irréversibilité d'une situation économique sur laquelle se fonde le CPER et qui amène par ce même vertébrage de l'avis du CESER à énoncer une politique d'adaptation, uniquement d'adaptation, et en aucun cas critique qui pourrait nous amener à faire des propositions alternatives. Nous dénonçons, pour la FSU, et nous combattons ce système et la situation dans laquelle nous sommes.

Nous aurions souhaité que l'avis que le CESER émet sur ce CPER puisse au moins être suffisamment critique pour dénoncer cet état de fait et le fait qu'il existe effectivement des alternatives qui permettraient, au vu du week-end que nous venons de vivre et après les deux séquences électorales, de peut-être espérer que nous ne sombrions pas dans des heures aussi sombres que celles que nous avons connues au siècle dernier.

Nous voterons donc contre ce projet d'avis bien qu'un certain nombre d'éléments, qui ont été précisés par Solidaires ou la CGT, rencontrent notre approbation en termes de propositions, notamment sur le plan de l'emploi ou du développement durable.

Merci.

CONTRIBUTION DU 1^{ER} COLLEGE

Présentée par Monsieur Daniel THEBAULT

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous tenons à saluer le travail effectué par la commission 6 et la présentation faite par Madame Chantal GAUTHIER.

Comme tous nos collègues, nous regrettons que le montant financier du CPER 2014-2020 ne soit pas connu à ce jour.

De plus, ce CPER va se limiter dans un premier temps à la période 2014-2017, ce qui ne nous rassure pas forcément avec l'évolution prévue de la gouvernance territoriale. Nous nous demandons dans quelle proportion l'enveloppe financière du prochain CPER sera réduite.

Nous sommes par contre satisfaits que la priorité soit accordée à l'emploi.

Le CPER oriente son soutien vers l'économie de l'innovation, donc vers les entreprises qui produiront de nouveaux biens et des nouveaux services, qui exporteront et qui vont générer des richesses sur notre territoire et par conséquent des emplois directs et induits de notre économie.

L'industrie est aujourd'hui au centre des préoccupations économiques avec différents plans dont le dernier avec les 34 plans nationaux proposés par l'État.

Les priorités affichées pour le CPER dans notre région semblent tout à fait pertinentes :

- accompagner nos filières structurées leaders de la région dans leur développement et leur adaptation aux marchés de demain, il s'agit des trois pôles de compétitivité (aéronautique espace et systèmes embarqués, agro-industrie et industries de la santé) ;

- les filières émergentes : les biotechnologies, la robotique les drones, la chimie verte, les éco-industries, le numérique et la silver économie ;

- les filières à enjeux territoriaux comme la filière bois, le textile et l'habillement ainsi que la céramique pour la région de Tarbes.

Nous allons le mois prochain développer ces filières dans un projet d'avis mené par la commission économique de notre CESER.

Nous devons par contre souligner l'absence d'affichage d'un soutien à des secteurs comme l'agriculture, le tourisme, la culture ou le logement.

Pour le soutien à l'agriculture, malgré l'enveloppe du FEADER il est indispensable d'accompagner la mutation du monde agricole pour en faire une véritable filière d'avenir pour toute notre région, y compris pour les industries agroalimentaires.

De même, nous sommes surpris que le tourisme ne soit pas considéré dans les politiques structurantes de l'État et de la Région alors que le tourisme est une activité économique très importante pour tout notre territoire (je vous renvoie à l'avis récent du CESER sur le sujet).

Nous serions aussi favorables à un «small business act» à la française pour permettre aux petites entreprises locales de pouvoir faire valoir leurs compétences et leur permettre de répondre aux marchés publics.

Concernant l'innovation, nous sommes bien entendu favorables aux transferts de technologies et à l'accès à l'innovation pour les PME PMI grâce aux structures de transfert existantes.

Concernant les liens entre les entreprises et le monde de l'enseignement, nous sommes déjà bien impliqués pour enrichir l'offre de formation et favoriser l'esprit d'entreprendre et l'esprit d'innover.

Concernant la mobilité multimodale, nos amis de la fédération des travaux publics attirent notre attention sur les grands travaux liés à la ligne LGV. Patrick AYGEBERE m'a fait passer un petit texte que je vais vous lire :

Le projet de LGV Bordeaux Toulouse 2017-2024 ouvre pour le secteur des Travaux publics aujourd'hui sinistré des perspectives d'emplois conséquentes sur le chantier lui-même et sur toutes les infrastructures connexes (zones d'activité, bureaux, commerces, résidences) notamment dans le quartier Matabiau à Toulouse et à Montauban. Ce chantier, évalué à 12 000 salariés en pleine activité (salariés directs, intérimaires, sous-traitance et insertion), nécessite une anticipation d'évaluation quantitative et qualitative sur les emplois et les compétences concernées.

La Région doit développer des parcours de formation professionnelle qui permettront de pourvoir ces emplois localement et d'appréhender le reclassement de ces salariés à la fin du chantier dans des entreprises régionales.

Dans le cadre de l'insertion sociale au travers de l'emploi, le recours à la clause sociale devrait être encouragé dans l'ensemble des appels d'offres publics, pour lesquels il serait nécessaire d'inclure une mission d'assistance maître d'ouvrages à l'insertion. Ceci permettrait d'accompagner tous les salariés recrutés dans ce cadre et de faciliter l'interface avec les entreprises afin de contribuer à la création d'emplois durables.

De la même manière nos amis de la filière bois, Éric LALANDE et Olivier BRUSQ, nous ont demandé d'intégrer une petite contribution de la filière bois.

Suite à l'appel lancé par Jean De GALARD en plénière d'ouverture de la mandature 2007/2013, période juxtaposée au dernier CPER, le CESER de Midi-Pyrénées s'était autosaisi de cette problématique et l'avis «La filière bois en Midi-Pyrénées» avait été adopté à l'unanimité le 23 Juin 2009.

Au niveau régional, notre avis a notamment contribué à rapprocher les nombreux acteurs économiques midi-pyrénéens de ces filières complexes. L'État a agi pour mettre en place plusieurs travaux d'envergure nationale, répercutés à l'échelle régionale dans les rencontres «Produisons l'Avenir». L'État et la Région se sont mobilisés pour

accompagner et stimuler, comme le préconise notre avis, une structuration industrielle des filières bois & forêts.

En Midi-Pyrénées, la faible homogénéité forestière et le manque de liens, puis de continuité des différents fils d'écoulement de la ressource locale sans interruption, pour arriver jusqu'au consommateur final, sont autant d'obstacles à surmonter. Nous sommes donc en présence d'un chantier de longue haleine, où l'effort doit être soutenu à long terme dans le nouveau CPER pour atteindre l'objectif. Objectif de redéploiement de plusieurs filières «Ouvrages/Bois/Forêts» qui connecte bien à propos les besoins en volume de bois de chaque commande du marché avec nos ressources.

Un grand volume d'ouvrages, de matériaux et de produits déjà sollicités par le marché pourrait être satisfait par la capacité des ressources humaines de nos territoires, qui par leur savoir-faire et avec de nouveaux moyens, transformeraient les ressources forestières locales à ces fins.

Après des années de pratiques d'achats, de flux intrants qui ne favorisaient pas un développement industriel pour la France, un nombre significatif d'entreprises de la seconde transformation ont pris conscience qu'elles peuvent être, avec une approche gagnante, le moteur de l'augmentation de la demande en essences de bois locaux. Elles choisissent de le prescrire vers leur client et en se tournant vers leur amont de proximité elles tirent le bois de la forêt la plus proche de leur implantation.

Dans le même temps, les entreprises amont, depuis la 1^{ère} transformation jusqu'à la propriété forestière ayant la volonté de rebondir, mobilisent leur énergie pour pousser les ressources locales vers ce marché de la 2^{ème} transformation de proximité.

Les deux chaînons «aval et amont» réunis doivent travailler ensemble sur la création de nouvelles chaînes de valeur à forte valeur ajoutée, facteur de différenciation. Lorsqu'elles sont construites selon une approche collaborative concertée, ces offres différenciées à bonne valeur ajoutée gagnent le plébiscite du client final qui y retrouve son compte. C'est dans ce sens qu'il faut encourager et soutenir des mises en réseaux opérationnelles d'entreprises alignées verticalement d'aval en amont sur la même logique.

Entreprises motivées pour construire un redéploiement industriel dans différentes filières «d'ouvrages & produits en bois d'œuvre», qui dégageront par le tri sélectif les volumes parallèles orientés vers le papier et la trituration, puis les connexes de mobilisation et de transformation à valoriser avec la chimie verte et le bois énergie.

Aujourd'hui, pour atteindre ce type d'objectif, il y a convergence entre différents plans d'actions et dispositifs nationaux, dont :

- le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois ;
- la Forêt et le Bois, parmi les 34 plans de reconquête de la Nouvelle France Industrielle ;
- la création du Comité Stratégique de la Forêt et du Bois.

À l'échelle régionale, dans un contexte où les entreprises cherchent de nouvelles pistes pour rebondir, le CPER peut apporter un accompagnement complémentaire pour soutenir les initiatives de celles qui s'impliqueront dans le développement et l'ancrage de ces chaînes de production industrielles et manufacturières sur les territoires de Midi-Pyrénées.

Pour conclure, un accompagnement de l'action globale «Filières Bois/Forêts» de 2015 à 2020 par le CPER, combiné avec les autres dispositifs et notamment ceux des deux

Comités «Massif des Pyrénées & Massif Central», aurait un meilleur impact. En combinant leurs effets de leviers respectifs, l'ensemble de ces dispositifs, mis en synergie, ouvre la possibilité d'optimiser en Midi-Pyrénées le potentiel des Filières d'ouvrages et de produits, issus des Bois de nos Forêts.

Merci Éric pour la contribution.

Ce n'est pas fini puisqu'à trois heures du matin Éric m'a envoyé un mail sur l'Artisanat, puisque je parle au nom du premier collègue, je parle au nom de toutes ses composantes. Pour l'artisanat, le CPER ne prend pas assez en compte les particularités des petites et moyennes entreprises de proximité, rattachées à ses 3 branches : «Métiers de Bouche, de Services et du Bâtiment».

Ce sont les mêmes problématiques rencontrées par les Artisans, qui impactent simultanément d'autres d'entreprises «chargées», qui coexistent sur nos territoires, puisqu'elles assurent, les unes comme les autres, les différents services aux populations...

Articulées entre elles en circuits courts ou en circuits longs de proximité, ces entreprises de production et de transformation, de mise en marché, de services aux entreprises et aux personnes, constituent un fort maillage fonctionnel, économique et social. Ces entreprises créent une valeur ajoutée, résiliente sur le territoire. Pourrions-nous nous en passer ?

L'artisanat attire l'attention sur le fait qu'immédiatement après la grande masse des clients particuliers, situés au premier niveau de la consommation, dite «des ménages», ce tissu d'entreprises disséminées dans tous les territoires, constitue en suivant le 2^{ème} niveau très significatif d'une masse de commandes consolidées d'achats et d'investissements, qui sont autant de pistes d'amorçage et de développement des chaînes industrielles mobilisées, pour satisfaire les besoins courants et particuliers de leur aval...

Pour cette longue période de mutations importantes qui impactent déjà l'ensemble de ces modèles d'entreprises, petites et moyennes, le CPER doit mieux soutenir leur adaptation au changement...

Ces adaptations seront possibles si le CPER pense d'abord petit, car ce qui est vrai pour les petites entreprises, l'est aussi pour les moyennes et les plus grandes... Penser et agir petit d'abord !

Pour construire des réponses et des synergies adaptées aux défis :

- Des évolutions du marché et des modes de consommation
- Des évolutions normatives et réglementaires
- Des évolutions technologiques
- De l'évolution «du travailler ensemble en Midi-Pyrénées» lié à l'impact des précédentes...

La motivation des chefs de petites et moyennes entreprises est de traverser au mieux ces périodes de transition, tout comme celle des équipes qui aspirent à maintenir leurs emplois, surtout dans les périodes difficiles. Encore faut-il que les dispositifs «aux fins contractuelles et opérationnelles», mis en place par l'État et la Région comme le CPER, soient en phase avec les besoins de ces créateurs «d'emplois» pour les aider dans ce sens. Dispositifs qui doivent également être en cohérence avec la volonté d'implication

dans l'action des organisations régionales dont ces professionnels sont ressortissants, afin qu'elles puissent bien accompagner leur dynamisme et leur volonté de rebond.

En s'appuyant sur sa représentation emblématique de la petite entreprise, le groupe artisanat du CESER de Midi-Pyrénées attire l'attention sur les enjeux liés à la survie et au maintien de ces entreprises de proximité. Amortisseurs de crise et source de développement, elles sont garantes du maintien du service et de la stabilité économique et sociale régionale... Le CPER doit absolument en tenir compte !

Serge CRABIE va dire un mot en suivant sur l'artisanat.

Sur les autres parties du projet d'avis ainsi que sur les conclusions, nous n'avons pas de remarques particulières à faire.

Le 1^{er} collègue votera cet avis.

CONTRIBUTION DU 1^{ER} COLLEGE

Présentée par Monsieur Serge CRABIE

Monsieur Le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs,

Ma prise de parole aujourd'hui concerne le prochain contrat de plan État-Région sur la période 2015-2020 puisque nous savons d'ores et déjà que l'année 2014, bien entamée, ne trouvera pas place dans cette nouvelle génération de contrats de plan, ce que l'on peut regretter dans cet exercice de planification de nos politiques contractuelles. Cela signifie Mesdames et Messieurs que nous ne savons pas maîtriser le temps, ce qui est dommageable, vous en conviendrez.

Mon propos est celui du président du 1^{er} Collège représentant les entreprises et les activités professionnelles non salariées qui, à la lecture des documents «deuxième contribution au contrat de plan État-Région» et du projet d'avis du CESER, tient à réagir pour faire connaître ses commentaires circonstanciés.

Ainsi, au-delà de la question de l'emploi qui constitue la véritable priorité de ce prochain plan et des thématiques retenues en complément :

- Soutenir l'économie de l'innovation,
- Réussir l'aménagement de notre territoire à travers la maîtrise de l'énergie, des TIC et des transports collectifs,

Je considère que cette nouvelle génération de contrat de plan ne laisse pas suffisamment de place à nos PME et au tissu des entreprises artisanales et commerciales qui constituent aujourd'hui pour nos territoires un potentiel économique (en termes de développement économique et d'emploi), absolument indispensable à leur animation et à leur dynamisme.

C'est pourquoi je trouverais judicieux que le CESER, qui souligne l'absence d'affichage d'un soutien à des secteurs comme l'agriculture, le tourisme, la culture, la santé ou encore le logement, rajoute tout simplement le secteur des PME et des entreprises artisanales et commerciales.

Car le fait de cibler les filières leader de la région Midi-Pyrénées telles que l'aéronautique, l'espace, les systèmes embarqués, l'agro-industrie, l'industrie de la santé et autre robotique et chimie verte, ne doit pas nous faire oublier que l'économie régionale ne repose pas que sur ces filières, et qu'ainsi tout un pan de notre tissu économique constitué de PME et d'entreprises artisanales et commerciales a droit lui aussi à une réelle reconnaissance sur le plan économique, qui doit se traduire par des moyens mobilisés à leur profit, au regard notamment de la problématique de la transmission et de la reprise d'entreprise, véritable enjeu pour ces entreprises, mais aussi pour nos territoires et pour les jeunes Midi-Pyrénéens.

Côtoyant régulièrement des chefs d'entreprise de la région et de mon département, je peux vous assurer qu'ils ont souvent l'impression de faire partie des «oubliés» quand il s'agit de politique de développement économique ; pourtant les faits sont là, et ces faits sont têtus, ces chefs d'entreprise contribuent à la production des richesses de nos territoires !

En conclusion, il me semble indispensable de rajouter à l'avis du CESER sur le volet «absence d'affichage» le tissu des PME et des Entreprises Artisanales et Commerciales, pour reconnaître leur action d'une part et permettre la prise en considération de leurs besoins de soutien, notamment en termes de développement et de transmission/reprise d'entreprise.

J'ajouterai juste un mot pour dire que je m'associe pleinement aux propos du Président Didier GARDINAL. J'émet des réserves quant à l'intervention du Président MALVY sur le fait que la Région souhaite avoir la responsabilité totale de l'économie, je partage, mais sans la fusion des Chambres des Métiers avec le Conseil régional. C'est-à-dire que nous avons, nous, un volet économique, nous entendons le garder et là j'émet des réserves. Je ne sais pas ce que le Président MALVY a voulu dire quand il nous a dit qu'il voulait avoir la responsabilité totale de l'économie. Nous en discuterons, mais pas avec la fusion des Chambres des Métiers.

Merci.

**EXTRAIT DE L'INTERVENTION
DE MONSIEUR MARC CHAPPUIS,
SECRETAIRE GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES
POUR MIDI-PYRENEES**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Élus du CESER,
Mesdames et Messieurs,

Vous me permettrez d'abord d'excuser l'absence d'Henri-Michel COMET qui n'a pas pu se rendre disponible ce matin, mais qui porte toujours un intérêt très attentif à vos travaux et qui m'a demandé de le représenter ici ce matin.

Si j'ai bien compris, il existe une règle tacite au CESER qui veut que le Président du CESER parle cinq minutes de moins que le Président de Région, donc j'en déduis que le représentant de l'État doit parler cinq minutes de plus que le Président de Région et donc dix minutes de plus que le Président du CESER. En revanche vu l'heure tardive et dans le cadre du choc de simplification et de l'État économe, je limiterai ma prise de parole à une quinzaine de minutes, rassurez-vous.

Trois séries de considérations, d'abord pour me réjouir du vote très largement majoritaire de votre assemblée ce matin sur ce contrat de plan État-Région, sur ce qui est le premier volet du contrat de plan État-Région : j'y vois un satisfecit d'ensemble donné aux équipes de la Région et de l'État qui, je le souligne, ont travaillé main dans la main pendant près de quatre mois avec une excellente collaboration entre les services de l'État et les services de la Région.

Je crois que nous sommes une des seules régions de France à avoir organisé le travail autour de la stratégie du CPER à partir de comités thématiques, nous en avons fait un par thématique et deux pour l'enseignement supérieur recherche, des ateliers territoriaux qui ont réuni 300 personnes ici même à la Région le 6 février, puis 200 contributions écrites. C'est assez exceptionnel et nous nous sommes inspirés de ces contributions pour la rédaction de la stratégie du CPER, mais elles sont une matière tout à fait essentielle pour que nous puissions réfléchir à la contractualisation sur le mandat financier qui accompagnera la stratégie.

Cela me donne l'occasion de remercier ceux et celles d'entre vous qui ont apporté une contribution qui n'était pas limitative et qui n'était pas limitée à l'économie pour les

Chambres de commerce, ou pour d'autres à l'enseignement supérieur recherche. Des collectivités nous ont produit des documents de 60 pages pour l'intégralité des thématiques du CPER.

Donc un vote très largement majoritairement positif qui augure bien de la suite à donner à cette première phase.

Un petit regard rétrospectif, je voudrais juste rappeler à ceux qui l'auraient oublié que sur le CPER précédent l'État a injecté 523 M€ dans l'économie régionale, il a donc parfaitement respecté sa signature contrairement à ce que j'ai entendu et il a engagé quasiment intégralement les opérations du CPER. Il est possible qu'ici ou là un certain nombre d'enveloppes reste à dégager, mais avec 523 M€ on est à la quasi-intégralité de ce qui avait été contractualisé en 2007.

J'ai beaucoup entendu parler de regrets sur le caractère sélectif des priorités du CPER. C'est vrai, la nouveauté de ce CPER c'est qu'il fait le choix d'un certain nombre d'objectifs nationaux et ces objectifs nationaux, qui sont au nombre de cinq sur le plan thématique, plus six sur le volet territorial, ne rendent pas justice à l'ensemble de la gestion publique en général. Il est vrai qu'il n'y a pas de volet thématique sur la culture, sur l'agriculture, sur le tourisme et sur un certain nombre d'autres sujets, on pourrait ajouter la sécurité, on pourrait ajouter la santé, le CPER n'est pas l'alpha et l'oméga de la gestion publique et de ce que l'État fait pour le territoire, que ce soit tout à fait clair.

Ensuite un certain nombre de thématiques, et nous l'avons dit, peuvent s'inscrire dans les thématiques prioritaires de l'État. Lorsqu'on parle de la culture, nous avons très largement soutenu le fait que le volet métropolitain devait contenir un volet culturel parce que le rayonnement de la métropole de Toulouse passe aussi par le rayonnement de ses institutions culturelles. Il serait donc parfaitement légitime -en tout cas l'État y est favorable- que le volet métropolitain, lorsqu'il sera écrit, contienne un certain nombre d'engagements financiers sur la culture.

De même sur les usages du très haut débit, on peut parfaitement imaginer qu'un certain nombre d'applications, de développements, soient au bénéfice du monde agricole dont on sait qu'il est un fort usager aussi du très haut débit. On ne peut pas méconnaître, si on reprend le domaine agricole, que dans le CPER il y a toute une dimension innovation et développement économique qui est bien évidemment incluse dans le CPER. Certes, ce n'est pas affiché comme l'une des cinq thématiques, mais c'est néanmoins présent dans les documents auxquels vous avez pu accéder.

Si le choix est sélectif de la part de l'État, c'est que l'État tire également les enseignements de ce qui est en train de se passer ; c'est-à-dire une montée en puissance qui n'est pas récente des collectivités locales sur des thématiques. Le tourisme, aujourd'hui l'État intervient dans le tourisme sur le plan réglementaire, il intervient au

plan national dans le financement d'un certain nombre de grands opérateurs, mais le tourisme sur le volet régional de l'action de l'État reste très limité, voire embryonnaire.

Si je suis les propos du Président MALVY, y a-t-il une plus-value à ce que, dans un contrat de plan qui met en présence l'État et la Région, l'État et les collectivités locales, l'État, de manière un peu virtuelle, intervienne dans des secteurs qui ont très largement été décentralisés au bénéfice des régions, au bénéfice aussi des départements. Je dirai qu'il faut être cohérent, et aujourd'hui il y a des politiques publiques dans lesquelles l'État continue certes à intervenir, mais sur un registre qui n'est pas le registre du financement, il intervient dans le registre réglementaire ou dans le registre de la mise en cohérence de l'action des acteurs.

Voilà quelques éléments de réponses sur le regret largement exprimé par certains sur le fait que dans le CPER l'ensemble des politiques publiques n'est pas traité.

Gardons l'essentiel et l'essentiel c'est qu'aujourd'hui l'État et la Région ont signé ensemble la première partie du CPER, c'est-à-dire la vision partagée de l'avenir de Midi-Pyrénées à six ans. Ce n'est pas rien, c'est même tout à fait essentiel et c'est même relativement nouveau. Le CPER n'est pas simplement une maquette financière où chacun met ses millions et où on répartit les millions. Le CPER aujourd'hui -et c'est la volonté du gouvernement dans les différentes circulaires qui ont lancé l'exercice CPER- c'est d'abord la mise en cohérence des politiques publiques. À l'heure où l'on s'interroge sur le mécano institutionnel, sur le coût de la dépense publique au sens large, il me paraît tout à fait prometteur et essentiel que les deux principaux pourvoyeurs de fonds publics que sont l'État et la Région se mettent d'accord sur ce qu'il est bon de faire en matière de dépenses publiques à six ans, sur les dépenses prioritaires, les politiques prioritaires qui doivent guider la dépense publique.

Je dirai de ce point de vue que le travail que nous avons fait avec la Région est absolument essentiel parce qu'aujourd'hui nous pouvons afficher des priorités et ces priorités ne sont pas seulement celles de l'État et de la Région, mais elles s'inspirent très largement des contributions que l'ensemble des acteurs de la Région ont bien voulu nous envoyer. Je pense que c'est, pour être clair, la meilleure des stratégies pour attaquer le sujet qui est évidemment dans toutes les têtes de l'organisation des autorités publiques qui est devant nous dans les mois qui viennent.

Sur le fond je ne reviendrai pas ou très brièvement sur les éléments de cette stratégie. Il faut retenir, au-delà des cinq priorités, deux grandes choses qui ne seront pas très originales exprimées comme je le fais, mais encore une fois j'ai pris l'engagement d'être bref. La première est d'améliorer les points forts de la Région, on les connaît c'est l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, une industrie avec des filières très

structurées, d'autres en émergence. C'est une densité des PME avec un enjeu qui n'a pas été cité ce matin, mais qui est d'accompagner la montée en puissance de nos PME pour avoir davantage d'entreprises de taille intermédiaire dont on sait qu'elles sont un des éléments essentiels de la croissance de notre économie, c'est la mobilité avec notamment un enjeu de mise en cohérence des autorités organisatrices de transports sous l'impulsion de la Région, et le développement du multimodal et puis la transition énergétique sur laquelle grâce à son climat et à son relief, et grâce à sa volonté politique, Midi-Pyrénées a des atouts considérables à faire valoir.

L'autre grand atout de la région, c'est le fait de disposer d'une métropole puissante qui a à l'évidence une vocation européenne. Le fait que Toulouse soit dans une dynamique depuis plusieurs années de croissance, croissance démographique, croissance économique, est à l'évidence un des points forts du contrat de plan, cela a d'ailleurs justifié de la part du gouvernement le fait d'inscrire un volet territorial spécifique sur la métropole, car on le sait, si on veut tirer l'économie et renforcer le potentiel économique de Midi-Pyrénées, cela passe aussi très largement par le développement du rayonnement métropolitain de Toulouse.

Le deuxième grand axe est de veiller à la solidarité territoriale, de ce point de vue là je dirai que le fait de réfléchir à l'organisation institutionnelle, le fait de concentrer des responsabilités au niveau régional ne me semble pas contradictoire avec l'enjeu de solidarité territoriale. La région Midi-Pyrénées en est d'ailleurs un exemple frappant, s'il est bien une collectivité aujourd'hui qui porte ce discours d'équilibre territorial dans le domaine de l'enseignement supérieur, dans le domaine globalement du fléchage de l'argent public, c'est bien la Région, et pourtant on aurait pu craindre l'inverse. À l'heure où l'on s'interroge sur la répartition des pouvoirs, il ne faut pas, un peu artificiellement, considérer que la Régionalisation est ennemie d'un discours d'égalité des territoires et de répartition équitable de la ressource sur le territoire. Je ferme cette parenthèse.

Dans le volet solidarité territoriale, nous avons l'enseignement supérieur avec des contrats de site et des politiques de site qui ont fait la preuve de leur efficacité depuis bien des années. La diversification de l'industrie avec les 34 filières industrielles qui ne sont pas simplement sur la métropole toulousaine ou encore le très haut débit qui est une nouveauté de ce CPER et qui est un enjeu absolument considérable. Vous verrez que dans le CPER, on indique comme objectif à 2022 de garantir l'accès au haut ou très haut débit pour 100 % des habitants de Midi-Pyrénées. L'ambition est forte, elle s'accompagne d'engagements financiers tout à fait considérables dans lesquels l'État, le président MALVY l'a rappelé, mettra grosso modo la moitié du financement public, le reste étant à partager entre l'ensemble des collectivités ; on devrait si tout se passe bien,

si l'organisation du projet suit, garantir cet accès au haut et au très haut débit qui est une réponse absolument déterminante à l'enclavement d'un certain nombre de territoires.

La solidarité c'est enfin la transformation de bassins en restructuration dans le domaine rural avec des territoires en déprise qui ont été accompagnés depuis plusieurs années et qui resteront au cœur des priorités de la Région et de l'État avec ce qu'on envisage, c'est-à-dire des contrats de territoires fragiles.

La politique de la ville est un des objectifs dans lequel nous sommes en attente de la nouvelle géographie prioritaire qui devrait être annoncée dans les semaines qui viennent.

Voilà pour le regard rétrospectif sur ce qui vient d'être fait, sur cette stratégie ; je vous renvoie d'ici quelques semaines à la publication conjointe par l'État et la Région d'un petit document d'une quarantaine de pages qui expliquera l'ensemble des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels qui ont été débattus entre l'État et la Région et qui guideront l'investissement public dans les six années à venir.

En attendant que se passe-t-il ? Je vais venir sur la suite et la phase 2 du CPER, mais je voudrais tout d'abord vous dire que le gouvernement, sans attendre la phase de contractualisation, est engagé dans un puissant mouvement qui s'appelle le pacte de responsabilité et de solidarité.

Deux mots, même si cela justifierait de longs développements, ce pacte de responsabilité et de solidarité est une réponse très concrète, très immédiate aux défis qui ont été évoqués notamment ce matin. C'est l'allègement des charges des entreprises ; pour situer, le CICE en région Midi-Pyrénées c'est 800 M€ potentiellement distribués dans l'économie locale. La baisse de l'impôt sur les sociétés avec la baisse de l'IS d'ici 2017, le renforcement des outils d'aide à l'innovation Crédit Impôts Recherche 200 M€. Rien qu'avec le CICE et le Crédit Impôts Recherche, on est déjà à un milliard d'euros dépensés par l'État dans la région pour vous donner une idée des montants financiers.

Vous avez l'allègement des charges des entreprises, faciliter la création d'emplois, troisième chiffre c'est 250 M€ par an qui sont dépensés chaque année pour le soutien à l'emploi avec notamment les emplois d'avenir, les emplois de génération, bref toute la panoplie des outils qui permettent notamment aux jeunes et aux publics éloignés de l'emploi d'accéder à un premier emploi. C'est aussi l'accélération du programme d'économie dans la dépense publique ; aujourd'hui, il n'échappera à personne que l'enjeu principal de la compétitivité c'est notamment de rationaliser la dépense publique. L'État est engagé de ce point de vue dans un effort tout à fait déterminant depuis plusieurs années, peut-être qu'il ne se voit pas suffisamment, mais je puis vous dire qu'il est très significatif à tous les échelons de l'État, dans tous les services de l'État, et pour ceux qui les connaissent ils savent de quoi je parle. Les collectivités sont mises à

contribution, l'État doit être à 18 milliards d'euros de dépenses complémentaires évitées, les collectivités sont appelées à hauteur de 12 milliards d'euros je crois, le solde étant fait par la protection sociale. C'est un effort sans précédent, c'est un effort considérable qui s'inscrit dans le pacte de responsabilité.

Le quatrième axe est la simplification, simplification de l'environnement administratif pour les entreprises. Je n'insiste pas, cela a été très largement médiatisé. On est sur des dispositifs extrêmement concrets, notamment la déclaration sociale unique à l'URSSAF, le « dites-le nous une seule fois », et des micros sujets qui sont évoqués les uns après les autres à un rythme de cinq par mois qui doivent apporter des simplifications tout à fait concrètes aux entreprises.

Un dernier chiffre pour vous dire que 25 % de réduction des charges administratives des entreprises, c'est un PIB supplémentaire de 0,8 à 1,4 % à moyen terme. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le président de la République lorsqu'il est venu en janvier dernier lancer le choc de simplification à Toulouse ; c'est pour vous dire qu'on n'est pas simplement dans de l'administration « administrante », on est dans une administration qui se simplifie quelle que soit l'administration pour faciliter la vie des entreprises et économiser un certain nombre de dépenses.

Dernier point le financement de l'économie, je n'insiste pas vous avez BPI France donc l'action est récente, pas encore suffisamment connue à mon sens, mais qui exige un effort d'explication. Ce bref panorama du pacte pour vous expliquer qu'on est bien dans un effort à 360 degrés qui concerne les entreprises, qui concerne les ménages avec des réductions de charges, je n'insiste pas, mais cela fait partie du pacte, qui concerne la sphère administrative et qui concerne bien sûr les entreprises elles-mêmes dans l'appui qu'on peut leur apporter.

Le pacte est une opportunité majeure pour l'économie régionale en Midi-Pyrénées parce que la croissance de l'emploi salarié y est plus forte qu'ailleurs, parce que l'emploi industriel contrairement à 21 des 22 régions de France y est en augmentation. Nous avons d'une certaine façon une responsabilité particulière à tirer les bénéfices de toutes ces mesures gouvernementales et à faire en sorte que la reprise ici soit plus rapide, plus forte que partout ailleurs en France.

Deux mots sur la suite de l'exercice CPER, j'imagine que cela vous intéresse, je l'ai dit finalement aujourd'hui on a un CPER qui est déjà signé dans son volet stratégique et c'est une vraie satisfaction et qui reste à engager et à signer dans son volet contractualisation financière. À ce stade, je peux vous dire que je ne peux pas vous dire grand-chose et que je vais partager avec vous un certain nombre de points d'interrogation.

Les points d'interrogation se situent sur le type de financement qui sera inscrit dans le CPER. Le contrat de plan État-Région traditionnellement se compose d'enveloppes dédiées, elles subsisteront lorsqu'on parle de mobilité multimodale, de financement des infrastructures, elles subsisteront lorsque l'on parle d'enseignement supérieur recherche innovation. La question est de savoir combien.

Les Préfets de Région n'ont pas encore reçu leur mandat de négociation pour une raison simple, entre temps il y a eu un certain nombre de mouvements gouvernementaux et des annonces qui amènent à considérer l'exercice CPER un peu autrement. On aura encore des enveloppes spécifiques, mais cela n'épuise pas tout ce que l'État finance sur les territoires. Le CPER c'est aussi des enveloppes existantes qui seront fléchées, aujourd'hui nous n'en connaissons pas le montant. La plus connue d'entre elles étant le FNDAT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) qui, dans la précédente génération, finançait notamment tout ce qui était lié à la vallée du Lot, à la Garonne ou aux Pyrénées encore. Elles seront inscrites, nous ne connaissons pas encore le montant de ces futures enveloppes.

Le CPER ce n'est pas tout ce qui constitue aujourd'hui une part essentielle de la dépense de l'État sur le territoire. Cela s'appelle le programme des investissements d'avenir. Lorsqu'on annonce que l'État mettra jusqu'à 250 M€ sur le très haut débit, a priori cela ne figurera pas dans le CPER et pourtant il s'agit bien d'une dépense qui est directement dépensée sur Midi-Pyrénées. Ce qui me permet de le dire, c'est que le Gers, qui a été le premier à déposer son dossier, a bénéficié d'une enveloppe de 40 M€ pour le seul Gers sur le très haut débit, le Tarn-et-Garonne sera le deuxième et on espère que tous les autres départements déposeront rapidement leur projet.

On peut extrapoler à hauteur de 250 M€ qui ne seront a priori pas dans le mandat du CPER. Et c'est le cas de très nombreux autres appels à projets tant il est vrai qu'aujourd'hui l'État finance des projets sur le territoire selon une logique d'appels à projets. Là encore, c'est nouveau parce qu'on ne peut pas préjuger de la part qui reviendra à Midi-Pyrénées par rapport à l'Aquitaine, par rapport à Rhône Alpes, par rapport au Nord Pas-de-Calais ou par rapport à la Picardie. Ce n'est pas possible parce que la logique d'appels à projets est une mise en tension de l'ensemble des acteurs et le meilleur l'emporte. Certains peuvent le déplorer, d'autres s'en féliciter ; globalement Midi-Pyrénées n'a pas à le regretter puisque sur les précédents appels à projets, notamment en termes d'enseignement supérieur recherche innovation la part des crédits captés par Midi-Pyrénées est supérieure au poids relatif de Midi-Pyrénées.

On sait se battre ici pour déposer les meilleurs projets et défendre nos chances, et je dirai que le mérite en revient aux collectivités bien sûr, mais à l'État aussi qui,

localement, fédère l'ensemble des acteurs pour que nous puissions, parce que nous avons partie liée, obtenir le maximum de financement.

La question de ce qui sera ou pas dans les mandats de négociation est une question un peu plus complexe qu'à l'ordinaire où l'on avait des enveloppes qui étaient identifiées et sur lesquelles on n'avait plus qu'à faire la répartition.

Le deuxième point d'interrogation se situe sur le périmètre, des voix s'élèvent pour dire : est-il pertinent aujourd'hui de contractualiser alors qu'on nous annonce des périmètres de régions qui vont évoluer à très brève échéance, donc avec qui contractualise-t-on ? Avec la région d'aujourd'hui ? Ou avec la région de demain ? Ce sont des questions que nous avons renvoyées et sur lesquelles nous n'avons pas encore de réponses. Attendons quelques semaines que des annonces soient faites que nous y voyions plus clair dans la réforme territoriale pour savoir qui sera le partenaire en face. Qu'on se rassure, l'État sera toujours là, et il aura un mandat de discussion. La question est de savoir qui nous aurons comme interlocuteur en face.

Ne le cachons pas, nous avons aussi des interrogations sur le montant des enveloppes. Il ne vous a pas échappé que sur la mobilité multimodale les financements d'État passaient théoriquement par le produit de l'écotaxe et qu'à partir du moment où nous n'y voyons pas clair sur l'écotaxe et ce par quoi elle pourrait être remplacée, il sera difficile de contractualiser sur le volet mobilité multimodale parce que la part de l'État, cela a été conçu comme cela depuis le départ, était adossée à la perception d'une nouvelle taxe. Donc là aussi des points d'interrogation, je suis un peu désolé de ne pas vous apporter de réponses, mais au moins je partage avec vous un certain nombre de questionnements dont j'ai l'absolue certitude qu'ils seront levés dans les semaines qui viennent.

Au fond le CPER est l'expression d'une dynamique, d'une ambition partagée pour le territoire, le CPER existe et j'ai la satisfaction de voir ce matin avec votre vote qu'il est très largement partagé, que les orientations qui sont fixées sont très largement partagées. C'est une vraie satisfaction pour aborder les échéances devant nous.

Après le CPER est une maquette financière, je vous ai indiqué aujourd'hui les termes dans lesquels se posaient toutes les questions, nous verrons ce qu'il en ressortira, soit une maquette financière ciblée sur certaines thématiques, je pense en particulier à l'enseignement supérieur, à la mobilité ; soit un CPER qui, comme c'est prévu depuis le départ, portera sur l'intégralité des thématiques avec des financements qui restent à préciser.

Quoi qu'il en soit, nous avons du côté de l'État une double approche : d'abord défendre au maximum les projets de Midi-Pyrénées dans les arbitrages nationaux et de ce point de

vue-là le Préfet de Région a pris une série d'initiatives en parfaite intelligence avec le Président de la Région pour que nos dossiers soient plutôt sur le haut de la pile qu'en dessous. C'est bien ce qu'on attend de nous. Nous défendons bec et ongles les enveloppes financières qui ont été identifiées et remontées à Paris.

Nous allons diffuser très largement la stratégie de manière à ce qu'elle soit connue de tous, et que chacun se l'approprie, qu'elle puisse être portée par l'ensemble des collectivités, bien sûr celles qui financent, les Conseils généraux, les agglomérations, la métropole, mais aussi par tous ceux qui nous ont aidés à l'élaborer et qui pourront demain s'en faire les porte-parole et répondre aux appels à projets que nous organiserons dès lors que nous aurons les mandats de négociation. Nous visons une appropriation large.

Troisième élément, nous travaillons activement avec la Région sur des déclinaisons opérationnelles de cette stratégie, j'entendais tout à l'heure le président THEBAULT parler de la filière bois, de la filière agroalimentaire. Nous planchons très activement sur la mise en place de ces comités stratégiques de filières qui sont la déclinaison d'une stratégie nationale, mais sur laquelle nous avons une carte à jouer en région parce que sur le bois en particulier nous connaissons bien à la fois le potentiel, mais aussi les difficultés d'organisation de la filière amont et puis la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs. Un comité stratégique de filières qui repose d'abord sur les industriels du secteur et qui avec les collectivités essaiera d'identifier les voies et moyens pour améliorer la mise sur le marché du bois de Midi-Pyrénées, c'est quelque chose sur lequel nous travaillons activement avec la Région. Je pourrais donner de multiples exemples. Sur les chantiers de simplification, nous travaillons actuellement sur de multiples sujets.

Deux mots de conclusion, au travers du CPER on vise encore une fois la mise en cohérence de l'action publique, on vise le fait que ce ne soit pas un débat entre l'État versus la Région ou l'État versus l'ensemble des collectivités, aujourd'hui tout le monde est mis en tension au même moment : les chambres consulaires ont exprimé leurs inquiétudes, les régions sont elles-mêmes -et c'est légitime- interrogatives sur la manière dont pourrait se passer leur organisation, leur regroupement demain, l'État est en tension depuis plusieurs années au travers d'un effort sans précédent de réduction des coûts qui s'appelle aujourd'hui la MAP (Modernisation de l'Action Publique) et qui se traduit très concrètement année après année par des moins 5, moins 10 % sur les dépenses des services.

Aujourd'hui la relative nouveauté c'est que tout le monde est mis en tension et qu'État par rapport à collectivités, collectivités entre elles, chacun doit trouver les voies et

moyens de réduire globalement la dépense publique qui, je le rappelle, s'adosse sur les mêmes contribuables, c'est-à-dire vous et moi.

Dans cette optique l'État a fixé une feuille de route qui est claire, elle consiste à fixer un objectif et c'est bien ce que nous avons fait avec la Région sur le CPER. L'objectif est fixé en termes institutionnels par le gouvernement qui ne préjuge pas des solutions qui seront inventées par les territoires.

Dans cet effort d'invention des solutions qui passent par des politiques publiques innovantes, elles le sont en Midi-Pyrénées, qui passent aussi par un système d'organisation des pouvoirs publics innovant, là-dessus chacun peut apporter sa contribution, sans préjuger des conclusions et avec un État qui interviendra par défaut si jamais les collectivités ou les acteurs publics ne trouvent pas eux-mêmes les solutions, le CESER a une contribution tout à fait essentielle à apporter, il le fait, il prend toutes ses responsabilités en pointant ce qui ne va pas, en étant parfois un peu poil à gratter, et c'est très heureux comme cela. Je crois que le CESER par la diversité de ses sensibilités, par la diversité de ce que vous représentez, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs de la société civile de Midi-Pyrénées, a à l'évidence, au-delà de l'avis qui est rendu aujourd'hui, une contribution tout à fait déterminante à apporter à ces équations que j'ai essayé de retracer brièvement et sur lesquelles les solutions sont à inventer maintenant.

Merci de votre attention.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

A	
ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARIUT	Association Régionale des Institut Universitaires de Technologie
B	
BIT	Bureau International du Travail
BPI	Banque Publique d'Investissement
C	
CAE	Coopérative d'Activité et d'Emploi
CAEN	Conseil Académique de l'Education Nationale
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives
CEC	Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques
CDT	Cellule de Diffusion Technologique
CIMAP	Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique
CIR	Crédit Impôt Recherche
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CPL	Commissions Paritaires Locales
CREFOP	Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales
CRT	Centre de Ressources Technologiques
CUFR	Centre universitaire de Formation et de Recherche
D	
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
E	
ECRIN (Pôle)	Pôle Entreprendre, Créer, Reprendre, INnover
ER2C	Ecole Régionale de la 2 ^{ème} Chance
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
F	
FPE	Formes Particulières d'Emploi
FTTH	« Fiber To The Home » (fibre optique jusqu'au domicile)
G	
GIPE	Guichet Initiative Pluriactivité Emploi
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTEC	Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
I	
IAE	Insertion par l'Activité Economique
INVS	Institut de Veille Sanitaire

M	
MCEF	Maisons Communes Emploi/Formation
MIDACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
MOOC	Massive Open Online Course (Cours en ligne Massifs et Ouverts)
O	
OPACIF	Organismes Paritaires Agréés au titre du Congé Individuel de Formation
OPCA	Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
OIT	Organisation Internationale du Travail
P	
PDMI	Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers
PDR	Programme de Développement Rural
PEPITE	Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial Rural
PFT	Plates-Formes Technologiques
R	
RPS	Risques PsychoSociaux
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
S	
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOP	Sociétés Coopératives et Participatives
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRESR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
SRESRI	Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
T	
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
THD	Très Haut Débit
TMS	Troubles Musculo-Squeletiques
U	
URMA	Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Z	
ZFU	Zones Franches Urbaines
ZUS	Zones Urbaines Sensibles